

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de La Plaine des Palmistes

(1)

POSTE COMPTABLE DE

M14

Budget Supplémentaire

(2)

voté par nature

ANNEE

2012

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc ...).

(2) Préciser s'il s'agit du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

**SOMMAIRE**

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I Informations générales</b>		
	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
	B - Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b>		
	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b>		
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses		
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes		
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur		
	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		
	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
	A2.7 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		
	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
	A3 - Méthode utilisée pour les amortissements		
	A4 - Etat des provisions		
	A5 - Etalement des provisions		
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonc. (3)		
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest. (3)		
	A8 - Etat des charges transférées		
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)		
	B1.2 - Etat des contrats crédit-bail		
	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		
	B1.5 - Etat des engagements reçus		
	B1.6 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)		
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1 - Etat du personnel		
	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier		
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhèrent la commune ou l'établissement		
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
	<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures</b>		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
	D2 - Arrêté et signatures		

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. R5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexes.

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-30 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L 2311-7 du CGCT.

Commune _____ Ville de La Plaine des Palmistes	<b>BUDGET 2012</b>
--	------------------------

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	5 023
Nombre de résidences secondaires (article R 2313-1 <i>in fine</i> )	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère	
.....	
.....	

Informations fiscales (N-2) (1)					
	Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab. pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
	Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
3 taxes					
Taxe professionnelle					
4 Taxes					

Informations financières - ratios (2)		Valeurs communales	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 924,52	
2	Produit des impositions directes/population	277,87	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 916,34	
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 826,03	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population	326,44	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	67,02%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2) (4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	102,25%	
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	95,29%	
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal défini à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figure sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios de 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, R 2313-1, R2313-2 et R 5211-15 du CGCT).

Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 6711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre            pour la section de fonctionnement (1),
  - au niveau du chapitre            pour la section d'investissement (1).
  - avec les opérations de l'état III B 3 ;
  - avec (sans) vote formel sur chacun des chapitres (2);

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).  
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT (1)**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	1 391 883,37	899 756,61
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		492 126,76
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		1 391 883,37	1 391 883,37

**INVESTISSEMENT (1)**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	344 912,39	825 405,56
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	3 672 038,40	3 191 545,23
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		4 016 950,79	4 016 950,79

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	5 408 834,16	5 408 834,16
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
011	Charges à caractère général	1 350 000,00		424 915,29	424 915,29	424 915,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 450 000,00		1 028 454,00	1 028 454,00	1 028 454,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	994 500,00		128 514,08	128 514,08	128 514,08
656	Frais de fonct. Des groupes d'étus					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>7 794 500,00</b>		<b>1 681 883,37</b>	<b>1 681 883,37</b>	<b>1 681 883,37</b>
66	Charges financières	45 500,00				
67	Charges exceptionnelles	85 000,00				
68	Dotations aux provisions (4)			160 000,00	160 000,00	160 000,00
022	Dépenses Imprévues					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 925 000,00</b>		<b>1 741 883,37</b>	<b>1 741 883,37</b>	<b>1 741 883,37</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	651 000,00		-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>951 000,00</b>		<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 876 000,00</b>		<b>1 391 883,37</b>	<b>1 391 883,37</b>	<b>1 391 883,37</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 391 883,37</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
70	Produits des services, du domaine et ventes.	100 000,00		440,00	440,00	440,00
73	Impôts et taxes	5 789 000,00		393 803,55	393 803,55	393 803,55
74	Dotations et participations	2 597 000,00		453 997,37	453 997,37	453 997,37
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
013	Atténuation de charges					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 678 000,00</b>		<b>888 240,92</b>	<b>888 240,92</b>	<b>888 240,92</b>
76	Produits financiers			2 567,34	2 567,34	2 567,34
77	Produits exceptionnels	50 000,00		8 948,35	8 948,35	8 948,35
	Reprises sur amortissements et provisions (4)					
78						
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 728 000,00</b>		<b>899 756,61</b>	<b>899 756,61</b>	<b>899 756,61</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	150 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>150 000,00</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>8 876 000,00</b>		<b>899 756,61</b>	<b>899 756,61</b>	<b>899 756,61</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>492 126,76</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>-350 000,00</b>
--	--------------------

- (1) cf IB - Modalités de vote.  
(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur des plans reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(10) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(11) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	652 119,00	604 523,46	163 100,00	163 100,00	767 623,46
204	Subventions d'équipement versées			11 000,00	11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	914 076,20	138 229,49	313 712,39	313 712,39	451 941,88
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	3 450 000,00	2 929 285,45	-142 900,00	-142 900,00	2 786 385,45
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>5 016 195,20</b>	<b>3 672 038,40</b>	<b>344 912,39</b>	<b>344 912,39</b>	<b>4 016 950,79</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses Imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>175 000,00</b>				
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (9)					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 191 195,20</b>	<b>3 672 038,40</b>	<b>344 912,39</b>	<b>344 912,39</b>	<b>4 016 950,79</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	150 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>150 000,00</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>5 341 195,20</b>	<b>3 672 038,40</b>	<b>344 912,39</b>	<b>344 912,39</b>	<b>4 016 950,79</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 016 950,79</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Voté)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement	3 480 195,20	3 191 545,23	-305 242,80	-305 242,80	2 886 302,43
16	Emprunts et dettes assimilées			300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 480 195,20</b>	<b>3 191 545,23</b>	<b>-5 242,80</b>	<b>-5 242,80</b>	<b>3 186 302,43</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	710 000,00		-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés (10)			1 200 648,36	1 200 648,36	1 200 648,36
138	Autres sub. d' invest. non transf.					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00				
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>910 000,00</b>		<b>1 180 648,36</b>	<b>1 180 648,36</b>	<b>1 180 648,36</b>
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>4 390 195,20</b>	<b>3 191 545,23</b>	<b>1 175 405,56</b>	<b>1 175 405,56</b>	<b>4 366 950,79</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	651 000,00		-350 000,00	-350 000,00	-350 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (5)	300 000,00				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>951 000,00</b>		<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 341 195,20</b>	<b>3 191 545,23</b>	<b>825 405,56</b>	<b>825 405,56</b>	<b>4 016 950,79</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 016 950,79</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>-350 000,00</b>
--	--------------------

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020123-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	424 915,29		424 915,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 028 454,00		1 028 454,00
014	Atténuation de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante	128 514,08		128 514,08
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions	160 000,00		160 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		-350 000,00	-350 000,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>1 741 883,37</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>1 391 883,37</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 391 883,37</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
Total des opérations d'équipement				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	767 623,46		767 623,46
204	Subventions d'équipements versées	11 000,00		11 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	451 941,88		451 941,88
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)	2 786 385,45		2 786 385,45
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)</i>			
010	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>4 016 950,79</b>		<b>4 016 950,79</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 016 950,79</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	440,00		440,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	393 803,55		393 803,55
74	Dotations et participations	453 997,37		453 997,37
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00
76	Produits financiers	2 567,34		2 567,34
77	Produits exceptionnels	8 948,35		8 948,35
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>899 756,61</b>		<b>899 756,61</b>

+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>492 126,76</b>
---	---	-------------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 391 883,37</b>
---	--	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-20 000,00		-20 000,00
13	Subventions d'investissement	2 886 302,43		2 886 302,43
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	300 000,00		300 000,00
18	Compte de liaison : affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		-350 000,00	-350 000,00
024	Produit des cessions d'immobilisations			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>3 166 302,43</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>2 816 302,43</b>

+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
---	--	--

+	<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>1 200 648,36</b>
---	-----------------------------------	---------------------

=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 016 950,79</b>
---	---	---------------------

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>424 916,29</b>	<b>424 916,29</b>
6042	Achat prestation de service	100 000,00	3 920,24	3 920,24
605	Achat matér., équip. trav.		75 000,00	75 000,00
60611	Eau et assainissement	25 000,00		
60612	Electricite	6 000,00	48 000,00	48 000,00
60618	Autres fournitures	5 000,00		
60621	Combustible	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60622	Carburants	40 000,00		
60623	Alimentation	250 000,00	500,00	500,00
60628	Autres fournitures		3 200,00	3 200,00
60631	Fourn d'entretien	18 000,00	1 500,00	1 500,00
60632	Petits équipements	15 000,00	38 650,00	38 650,00
60633	Fournitures de voiries	1 000,00		
60636	Vetements de travail	25 000,00	23 500,00	23 500,00
6064	Fournitures administratives	20 000,00		
6065	Livres bibliotheque	8 000,00	3 348,81	3 348,81
6068	Fournitures diverses	36 300,00		
611	Contrat prestation service	150 000,00	143 909,00	143 909,00
6135	Locations mobilières	40 000,00	8 000,00	8 000,00
61521	Entretien des terrains	25 000,00	500,00	500,00
61522	Entretien batiments	50 000,00	1 000,00	1 000,00
61523	Entretien voies et reseaux	25 000,00		
61551	Entret materiel roulant	45 000,00		
61558	Entretien autres biens	15 000,00	3 000,00	3 000,00
6156	Maintenance materiels	35 000,00		
616	Primes assurances	90 000,00		
6182	Doc generale et technique	5 000,00	1 720,24	1 720,24
6184	Frais de sejour er de stage	5 000,00		
62 (5)				
6225	Ind gestion rm/regie	1 700,00		
6226	Honoraires	15 000,00		
6227	Frais actes et contentieux	20 000,00		
6231	Annonces et insertions	10 000,00		
6232	Fetes et ceremonies	50 000,00	8 017,00	8 017,00
6236	Catalogues et imprimes	5 000,00	3 500,00	3 500,00
6237	Publications	50 000,00	1 500,00	1 500,00
6247	Transports collectifs	50 000,00	6 100,00	6 100,00
6251	Voyages/deplacements	8 000,00		
6256	Frais mission stage agent	3 000,00		
6257	Receptions	15 000,00	17 000,00	17 000,00
6261	Frais affranchissement	7 000,00		
6262	Frais telecommunications	45 000,00	30 000,00	30 000,00
6281	Cotisations municipales	3 000,00	50,00	50,00
63512	Taxes foncieres	30 000,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>5 450 000,00</b>	<b>1 028 454,00</b>	<b>1 028 454,00</b>
6331	Versement de transport	62 000,00		

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6332	Fnal 0,10 %	3 400,00		
6336	Cot au cnfpt et au cdg	42 000,00		
64111	Remuneration pers titulaire	1 050 000,00	1 028 454,00	1 028 454,00
64112	Nbi supplement familiale	34 000,00		
64118	Autres indemnites	550 000,00		
64131	Rem pers journ permanent	1 450 000,00		
64168	Remuneration ces	956 600,00		
6451	Cot ss patronale tit	530 000,00		
6453	Cot caisse de retraite	365 000,00		
6454	Cotisations aux assedic	155 000,00		
6458	Cotisations autres organ.sociaux	25 000,00		
6472	Alloc familiale tit	17 000,00		
6475	Medecine du travail	12 000,00		
6478	Autres charges sociales diverses	68 000,00		
64831	Autres indemnites aux agents	90 000,00		
6488	Autres charges de personnel	40 000,00		
<b>014</b>	<b>Atténuation de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>994 500,00</b>	<b>128 514,08</b>	<b>128 514,08</b>
6531	Indemnites elus cot ouv	95 527,80	29 687,88	29 687,88
6532	Frais mission maire/adj	2 500,00		
6533	Cot irc pat indemnites elus	2 800,00		
654	Pertes s/créances irréc	50 000,00		
6553	Cot service incendie	95 000,00	10 000,00	10 000,00
657361	Subvention caisse des ecoles	40 000,00	1 500,00	1 500,00
657362	Subv. ccas	140 000,00		
6574AC	Subvent° a anciens combattants	1 100,00		
6574ACI	Subvent° aci goyaviers		8 326,20	8 326,20
6574ADC	Subvent° a ass des communes	1 106,00		
6574ADIL	Subvent° a adil	2 871,00		
6574AHP	Subventions a ahppp	4 000,00		
6574AMD	Subvent° a amdr	2 670,00		
6574AMF	Subvent° a amf	270,00		
6574ANG	Subvent° a angar la music	1 200,00		
6574AR	Subvent° a amicale regimentaire	3 000,00		
6574ARU	Subvent° a ass arums	3 000,00		
6574CAP	Subvent° a capp	40 000,00		
6574CAU	Subvent° a caue	3 319,00		
6574CE	Subvent° a club energy	1 400,00		
6574CS	Subvent° a club sourire	2 900,00		
6574CSP	Subvent° a cspp	40 000,00	5 000,00	5 000,00
6574D	Subventions omjl ctre aere	94 000,00	86 000,00	86 000,00
6574EM	Subvention ecole de musique	85 000,00		
6574GOJ	Subvent° a goju ryu	3 000,00		
6574H	Subventions omjl mini creche	84 000,00	-20 000,00	-20 000,00
6574J	Subventions oms	119 000,00		

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET		III		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1		
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3)  nouvelles	Vote (4)
6574JOLI	Subvent° a ass joli coeur	1 900,00		
6574JR	Subvent° a just roller	3 500,00		
6574KD	Subvent° a karate do	4 000,00		
6574MAIL	Subvent° a maill arts bourbon	2 000,00		
6574MLE	Subvent° a.mission locale est	6 076,20		
6574MP	Subvent° aux merveilles plaines	1 900,00		
6574SCO	Subvent° a scouts et guides	1 000,00		
6574SPE	Subvent° a speed badminton	300,00		
6574T	Subventions au domaine des tourelles	23 000,00	8 000,00	8 000,00
6574TAID	Subvent° a ass taïdo	2 400,00		
6574TEN	Subvent° a tennis club palmipalinois	900,00		
6574UNS	Subvent° a unss	3 000,00		
6574USE	Subvent° a usep	6 000,00		
6574VF	Subvent° a villages fleuris	160,00		
6574VTT	Subvent° a vtt randonnees	700,00		
6574Z	Subvention au kaf	20 000,00		
656	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'étus</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>7 794 500,00</b>	<b>1 581 883,37</b>	<b>1 581 883,37</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.  
 (3) Hors restes à réaliser  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 12.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>45 500,00</b>		
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	40 000,00		
	Calcul du 66112 (5)			
	Montant des ICNE de l'exercice=			
	Montant de l'exercice N-1=			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>85 000,00</b>		
6714	Bourses et prix	35 000,00		
673	Titres annulés	50 000,00		
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (6)</b>		<b>160 000,00</b>	<b>160 000,00</b>
6815	Dotat° aux provisions p/risques et charg		160 000,00	160 000,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>7 925 000,00</b>	<b>1 741 883,37</b>	<b>1 741 883,37</b>

023	Virement à la section d'investissement	651 000,00	-350 000,00	-350 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	300 000,00		
6811	Dotations amortissement	300 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>951 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.(10)			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>951 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>8 876 000,00</b>	<b>1 391 883,37</b>	<b>1 391 883,37</b>
+				
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>				
+				
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>				
=				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>1 391 883,37</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").
- (9) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	100 000,00	440,00	440,00
70311	Concessions cimetiére		440,00	440,00
7067	Regie.cantine	100.000,00		
73	Impôts et taxes	5 789 000,00	393 803,55	393 803,55
7311	Contributions directes	1 300 000,00		
73111	Contributions directes		95 723,00	95 723,00
7331	Taxe d'enl.ordures ménag	4 000,00		
7336	Regie marche forain	15 000,00		
7372	Taxe sur carburant	820 000,00	24 225,00	24 225,00
7373	Octroi de mer	3 600 000,00	214 000,00	214 000,00
7381	Taxe d'enregistrement		39 256,55	39 256,55
7388	Autres taxes diverses	50 000,00	20 599,00	20 599,00
74	Dotations et participations	2 597 000,00	453 997,37	453 997,37
7411	Dotation forfaitaire	1 190 000,00	6 089,00	6 089,00
74121	Dotation aménagement	290 000,00	43 605,00	43 605,00
74127	Dotation nationale perequation	110 000,00		
746	Dotat° globale decentralisation		6 163,64	6 163,64
74718	Autres participations	750 000,00	170 000,00	170 000,00
7473	Subvention département		7 866,00	7 866,00
7478	Participation caf pars	200 000,00	200 659,73	200 659,73
74833	Etat comp. taxe professionnelle	2 000,00		
74834	Etat comp taxes fonciéres	25 000,00	5 875,00	5 875,00
74835	Etat comp taxe habitation	30 000,00	13 739,00	13 739,00
75	Autres produits de gestion courante	190 000,00	40 000,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	75 000,00		
758	Produits gestion courante	115 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>8 676 000,00</b>	<b>888 240,92</b>	<b>888 240,92</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	<b>Produits financiers (b)</b>		2 567,34	2 567,34
768	Autres prod financiers		2 567,34	2 567,34
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice=			
	Montant de l'exercice N-1=			
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	50 000,00	8 948,35	8 948,35
773	Mandats annulés		948,35	948,35
7788	Produits exceptionnels divers	50 000,00	8 000,00	8 000,00
78	<b>Reprises sur provisions (d) (5)</b>			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>8 726 000,00</b>	<b>899 756,61</b>	<b>899 756,61</b>

042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6),(7),(8)</i>	150 000,00		
722	<i>Travaux en régie</i>	150 000,00		
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (9)</i>			
60315	<i>Variation des stocks des terrains à aménager</i>			
7133	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>150 000,00</b>		

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>8 876 000,00</b>	<b>899 756,61</b>	<b>899 756,61</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>492 126,76</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 391 883,37</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement
- (2) cf. 4 IB - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (8) L'article 7815 est budgété si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	652 119,00	163 100,00	163 100,00
2031	Frais d'études et de recherches	652 119,00	148 100,00	148 100,00
205	Concessions et droits similaires		15 000,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		11 000,00	11 000,00
20412	Fds de concours		11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	914 076,20	313 712,39	313 712,39
2111	Terrains nus	200 000,00	78 246,39	78 246,39
2181	Installations générales		26 000,00	26 000,00
2182	Matériel de transport	200 000,00		
2183	Matériel bureau & informatique	310 500,00	51 416,00	51 416,00
2184	Mobilier	33 576,20	8 050,00	8 050,00
2188	Autres immobilisations	170 000,00	150 000,00	150 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	3 450 000,00	-142 900,00	-142 900,00
2312	Aménagement terrains	120 000,00	22 700,00	22 700,00
2313	Constructions - immobilisations en cours	1 748 000,00	-378 200,00	-378 200,00
2315	Installat° techniques	1 582 000,00	212 600,00	212 600,00
	<b>Total des opérations</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 016 195,20</b>	<b>344 912,39</b>	<b>344 912,39</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	175 000,00		
1641	Remboursement d'emprunts	175 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			

## SECTION D' INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
020	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>175 000,00</b>		

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>5 191 196,20</b>	<b>344 912,39</b>	<b>344 912,39</b>
-----------------------------------	---------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. 4 IB - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**B1**

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (5)			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	150 000,00		
	Charges transférées (7)			
2315	Installat° techniques	150 000,00		
		150 000,00		
041	Opérations patrimoniales (8)			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>150 000,00</b>		

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>5 341 195,20</b>	<b>344 912,39</b>	<b>344 912,39</b>
		+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>			<b>3 672 038,40</b>
		+	
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>			
		=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>			<b>4 016 950,79</b>

- (1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé et les chapitres budgétaires correspondants  
(2) cf. p. 4 - Modalités de vote, III.  
(3) Hors restes à réaliser  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.  
(6) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires;  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").  
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	<b>Stocks</b>			
13	<b>Subventions d'investissement</b>	3 480 195,20	-305 242,80	-305 242,80
1322	Subventions region	1 979 095,20	-399 672,80	-399 672,80
1323	Subvent <sup>o</sup> département	1 286 100,00		
1325	Subvent <sup>o</sup> de groupements de collectivites	80 000,00		
13251	Subvent <sup>o</sup> de groupements de collectivites		80 000,00	80 000,00
1326	Dsc dotation de solidarite	100 000,00		
1327	Etat et établissements nationaux	15 000,00		
1332	Amendes de police	20 000,00	14 430,00	14 430,00
16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		300 000,00	300 000,00
1641	Remboursement d'emprunts		300 000,00	300 000,00
20	<b>Immobilisations incorporelles (sauf 204)</b>			
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
21	<b>Immobilisations corporelles</b>			
22	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
23	<b>Immobilisations en cours</b>			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>3 480 195,20</b>	<b>-5 242,80</b>	<b>-5 242,80</b>

10	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	710 000,00	1 180 648,36	1 180 648,36
10222	F.c.t.v.a	650 000,00	-20 000,00	-20 000,00
10223	Taxes aménagement	60 000,00		
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 200 648,36	1 200 648,36
138	<b>Autres subventions d'investiss. non transférables</b>			
165	<b>Autres subventions d'investiss. non transférables</b>			
18	<b>Compte de liaison : affectation à</b>			
26	<b>Participations et créances rattachées à des particip.</b>			

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020123-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits des cessions d'immobilisation	200 000,00		
024	Produits des cessions	200 000,00		
<b>Total des recettes financières</b>		<b>910 000,00</b>	<b>1 180 648,36</b>	<b>1 180 648,36</b>

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>4 390 195,20</b>	<b>1 175 405,56</b>	<b>1 175 405,56</b>
-----------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Pour mémoire budget primitif	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	651 000,00	-350 000,00	-350 000,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5), (6), (7)</i>	300 000,00		
28188	<i>Autres (immobilisations corporelles)</i>	300 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>951 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>

041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>951 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>	<b>-350 000,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>5 341 195,20</b>	<b>826 405,56</b>	<b>826 405,66</b>
---	---------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>3 191 545,23</b>
----------------------------------	---------------------

<b>R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	
---	--

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>4 016 950,79</b>
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) cf. p.4 - Modalités de vote, IV
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf chapitre 024 "Produits des cessions d'immobilisations").
- (7) Les articles de provisions apparaissent si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires;
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20121024-DCM171020123-DE Date de télétransmission : 24/10/2012 Date de réception préfecture : 24/10/2012
---

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**  
**LIBELLE :**

**POUR INFORMATION**

Art. (2)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4)(6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations Incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>		
<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>		

- (1) Ouvrir un cadre par opération
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seule cette colonne est renseignée.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)

	IV
	A1

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	<b>DEPENSES (3)</b>												
	Dépenses de l'exercice	891 000,00	3 494 777,08		339 000,00	120 589,29	80 517,00	140 000,00			422 000,00		10 267 883,37
011	Charges à caractère général	891 000,00	3 494 777,08		339 000,00	120 589,29	80 517,00	140 000,00			422 000,00		10 267 883,37
012	Charges de personnel & frais assimilés		6 478 454,00		297 500,00	120 589,29	80 517,00				422 000,00		1 774 915,29
023	Virement à sect. inv.	301 000,00											6 478 454,00
042	Operation ordre section a section	300 000,00											301 000,00
66	Autres charges gestion	50 000,00	891 514,08		41 500,00			140 000,00					300 000,00
66	Charges financières	40 000,00	5 500,00										45 500,00
67	Charges exceptionnelles		85 000,00										85 000,00
68	Dotations aux amortiss.		160 000,00										160 000,00
	Restes à réaliser-reports												

	<b>RECETTES (3)</b>												
	Recettes de l'exercice	2 449 270,35	6 800 455,94		300 000,00			54 000,00	132 030,32	75 000,00	150 000,00	15 000,00	9 775 756,61
002	Resultat fonct. reporté	2 449 270,35	6 800 455,94		300 000,00			54 000,00	132 030,32	75 000,00	150 000,00	15 000,00	9 775 756,61
042	Operation ordre section a section												
70	Produits de gestion cour		440,00		100 000,00						150 000,00		150 000,00
73	Impôts et taxes	1 470 322,00	4 697 481,55										100 440,00
74	Autres attrib. subvent. participations	920 000,00	1 744 567,05		200 000,00			54 000,00	132 030,32			15 000,00	6 182 803,55
75	Autres produits de gest.		155 000,00										3 050 997,37
76	Produits financiers		2 567,94							75 000,00			230 000,00
77	Produits exceptionnels	50 948,35											2 567,34
	Restes à réaliser-reports												58 948,35
	<b>SOLDE</b>	1 758 270,35	-1 894 321,14		-39 000,00	-120 589,29	-60 517,00	-86 000,00	132 030,32	75 000,00	-272 000,00	15 000,00	-492 126,75

Accusé de réception en préfecture  
219740065-20121024-DCM171020123-  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)**

(2)	Libellé	Non ventilables 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
	<b>DEPENSES (3)</b>												
	Dépenses de l'exercice	153 946,39	2 050 730,80		821 237,90	10 000,00	200,00		1 860 698,00		4 421 332,90	20 000,00	9 358 145,99
040	Opération ordre section a section	153 946,39	1 567 392,20		57 050,00	10 000,00	200,00				3 877 519,00	20 000,00	5 686 107,59
16	Emprunts & dettes ass.		175 000,00								150 000,00		150 000,00
20	Immob. incorporelles		359 100,00								436 119,00	20 000,00	175 000,00
204	Subvention équipement		11 000,00										815 219,00
21	Immob. corporelles	153 946,39	1 065 292,20		8 050,00	10 000,00	200,00				50 300,00		11 000,00
23	Constructions		17 000,00		49 000,00						3 241 100,00		1 227 786,59
	Restes à réaliser-reports		463 338,60		764 187,90				1 890 698,00		543 813,90		3 307 100,00
	<b>RECETTES (3)</b>												
	Recettes de l'exercice	2 791 648,36	3 109 136,40		831 077,59				1 346 953,40		1 279 330,24		9 358 145,99
021	Virement section fonctionnement	2 791 648,36	2 605 552,40						80 000,00		689 400,00		6 166 600,76
024	Produits des cessions	301 000,00	200 000,00										301 000,00
040	Opération ordre section a section	300 000,00											200 000,00
10	Dotations, fonds divers	1 890 648,36											300 000,00
13	Sub. des investissements		2 405 552,40										1 890 648,36
16	Emprunts & dettes ass.	300 000,00									689 400,00		3 174 952,40
	Restes à réaliser-reports		503 584,00		631 077,59				1 256 953,40		589 930,24		3 191 545,23
	<b>SOLDE</b>	<b>2 637 701,97</b>	<b>1 058 405,60</b>		<b>9 839,59</b>	<b>-10 000,00</b>	<b>-200,00</b>		<b>-533 744,60</b>		<b>-3 142 002,66</b>	<b>-20 000,00</b>	

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs normés les écoles et les services à activité unique englobés en établissement public.

Le budget primitif (correspondant à la fonction). Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait en détail de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique).  
 Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune (sauf le montant de habitants (articles L.5211-36 à 1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).  
 Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée (chapitre, article ou article spécialisé).  
 Les dépenses du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des budgets (BP+DM+BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses.  
 Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice.  
 Les restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002).  
 Les reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilable.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES  
(sauf 01 opérations non ventilables)

Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale						TOTAL
	Sous-fonction 02 Administration générale						
	020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	
<b>FONCTIONNEMENT</b>							
DEPENSES (3)							8 494 777,08
Dépenses de l'exercice							8 494 777,08
011	7 600 763,00		128 015,68		631 998,40		8 494 777,08
Charges à caractère général	7 600 763,00		128 015,68		631 998,40		8 494 777,08
012	700 309,00				40 000,00		740 309,00
Charges de personnel & frais assimilés	700 309,00				40 000,00		740 309,00
65	6 478 454,00						6 478 454,00
Autres charges gestion	6 478 454,00						6 478 454,00
66	171 500,00		128 015,68				299 515,68
Charges financières	171 500,00		128 015,68				299 515,68
66	5 500,00				591 998,40		6 091 998,40
Charges exceptionnelles	5 500,00				591 998,40		6 091 998,40
67	85 000,00						85 000,00
Charges exceptionnelles	85 000,00						85 000,00
68	160 000,00						160 000,00
Dotations aux amortiss.	160 000,00						160 000,00
Restes à réaliser-reports							440,00
RECETTES (3)							6 600 455,94
Recettes de l'exercice							6 600 455,94
70	6 600 015,94						6 600 455,94
Produits de gestion cour	6 600 015,94						6 600 455,94
73	4 697 481,55						4 697 481,55
Impôts et taxes	4 697 481,55						4 697 481,55
74	1 744 967,05						1 744 967,05
Autres attrib. subvent. participations	1 744 967,05						1 744 967,05
75	155 000,00						155 000,00
Autres produits de gest.	155 000,00						155 000,00
76	2 567,34						2 567,34
Produits financiers	2 567,34						2 567,34
Restes à réaliser-reports							-1 894 321,14
<b>SOLDE</b>							<b>2 050 730,80</b>
Restes à réaliser-reports							1 567 392,20
<b>INVESTISSEMENT</b>							<b>175 000,00</b>
DEPENSES (3)							359 100,00
Dépenses de l'exercice							11 000,00
77	2 050 730,80						2 050 730,80
Emprunts & dettes ass.	2 050 730,80						2 050 730,80
78	175 000,00						175 000,00
Immobil. incorporelles	175 000,00						175 000,00
79	359 100,00						359 100,00
Subvention équipement	359 100,00						359 100,00
80	1 005 232,20						1 005 232,20
Immos. corporelles	1 005 232,20						1 005 232,20
81	17 000,00						17 000,00
Constructions	17 000,00						17 000,00
Restes à réaliser-reports							483 338,60
<b>RECETTES (3)</b>							<b>3 109 136,40</b>
Recettes de l'exercice							2 605 552,40
82	200 000,00						200 000,00
Produits des cessions	200 000,00						200 000,00
Restes à réaliser-reports							3 109 136,40

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 0

FONCTION 0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

(sauf 01 opérations non ventilables)

(2)	Libellé	Sous-fonction 02 Administration générale				Sous-fonction 02 Administration générale				03 Justice	04 Coopération décentralisée, actions européennes et internationales		TOTAL
		020 Administration générale de la collectivité	021 Assemblée locale (autre que groupes d'élus)	022 Administration générale de l'Etat	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux associations	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subv. globale		048 Autres actions coop. décent.		
13	Sub. des investissements	2 405 552,40											
	Restes à réaliser-reports	503 584,00											2 405 552,40
	<b>SOLDE</b>	<b>1 058 405,60</b>											<b>503 584,00</b>
													<b>1 058 405,60</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020123-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		<b>A1 - 1</b>

**FONCTION 1 SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES**

(2)	Libellé	Sous-fonction 11 Sécurité intérieure				12 Hygiène et salubrité publique	TOTAL
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendie, secours		

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

<b>RECETTES (3)</b>							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
<b>SOLDE</b>							

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>							
Dépenses de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							

<b>RECETTES (3)</b>							
Recettes de l'exercice							
Restes à réaliser-reports							
<b>SOLDE</b>							

Date de réception en préfecture : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012  
 19740065-20121024-DCM171020123-

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		
		A1 - 2

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 21 Enseignement du premier degré				22	23	24	25
		20	211	212	213				
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Enseignement du second degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Hébergement et restauration scolaires	
<b>FONCTIONNEMENT</b>									
	<b>DEPENSES (3)</b>								
	Dépenses de l'exercice			78 500,00					260 500,00
011	Charges à caractère général			78 500,00					260 500,00
65	Autres charges gestion.			37 000,00					260 500,00
	Restes à réaliser-reports			41 500,00					
	<b>RECETTES (3)</b>								
	Recettes de l'exercice			300 000,00					
70	Produits de gestion cour			300 000,00					
74	Autres attrib. subvent*, participations			100 000,00					
	Restes à réaliser-reports			200 000,00					
	<b>SOLDE</b>								-260 500,00

<b>INVESTISSEMENT</b>									
(2)	Libellé	20	211	212	213	22	23	24	25
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Enseignement du second degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Hébergement et restauration scolaires	
	<b>DEPENSES (3)</b>								
	Dépenses de l'exercice								551 229,49
21	Immob. corporelles								56 700,00
23	Constructions								7 700,00
	Restes à réaliser-reports								49 000,00
	<b>SOLDE</b>								494 529,49

<b>RECETTES (3)</b>									
(2)	Libellé	20	211	212	213	22	23	24	25
	Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Enseignement du second degré	Enseignement supérieur	Formation continue	Hébergement et restauration scolaires	
	<b>RECETTES (3)</b>								
	Recettes de l'exercice								831 077,59
33	Sub des investissements								
44	Restes à réaliser-reports								831 077,59
	<b>SOLDE</b>								279 848,10

Date de réception en préfecture : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012  
 065-20121024-DCM171020123-

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

FONCTION 2 ENSEIGNEMENT - FORMATION

(2)	Libellé	Sous-fonction 25 Services annexes de l'enseignement				TOTAL
		252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres serv. ann.	

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES (3)					
	Dépenses de l'exercice				339 000,00
011	Charges à caractère général				339 000,00
65	Autres charges gestion				297 500,00
	Restes à réaliser-reports				41 500,00

RECETTES (3)					
	Recettes de l'exercice				300 000,00
70	Produits de gestion cour				300 000,00
74	Autres attrib. subvent*, participations				100 000,00
	Restes à réaliser-reports				200 000,00
	SOLDE				-39 000,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES (3)					
	Dépenses de l'exercice				821 237,90
21	Immob. corporelles				57 050,00
23	Constructions				8 050,00
	Restes à réaliser-reports				49 000,00
	SOLDE				764 187,90

RECETTES (3)					
	Recettes de l'exercice				831 077,59
	Sub. des investissements				
	Restes à réaliser-reports				831 077,59
	SOLDE				9 839,89

0065-20121024-DCM171020123-  
Date de réception en préfecture : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012



	<b>IV</b>
	A1 - 3

(2)	Libellé	TOTAL
-----	---------	-------

<b>DEPENSES (3)</b>		120 589,29
Dépenses de l'exercice		120 589,29
011	Charges a caractere general	120 589,29
Restes à réaliser-reports		

<b>RECETTES (3)</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser-reports		
<b>SOLDE</b>		-120 589,29

<b>DEPENSES (3)</b>		10 000,00
Dépenses de l'exercice		10 000,00
21	Immob. corporelles	10 000,00
Restes à réaliser-reports		

<b>RECETTES (3)</b>		
Recettes de l'exercice		
Restes à réaliser-reports		
<b>SOLDE</b>		-10 000,00

A  
 9  
 0  
 19  
 de réception en préfecture  
 740065-20121024-DCM171020123-  
 Date de télétransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1 - 4

FONCTION 4 SPORTS ET JEUNESSE

(2)	Libellé	40 Services communs			Sous-fonction 41 Sports			Sous-fonction 42 Jeunesse			TOTAL
		411 Salles de sports, gymnase	412 Stades	413 Piscines	414 Autres éqipt sportifs et de loisirs	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances		
	<b>DEPENSES (3)</b>		15 500,00		3 500,00	21 517,00		20 000,00		60 517,00	
	Depenses de l'exercice		15 500,00		3 500,00	21 517,00		20 000,00		60 517,00	
011	Charges a caractere general		15 500,00		3 500,00	21 517,00		20 000,00		60 517,00	
	Restes à réaliser-reports										
	<b>RECETTES (3)</b>										
	Recettes de l'exercice										
	Restes à réaliser-reports										
	<b>SOLDE</b>		-15 500,00		-3 500,00	-21 517,00		-20 000,00		-60 517,00	

INVESTISSEMENT

	<b>DEPENSES (3)</b>		200,00							200,00
	Depenses de l'exercice		200,00							200,00
21	Immob. corporelles		200,00							200,00
	Restes à réaliser-reports									
	<b>RECETTES (3)</b>									
	Recettes de l'exercice									
	Restes à réaliser-reports									
	<b>SOLDE</b>		-200,00							-200,00

Date de réception en préfecture : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012  
 N° de dossier : 9740065-20121024-DCM171020123-



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>		
		<b>A1 - 6</b>

**FONCTION 6 FAMILLE**

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	TOTAL
-----	---------	------------------------	--	---	--------------------------	----------------------------	-------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>							
	Depenses de l'exercice						
	Restes à réaliser-reports						
<b>RECETTES (3)</b>							
	Recettes de l'exercice					132 030,32	132 030,32
74	Autres attrib. subvent., participations					132 030,32	132 030,32
	Restes à réaliser-reports						
	<b>SOLDE</b>					132 030,32	132 030,32

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>							
	Depenses de l'exercice					1 880 698,00	1 880 698,00
20	Immob. incorporelles						
23	Constructions						
	Restes à réaliser-reports					1 880 698,00	1 880 698,00
<b>RECETTES (3)</b>							
	Recettes de l'exercice					1 346 953,40	1 346 953,40
13	Sub. des investissements					80 000,00	80 000,00
	Restes à réaliser-reports					1 266 953,40	1 266 953,40
	<b>SOLDE</b>					-533 744,60	-533 744,60

Date de réception en préfecture : 24/10/2012  
 Date de télétransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>		
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1)</b>		<b>A1 - 7</b>

**FONCTION 7 LOGEMENT**

(2)	Libellé	FONCTIONNEMENT				TOTAL
		70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	
<b>DEPENSES (3)</b>						
	Depenses de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
<b>RECETTES (3)</b>						
	Recettes de l'exercice		75 000,00			75 000,00
75	Autres produits de gest.		75 000,00			75 000,00
	Restes à réaliser-reports					
	<b>SOLDE</b>		75 000,00			75 000,00

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>						
	Depenses de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
<b>RECETTES (3)</b>						
	Recettes de l'exercice					
	Restes à réaliser-reports					
	<b>SOLDE</b>					

CC - sés de réception en préfecture  
 74219740065-20121024-DCM171020123-  
 M  
 Date de télétransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV  
A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	sf 81 Services urbains				sf 81 Services urbains		sf 82 Aménagement urbain		
		810 Services communs	811 Eaux et assainissement	812 Collecte et traitement des ord.ménag.	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers	820 Services communs	821 Equipements annexes de voirie
<b>FONCTIONNEMENT</b>										
<b>DEPENSES (3)</b>										
	Depenses de l'exercice		25 000,00						373 150,00	
011	Charges a caractere general		25 000,00						373 150,00	
	Restes à réaliser-reports								373 150,00	
<b>RECETTES (3)</b>										
	Recettes de l'exercice								150 000,00	
042	Operation ordre section a section								150 000,00	
	Restes à réaliser-reports								150 000,00	
	<b>SOLDE</b>		-25 000,00						-223 150,00	

<b>INVESTISSEMENT</b>										
<b>DEPENSES (3)</b>										
	Depenses de l'exercice					94 735,21			2 398 965,69	
040	Operation ordre section a section					70 300,00			2 039 919,00	
20	Immob. incorporelles								150 000,00	
21	Immob. corporelles								382 119,00	
23	Constructions					70 300,00			50 300,00	
	Restes à réaliser-reports								1 457 500,00	
	<b>SOLDE</b>					24 435,21			359 046,69	

<b>RECETTES (3)</b>										
	Recettes de l'exercice								490 463,24	
	Sub. des investissements									
	Restes à réaliser-reports								490 463,24	
	<b>SOLDE</b>					-94 735,21			-1 968 502,45	

20121024-DCM171020123-  
DE  
Date de téléransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

IV

A1 - 8

FONCTION 8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

(2)	Libellé	sff 82A aménagement urbain				830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Actions spécifique de lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	TOTAL
		822 Voirie communales et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain						
<b>DEPENSES (3)</b>										
	Dépenses de l'exercice					23 850,00				422 000,00
011	Charges à caractère général					23 850,00				422 000,00
	Restes à réaliser-reports					23 850,00				422 000,00
<b>RECETTES (3)</b>										
	Recettes de l'exercice									150 000,00
042	Opération ordre section a section									150 000,00
	Restes à réaliser-reports									150 000,00
	<b>SOLDE</b>					-23 850,00				-272 000,00

<b>INVESTISSEMENT</b>										
<b>DEPENSES (3)</b>										
	Dépenses de l'exercice	1 786 805,77		140 826,23						4 421 332,90
040	Opération ordre section a section	1 707 300,00		60 000,00						3 877 519,00
20	Immob. incorporelles			54 000,00						150 000,00
21	Immob. corporelles			6 000,00						436 119,00
23	Constructions	1 707 300,00								50 300,00
	Restes à réaliser-reports	79 505,77		80 826,23						3 241 100,00
	<b>SOLDE</b>									543 813,90

<b>RECETTES (3)</b>										
	Recettes de l'exercice			788 867,00						1 279 330,24
199	Sub. des investissements			689 400,00						689 400,00
197	Sub. des investissements			689 400,00						689 400,00
	Restes à réaliser-reports			99 467,00						589 930,24
	<b>SOLDE</b>	-1 786 805,77		548 040,77						-3 142 002,66

Procédure de réception en préfecture  
 Date de télérmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

**FONCTION 9 ACTION ECONOMIQUE**

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agr. et aux ind. agro-alimentaires	93 Aides à l'énergie, aux ind.manuf. et au BTP	94 Aides au commerce et aux serv. marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux serv. publics (santé, éducat., justice)	TOTAL
-----	---------	---------------------------------	-------------------------	--	---	--	-------------------------	---	-------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>									
	Dépenses de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
<b>RECETTES (3)</b>									
	Recettes de l'exercice		15 000,00						15 000,00
73	Impôts et taxes		15 000,00						15 000,00
	Restes à réaliser-reports								15 000,00
<b>SOLDE</b>									

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES (3)</b>									
	Dépenses de l'exercice		20 000,00						20 000,00
20	Immobil. incorporellés		20 000,00						20 000,00
	Restes à réaliser-reports								20 000,00

<b>RECETTES (3)</b>									
	Recettes de l'exercice								
	Restes à réaliser-reports								
<b>SOLDE</b>									

ACCUSÉ DE RÉCEPTION EN PRÉFECTURE  
 9740065-20121024-DCM171020123-  
 Date de rétrotransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	<b>A2.1</b>
<b>DETTE POUR FINANCER D'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.2</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.3</b>

**A2.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
<b>TOTAL</b>	1 900 652,56	869 654,86	211 087,78	38 122,08	172 965,70
<b>Après des organisme de droit privé</b>					
Caisses de Crédit Agricole	128 305,51	37 634,72	14 499,02	2 994,44	11 504,58
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Epargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local	1 372 347,05	656 948,90	133 862,73	33 380,61	100 482,12
Société Générale					
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
BFT	400 000,00	174 971,24	62 726,03	1 747,03	60 979,00
<b>Après des organisme de droit public</b>					
(3)					
<b>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</b>					
(3)					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites;

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

**A2.2 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
<b>TOTAL</b>					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge un emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

**A2.3 - AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX</b>	
	<b>A2.4</b>

**A2.4 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX**

Emprunts ventilés par type de (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat							
	Dexia	457 347,05	203 878,14	169 414,06	5,60%	10 880,01	0,234463%
	Dexia	915 000,00	453 070,76	387 052,72	5,25%	22 500,60	0,521038%
	Crca	128 305,51	37 634,72	26 130,15	8,60%	2 994,44	0,04328%
<b>TOTAL</b>		1 500 652,56	694 583,62	582 596,93		36 375,05	0,798781%
Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)							
	BFT	400 000,00	174 971,24	113 992,24	0,009821%	1 747,03	0,201219%
<b>TOTAL</b>		400 000,00	174 971,24	113 992,24		1 747,03	0,201219%
Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)							
<b>TOTAL</b>							
Emprunts avec options (4)							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente. Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année;

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES

IV

A2.5

A2.5 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature de la dette	Année de mobilisation et profils d'amortis. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/11/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice			
	Année	Profil							(3)	Index	(4)	Taux	Index	Niveau		(4)	de taux		(7)	en	capital
<b>TOTAL GENERAL</b>					1 900 652,56																
163 Emprunts obligataires																					
163 Emprunts obligataires (Total)																					
164 Emprunts auprès d'établissements de crédits																					
164-1 Emprunts en euros (8)																					
Emprunts Dexia	15/12/2002	éché const.	opé Inv	CLF	915 000,00	453 070,76	5 ans 11 mois	trm	fixe	fixe	5,3806	fixe	fixe	euro	22500,6	86018,04	1749,8				
Emprunts Dexia	31/12/2001	éché prog	opé Inv	CLF	457 347,05	203 878,14	5 ans	trm	fixe	fixe	5,8374	fixe	fixe	euro	10880,01	34454,08	2424,50				
Emprunts Cica	30/09/1997	éché const	rearmégt	orca	128 305,51	37 834,72	2 ans 8 mois	sem	fixe	fixe	8,7872	fixe	fixe	EURO	2994,44	11504,38	574,15				
164-2 Emprunts en devises (hors zone €)																					
164-2-1 Opérations affinitées à l'emprunt																					
BFT	28/05/2007	durée ajust	ligne très.		400 000,00	174971,24	3 ans 4 mois	annuelle		rev	0,9957	révisable	euro	1747,03	50979	697,85					
165 Dépôts et cautionnements reçus																					
Total des dépôts et cautionnements reçus																					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières																					
167-1 Autres emprunts et dettes assimilées																					
167-1-1 Emprunts à court terme																					
167-1-1-1 Emprunts à court terme négociables																					
167-1-1-1-1 Emprunts à court terme négociables																					
167-1-1-1-1-1 Emprunts à court terme négociables																					

1) Pour les opérations de financement à court terme, P pour amortissement annuel progressif, F pour à fixe, S pour semestrier, M pour mensuel, X pour autre à préciser.  
 2) Pour les opérations de financement à long terme, P pour amortissement et M pour mensuel.  
 3) Pour les opérations de financement à court terme, P pour amortissement et M pour mensuel.  
 4) Pour les opérations de financement à court terme, P pour amortissement et M pour mensuel.  
 5) Pour les opérations de financement à court terme, P pour amortissement et M pour mensuel.  
 6) Pour les opérations de financement à court terme, P pour amortissement et M pour mensuel.  
 7) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 8) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 9) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 10) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 11) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 12) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 13) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 14) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 15) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 16) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 17) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 18) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 19) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 20) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 21) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 22) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 23) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 24) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 25) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 26) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 27) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 28) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 29) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 30) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 31) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 32) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 33) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 34) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 35) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 36) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 37) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 38) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 39) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 40) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 41) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 42) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 43) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 44) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 45) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 46) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 47) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 48) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 49) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 50) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 51) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 52) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 53) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 54) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 55) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 56) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 57) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 58) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 59) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 60) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 61) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 62) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 63) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 64) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 65) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 66) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 67) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 68) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 69) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 70) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 71) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 72) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 73) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 74) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 75) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 76) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 77) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 78) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 79) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 80) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 81) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 82) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 83) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 84) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 85) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 86) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 87) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 88) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 89) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 90) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 91) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 92) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 93) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 94) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 95) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 96) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 97) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 98) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 99) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.  
 100) Le taux de l'emprunt est exprimé en pourcentage du montant nominal des emprunts.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT

IV

A2.6

A2.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Catégories et intitulés d'emprunts	Année de mobilisation et profil d'amortis. de l'emprunt (2)		Objet de l'emprunt	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/1/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (3)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (7)			Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité de l'exercice en intérêts	ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Taux (4)	Index (5)	Taux (6)	Index (5)	Niveau de taux				
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de la dette																	
...																	
...																	
...																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédits, suivi de la souscription d'un nouveau emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.  
 (2) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autre à préciser.  
 (3) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle.  
 (4) Indiquer taux fixe, préfixe ou post-fixe pour les taux variables.  
 (5) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois...)  
 (6) Taux annuel, tous frais compris.  
 (7) Taux après opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget.  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611; "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20121024-DCM171020123-DE  
 Date de télértransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE INSTRUMENTS DE COUVERTURE ET DE TRESORERIE</b>	<b>A2.7 A2.8</b>

**A2.7 - ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER AU 01/01/N**

Emprunt couvert	Montant de la dette couverte	Nature du contrat de couverture	Organisme cocontractant	Date de départ de l'instrument	Date de fin du contrat de couverture	Primes payées pour l'achat d'option, le cas échéant	Primes reçues pour la vente d'option	Charge et produits constatés depuis l'origine du contrat	
								Charges (1)	Produits (2)
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX TAUX D'INTERETS</b>									
<b>RISQUES FINANCIERS RELATIFS AUX CHANGES</b>									

(1) Charges comptabilisées depuis l'origine du contrat au compte 668.

(2) Produits comptabilisés depuis l'origine du contrat au compte 768.

**A2.8 - CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature de la trésorerie (2)	Date de la décision (3)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1	Montant restant au 1/1/N	Intérêts mandatés en N-1 (compte 6615)
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						

(1) Circulaire n° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer le nom des organismes prêteurs.

(3) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision du maire de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (l'article L. 2122-2 du CGCT).

<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>IV</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A4</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A5</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
<b>AMORTISSEMENT</b>	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) :	
0	Durée :	

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges et contentieux						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour garanties d'emprunt						
Autres provisions pour risques						
Provisions pour grosses réparations						
.....						
<b>Provisions pour dépréciation (2)</b>						
- des immobilisations						
- des stocks						
- des comptes de tiers						
- des comptes financiers						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provisions pour litiges et contentieux au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...)

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**A6.1 - DETAIL DES DEPENSES**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réallser (3)	
<b>DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D</b>		325 000,00	18 273,24	
<b>HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C</b>		175 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)	175 000,00		
163	Emprunts obligataires			
1641	Emprunts en euros	175 000,00		
1643	Emprunts en devises			
16441	Opérations afférentes à l'emprunt			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
<b>Autres dépenses financières (sous-total) (B)</b>				
10	Reversement de dotations et fonds divers			
13	Remboursement de subventions			
26	Participations et créances rattachées			
261	Titres de participation			
266	Autres formes de participation			
27	Autres immobilisations financières			
271	Acquisition de titres immobilisés (droits de propriété)			
272	Acquisition de titres immobilisés (droits de créances)			
274	Prêts accordés			
275	Dépôts et cautionnements versés			
020	Dépenses imprévues			

<b>Transferts entre sections = C+ D</b>		150 000,00		
	<b>Reprises sur autofinancement antérieur (C)</b>			
15	Sur provisions pour risques et charges			
10	Sur apports, dotations et réserves			
139	Subv.d'invest. reprises au c/résultat			
9	Sur provisions pour dépr. d.....			
	Autres opérations			
	<b>Charges transférées (D) = E + F + G</b>	150 000,00	18 273,24	
	<b>Travaux en régie ( E )</b>	150 000,00	18 273,24	
2315	Installat* techniques	150 000,00		
2768	lcne		18 273,24	
	<b>Charge à répartir sur plusieurs exercices (F)</b>			
	<b>Stocks et en-cours (G)</b>			

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

Dépenses	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
		I	D001

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf p.4 - Modalités de vote III
- (3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les dépenses imprévues et opérations d'ordre.
- (4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**A6.2 - DETAIL DES RECETTES**

Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire		Crédits votés (4)
		Budget précédent (2)	Restes à réaliser (3)	
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d</b>		1 861 000,00		-370 000,00
<b>Ressources propres externes (a)</b>		710 000,00		-20 000,00
10222	FCTVA	650 000,00		-20 000,00
10223	TLE	60 000,00		
10224	Versement au titre du P.L.D.			
10225	Participation pour dépassement du COS.			
10228	Autras fonds globalisés			
<b>Autres recettes financières (b)</b>		200 000,00		
138	Autres subv. d'invest. Non transf.			
261	Titres de participation			
274	Remboursement de prêts			
024	Produits des cessions	200 000,00		
<b>Transferts entre sections (c)</b>		300 000,00		
28188	Autres (immobilisations corporelles)	300 000,00		
021	<b>Virement de la section de fonctionnement (d)</b>	651 000,00		-350 000,00

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	Affectation c/1088 (3)	CUMUL
<b>Recettes</b>	III	R001	R1068	V
	-370 000,00		1 200 648,36	830 648,36

	Déficit (I)-(III)	Excédent (III)-(I)
<b>Solde des op. financières</b>	370 000,00	

	Montant	
<b>Dépenses financières (IV)</b>	IV	
<b>Recettes financières (V)</b>	V	830 648,36
<b>Solde (recettes - dépenses)</b>	VI = V - IV (6)	830 648,36
<b>Solde net hors créances sur autres collectivités publiques (c/2763) et charges transférées (D) (7)</b>	VI - c/2763 - D (6)	830 648,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf p.4 - Modalités de vote III

(3) A n'inscrire que si le CA a été voté. Il n'y a pas de restes à réaliser sur les opérations d'ordre.

(4) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Indiquer le signe algébrique.

(7) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.1</b>

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

**A7.1.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		70	Prod. Des services, du domaine et ventes div.	
012	Charges de personnel et frais assimilés		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles		76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions (3)		77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de produits		78	Reprises sur provisions (3)	
022	Dépenses imprévues		013	Atténuation de charges	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.		043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	
023	Virement à la section d'investissement				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A7.1.2</b>

(en application de l'article L.2224-11 du CGCT pour les communes de moins de 500 habitants gérant les services de distribution d'eau et d'assainissement)

.....(1)

**A7.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds divers et réserves	
13	Subventions d'équipement		13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts et dettes assimilées		16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles (hors opé.)		20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées		204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles (hors opé.)		21	Immobilisations corporelles	
22	Immobilisations reçues en affect. (hors opé.)		22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisation en cours (hors opé.)		23	Immobilisation en cours	
26	Particip. et créances rattachées à des particip.		26	Particip. et créances rattachées à des particip.	
27	Autres immobilisations financières		27	Autres immobilisations financières	
Opérations d'équipement n° ... (1 ligne par opé.)					
...					
45..1	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)		45..2	Opé. c/ de tiers n° .... (1 ligne par opé.)	
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			021	Virement de la section de fonctionnement	
			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Compléter par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général		<b>Recettes issues de la TEOM</b>		
			7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
			<b>Dotation et participations reçues</b>		
			74		
012	Charges de personnel et frais assimilés		<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
			70	Prod. Des services, du domaine et vente div.	
65	Autres charges de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles		77	Produits exceptionnels	
68	Dotations aux provisions (3)		78	Reprises sur provisions (3)	
014	Atténuation de charges		013	Atténuation de produits	
022	Dépenses imprévues (3)				
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

(4) montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
16...			16...		
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
20...			10...		
21...			13...		
22...					
23...					
26...					
27...					
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé.)				
	Autres dépenses éventuelles				
10...			20...		
13...			21...		
...			22...		
			23...		
			26...		
			27...		
45...1	Opé. cf de tiers n° (1 ligne par opé.)				
020	Dépenses imprévues		024	Produits des cessions	
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>		
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections		042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	
023	Virement à la section d'investissement (4)				
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT

(2) Détailler les chapitres budgétaires par articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I-(II+III)

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**  
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :								
DEPENSES 0				RECETTES 0				
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)		Exercice 2012
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers				
				Financement par le mandataire				
				Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)				

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A9</b>

A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)  
Date de la délibération :

Intitulé de l'opération N° :							
DEPENSES 0				RECETTES 0			
DEPENSES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (1)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012	RECETTES	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Exercice 2012
				- Financement par le mandant et par d'autres tiers			
				Financement par le mandataire			
				Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser).

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

B1.1

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT 5arL L. 2313-1 6°, L5211-36 et L. 5711-1 du CGCT

Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)	Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget ou taux moyen constaté sur l'année (6)		Nature de l'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice en (8) en capital intérêts
								Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel (4)	Taux (3)	Index (4)			
<b>Totaux généraux</b>															
<b>Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>															
<b>Totaux pour les emprunts autes que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>															
<b>Totaux pour les emprunts contractés pour les opérations de logement aidés par l'état</b>															
<b>Totaux pour les autres emprunts ou des EP (hors logements sociaux)</b>															

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X pour autres à préciser.

(2) Indiquer A pour annuelle, T pour trimestrielle et M pour mensuelle

(3) Indiquer taux fixe, préfixé ou post-fixé pour les taux variables.

(4) Indiquer le type d'index (ex : EURIBOR 3 mois ...)

(5) Pour les emprunts, tous frais compris.

(6) Pour les opérations d'échange éventuelles. S'agissant du niveau du taux, indiquer, pour un taux variable, le niveau à la date de vote du budget pour l'exercice constaté sur l'état annexé au budget administratif, le taux constaté sur l'exercice pur l'état annexé au compte administratif. S'agissant de la nature de l'emprunt : taux fixe sur toute la durée (F), indexé sur toute la durée (I), avec des tranches (T) ou avec options (O).

(7) Indiquer le mode au titre du contrat initial et comptabilisée à l'article 6611 et annuité due au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisée à l'article 6668.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	
<b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.2</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.3</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.4</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.5</b>

**B1.2 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée Durée contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									
	Mobilier									
	Immobilier									

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

**B1.3 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP	Date de fin du contrat de PPP

**B1.4 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser ou annulées						
8018	Autres engagements donnés						
	Au profit d'organismes publics						
	Au profit d'organismes privés						
<b>TOTAL</b>							

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
8028	Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	Engagements reçus des entreprises						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**  
(article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions ...(2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					

(1) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

Chapitres	Articles	Libellé de l'article	FEDER	Dons et legs grevés d'une affectation	... (1)
		Reste à employer au 01/01/N			
		Recettes			
		Dépenses			
		Restes à employer au 31/12/N			

(1) Ouvrir une colonne par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

Montant des CP			
Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercice au- delà de N+1)

<b>Total des recettes grevées d'une affectation</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

			Code grevé
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Total général
Total général			

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020123-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet				
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (1)</b>				
<b>TECHNIQUE (2)</b>				
<b>SOCIALE (3)</b>				
<b>MEDICO-SOCIALE (4)</b>				
<b>MEDICO-TECHNIQUE (5)</b>				
<b>SPORTIVE (6)</b>				
<b>CULTURELLE (7)</b>				
<b>ANIMATION (8)</b>				
<b>POLICE MUNICIPALE (9)</b>				
<b>EMPLOIS NON CITES (10)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)</b>				

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	CONTRAT (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>				

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 Janvier 1984):

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

Ms : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANIM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 Janvier 1984)

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts.

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-1 : article 3, 1er alinéa : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...) ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi.*

3-2 : article 3, 2ème alinéa : *besoin saisonnier ou occasionnel.*

3-3 : article 3, 4ème alinéa : *emplois permanents à temps non complet (- 31H30) dans les communes de - 2000 habitants.*

38 : article 38 : *travailleurs handicapés catégorie C.*

47 : article 47.

110 : article 110.

A : autres (préciser).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER  
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détenion d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ....				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressé ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION</b>	
<b>LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b>	<b>C3.1</b>
<b>LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN B.A.</b>	<b>C3.3</b>
<b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	<b>C3.4</b>

**C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération Intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) ou créés par l'établissement public ou le groupement.

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISEES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)

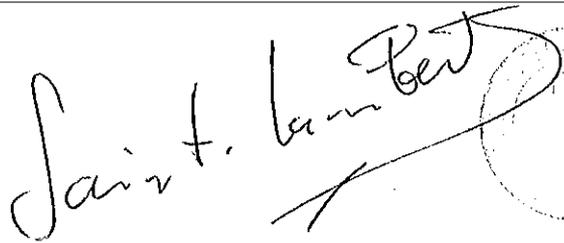
(1) et n'effectuant que des opérations de fonctionnement à l'exclusion de toutes dépenses d'investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>
<b>ARRETE ETSIGNATURES</b>	<b>D2</b>

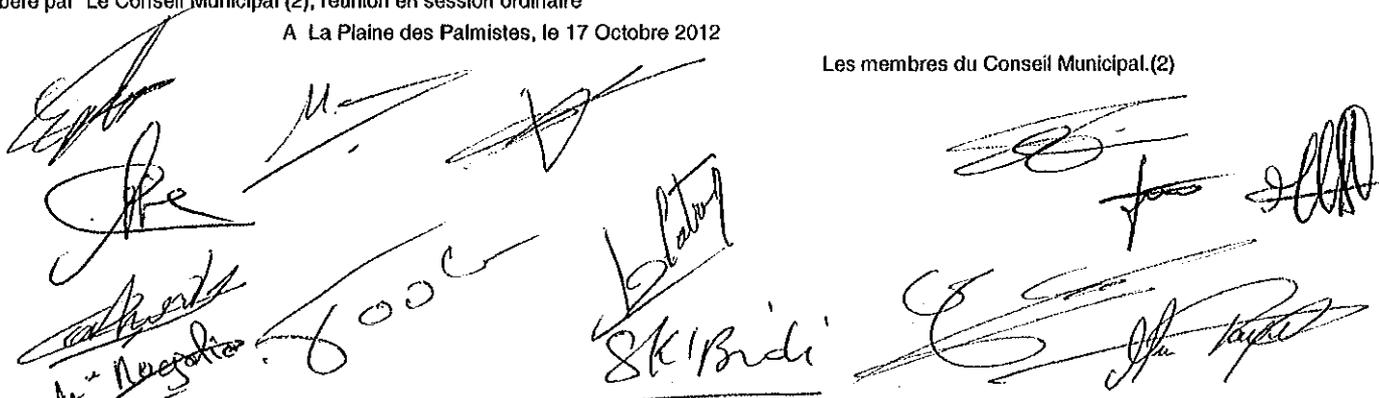
**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
TFPB	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
TFPNB	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
Taxe professionnelle	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
<b>TOTAL</b>	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**



Présenté par le Maire (1),  
A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012  
Le Maire..(1),  
Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire  
A La Plaine des Palmistes, le 17 Octobre 2012



Nombre de membres en exercice 27

Nombre de membres présents 27

Nombre de suffrages exprimés 27

VOTES : Pour 18

Contre .....

Abstentions 2

Date de convocation 11/10/12

Les membres du Conseil Municipal.(2)

Certifié exécutoire par le Maire(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/10/12, et de la publication le 24/10/12  
A La Plaine....., le 24/10/12,  
des Palmistes

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020123-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012



## SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie) A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).  
Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	22 469,81	15 119,17
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		7 350,64
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		22 469,81	22 469,81

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	182 788,16	-30 000,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	134 463,83	283 858,96
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		63 393,03
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		317 251,99	317 251,99

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	339 721,80	339 721,80
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	130 000,00		369,81	369,81	369,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	230 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>360 000,00</b>		<b>40 369,81</b>	<b>40 369,81</b>	<b>40 369,81</b>
66	Charges financières	20 000,00		12 100,00	12 100,00	12 100,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00				
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>400 000,00</b>		<b>52 469,81</b>	<b>52 469,81</b>	<b>52 469,81</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	60 900,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>300 900,00</b>		<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>700 900,00</b>		<b>22 469,81</b>	<b>22 469,81</b>	<b>22 469,81</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>22 469,81</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	584 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante	3 000,00		1 275,00	1 275,00	1 275,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>587 000,00</b>		<b>11 275,00</b>	<b>11 275,00</b>	<b>11 275,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels			3 844,17	3 844,17	3 844,17
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>587 000,00</b>		<b>15 119,17</b>	<b>15 119,17</b>	<b>15 119,17</b>
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>113 900,00</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>700 900,00</b>		<b>15 119,17</b>	<b>15 119,17</b>	<b>15 119,17</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>7 350,64</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>-30 000,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	-------------------	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 108 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020124-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00	13 157,39			13 157,39
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	10 969,91	104 188,16	104 188,16	115 158,07
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	65 000,00	92 822,67	78 600,00	78 600,00	171 422,67
	<b>Total des opérations d'équipement</b>		<b>17 513,88</b>			<b>17 513,86</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>175 000,00</b>	<b>134 463,83</b>	<b>182 788,16</b>	<b>182 788,16</b>	<b>317 251,99</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00				
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>55 000,00</b>				
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>230 000,00</b>	<b>134 463,83</b>	<b>182 788,16</b>	<b>182 788,16</b>	<b>317 251,99</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	113 900,00				
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>113 900,00</b>				
<b>TOTAL</b>		<b>343 900,00</b>	<b>134 463,83</b>	<b>182 788,16</b>	<b>182 788,16</b>	<b>317 251,99</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>317 251,99</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement	43 000,00	283 858,96			283 858,96
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>43 000,00</b>	<b>283 858,96</b>			<b>283 858,96</b>
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>43 000,00</b>	<b>283 858,96</b>			<b>283 858,96</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (6)	60 900,00		-30 000,00	-30 000,00	-30 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	240 000,00				
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>300 900,00</b>		<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>343 900,00</b>	<b>283 858,96</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>253 858,96</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>317 251,99</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)</b>	<b>-30 000,00</b>
--	-------------------

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020124-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	369,81		369,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	40 000,00		40 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières	12 100,00		12 100,00
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		-30 000,00	-30 000,00
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>52 469,81</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>22 469,81</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>22 469,81</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement	17 513,86		17 513,86
20	Immobilisations incorporelles (6)	13 157,39		13 157,39
21	Immobilisations corporelles (6)	115 158,07		115 158,07
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)	171 422,67		171 422,67
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>317 251,99</b>		<b>317 251,99</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>317 251,99</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	10 000,00		10 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	1 275,00		1 275,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	3 844,17		3 844,17
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	<b>15 119,17</b>		<b>15 119,17</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 350,64</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>22 469,81</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	283 858,96		283 858,96
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement		-30 000,00	-30 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>283 858,96</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>253 858,96</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>63 393,03</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>317 251,99</b>
---	-------------------

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>130 000,00</b>	<b>369,81</b>	<b>369,81</b>
604	Achats études prest. services equip. trav	15 000,00	-95,00	-95,00
6042	Prestations de services		550,00	550,00
6061	Fourn. non stockables (eau, énergie ...)	3 000,00		
6062	Produits de traitement	8 000,00	-1 990,38	-1 990,38
6063	Fourn. d'entretien & petits équipements	2 000,00		
60631	Fourn. d'entretien (produits)	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
60632	Fourn. de petits équipements	4 000,00	585,64	585,64
6064	Fourn. administratives	1 000,00	-1 000,00	-1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00		
611	Sous traitance générale	10 000,00	12 400,00	12 400,00
6135	Locations mobilières	30 000,00	-12 000,00	-12 000,00
6137	Red. droit de passage et servitudes dive	500,00		
6152	Entretien bâtiments	3 000,00	-795,70	-795,70
61523	Entretien voies et réseaux		50,00	50,00
61551	Entretien matériels roulants	2 000,00		
61558	Entretien autres biens mobiliers	700,00		
6156	Maintenance	4 000,00	-3 000,00	-3 000,00
6161	Primes d'assurance	500,00	-500,00	-500,00
618	Divers		1 800,00	1 800,00
6182	Documentation générale	500,00	-300,00	-300,00
6184	Versements à des organismes de formatio?		7 500,00	7 500,00
6231	Annonces & insertions	3 000,00	-729,75	-729,75
6251	Voyages et déplacements		895,00	895,00
6257	Receptions	1 000,00	-900,00	-900,00
6261	Frais postaux	500,00		
6262	Frais de telecommunications	4 000,00	-1 100,00	-1 100,00
6371	Redevances versées pr les prêt. d' eau	35 800,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>230 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
6332	Cotisations f.n.a.l	300,00		
6336	Cotisations c.d.g	3 000,00		
6411	Salaires, appointements, commissions	162 000,00	40 000,00	40 000,00
6414	Autres indemnités ihts	5 500,00		
6415	Nbl supplément familial	3 000,00		
6451	Cotisations à l' urssaf	35 000,00		
6453	Cotisations caisses de retraites	16 500,00		
6454	Cotisation assedic	600,00		
6475	Médecine du travail, pharmacie	600,00		
6478	Cheque déjeuner	3 500,00		
<b>014 (7)</b>	<b>Atténuations de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>				
<b>(a) = (011+012+014+65)</b>		<b>360 000,00</b>	<b>40 369,81</b>	<b>40 369,81</b>

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020124-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	<b>Charges financières (b)</b>	20 000,00	12 100,00	12 100,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	12 000,00	12 100,00	12 100,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=	8 000,00		
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	20 000,00		
673	Titres annuels s/ex. antérieur	20 000,00		
68	<b>Dotations aux provisions (d) (9)</b>			
69	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (a) (10)</b>			
022	<b>Dépenses imprévues (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>400 000,00</b>	<b>52 469,81</b>	<b>52 469,81</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	60 900,00	-30 000,00	-30 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	240 000,00		
6811	Dot. amort. s'immob. incorp. & corporell	240 000,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		300 900,00	-30 000,00	-30 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		300 900,00	-30 000,00	-30 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		700 900,00	22 469,81	22 469,81
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>				
				+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>				
				=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				<b>22 469,81</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>			
70	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations ...</b>	584 000,00	10 000,00	10 000,00
70111	Vente de l'eau aux abonnés	530 000,00		
7068	Frais de remise en eau	9 000,00		
7071	Vente de prod. fabriqués, prest. de serv	45 000,00	10 000,00	10 000,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>			
74	<b>Subventions d'exploitation</b>			
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	3 000,00	1 275,00	1 275,00
758	Produits divers de gestion courante	3 000,00	1 275,00	1 275,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>587 000,00</b>	<b>11 275,00</b>	<b>11 275,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>		3 844,17	3 844,17
778	Autres produits exceptionnels		3 844,17	3 844,17
78	<b>Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)</b>			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>587 000,00</b>	<b>15 119,17</b>	<b>15 119,17</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)	113 900,00		
777	Quote part subv. inv. viree cpte resulta	113 900,00		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>113 900,00</b>		

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>700 900,00</b>	<b>15 119,17</b>	<b>15 119,17</b>
--	-------------------	------------------	------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	+
----------------------------------	---

<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	+	<b>7 360,64</b>
--	---	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=	<b>22 469,81</b>
--	---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	70 000,00		
2031	Frais d'études	70 000,00		
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	40 000,00	104 188,16	104 188,16
2182	Matériel de transport	40 000,00	-11 306,97	-11 306,97
2183	Matériel informatique		97 495,13	97 495,13
2188	Acquis <sup>o</sup> matériels divers		18 000,00	18 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)	65 000,00	78 600,00	78 600,00
2315	Installat <sup>o</sup> mat. et outillage technique	65 000,00	78 600,00	78 600,00
	<b>Total des opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>175 000,00</b>	<b>182 788,16</b>	<b>182 788,16</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	55 000,00		
1641	Emprunts	55 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses Imprévues			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>55 000,00</b>		

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>230 000,00</b>	<b>182 788,16</b>	<b>182 788,16</b>
-----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.1 - Modalités de vote.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget primitif (2)</b>	<b>Propositions (3) nouvelles</b>	<b>Vote (4)</b>
--------------------------	--------------------	---	---------------------------------------	-----------------

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>	113 900,00		
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	113 900,00		
13913	<i>Subvention d'investissement</i>	113 900,00		
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>113 900,00</b>		

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>343 900,00</b>	<b>182 788,16</b>	<b>182 788,16</b>
---	-------------------	-------------------	-------------------

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>134 463,83</b>
----------------------------------	-------------------

<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	
---	--

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>317 261,99</b>
---	-------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement	43 000,00		
1311	Subvention etat -ole renouvel. rés. aep	43 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>43 000,00</b>		

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Total des recettes financières</b>				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>43 000,00</b>		
-----------------------------------	------------------	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation	60 900,00	-30 000,00	-30 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	240 000,00		
281311	Amort. bat. d'exploitation	138 335,00		
281531	Amortissement réseau adduction d'eau	101 665,00		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>300 900,00</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>
041	Opérations patrimoniales (7)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>300 900,00</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>		<b>343 900,00</b>	<b>-30 000,00</b>	<b>-30 000,00</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	<b>283 858,96</b>
+	
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	<b>63 393,03</b>
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>317 251,99</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1) 102

LIBELLE : Reparations reseaux

POUR VOTE

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
			a		b	b
	<b>DEPENSES</b>	54 818,11	17 513,86			
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours		17 513,86			
2315	Installat° mat. et outillage technique		17 513,86			

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d)	17 513,86
Excédent de financement = (c+d) - (a+b)	-17 513,86

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS</b>	<b>A1.1</b>
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX</b>	<b>A1.2</b>

**A1.1 - DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS (1)**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (2)	Capital
<b>TOTAL</b>	<b>1 121 942,98</b>	<b>868 169,44</b>	<b>64 098,76</b>	<b>11 220,66</b>	<b>52 878,09</b>
<b>Auprès des organismes de droit privé</b>					
Caisses de Crédit Agricole	14 595,93	4 281,30	1 649,40	340,65	1 308,75
Caisse des Dépôts et Consignations					
Caisses d'Épargne/Crédit Foncier					
Dexia Crédit Local	457 347,05	203 878,14	45 344,09	10 880,01	34 464,08
Agence Française Développement	650 000,00	650 000,00	17 105,26		17 105,26
BNP					
NATEXIS - Banques Populaires					
Crédit mutuel - CIC					
Organismes d'assurance					
(3)					
<b>Auprès des organismes de droit public</b>					
(3)					
<b>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées) (3)</b>					

(1) Pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (CLTR, OCLT, PCTM, ...), seules les opérations comptabilisées au compte 16441 "opérations afférentes à l'emprunt" doivent être inscrites.

(2) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

(3) A détailler en tant que de besoin selon la nature du prêteur.

**A1.2 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX**

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 1/01/N) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 1/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget (5)	Intérêts à payer de l'exercice (6)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat</b>							
Réaménagement	CRCA	14 595,93	4 281,30	2 972,54	8,60	340,65	0,50%
Service des Eaux	DEXIA CL	457 347,05	203 878,14	169 414,00	5,72	10 880,01	23,78%
Forage	AFD	650 000,00	650 000,00	632 894,74	3,20	-	75,74%
<b>TOTAL</b>							
<b>Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat (2)</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>Emprunts avec plusieurs tranches de taux (3)</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>Emprunts avec options (4)</b>							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

(1) Répartir les emprunts selon le type de taux au 1/01/N après opérations de couverture éventuelles.

(2) Préciser si les emprunts sont à taux préfixé ou post-fixé, éventuellement garanti par un cap ou un tunnel.

(3) Emprunts dont le passage d'un type d'indice à un autre est prédéterminé dans le contrat.

(4) Emprunts offrant la possibilité de modifier les conditions financières en cours de contrat (passage d'un taux fixe à un taux indexé ou changement du mode d'amortissement).

(5) Indiquer le niveau du taux après opération d'échange éventuelle. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année précédente.

Pour les emprunts à taux révisables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(6) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



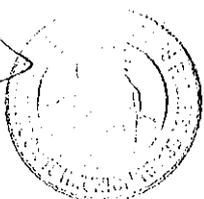
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>
<b>ARRETE ETSIGNATURES</b>	<b>D2</b>

**D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
TFPB	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
TFPNB	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
Taxe professionnelle	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %
<b>TOTAL</b>	.....	..... %	..... %	..... %	.....	..... %

**D2 - ARRETE - SIGNATURES**

Saint-Lambert



Présenté par le Maire .(1),  
A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012  
Le Maire..(1),  
Délibéré par Le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire  
A La Plaine des Palmistes, le 17 Octobre 2012

Nombre de membres en exercice 21.....

Nombre de membres présents 17.....

Nombre de suffrages exprimés 21.....

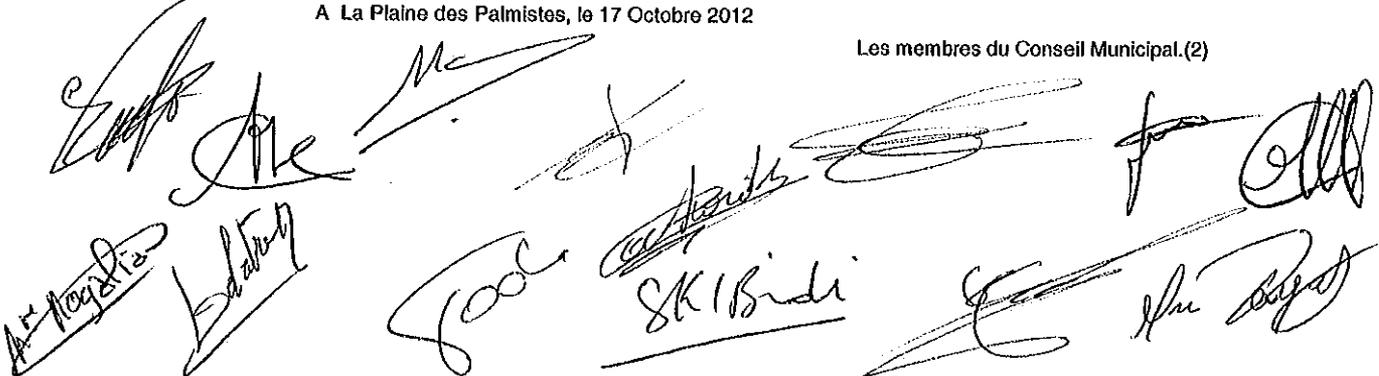
VOTES : Pour 19.....

Contre .....

Abstentions 2.....

Date de convocation MARS 12

Les membres du Conseil Municipal.(2)



Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/10/12, et de la publication le 24/10/12  
à la Plaine des Palmistes le 24/10/12

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;  
(2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20121024-DCM171020124-DE  
 Date de télétransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012



## SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie) A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 6211-36 du CGCT, art. L. 6711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	13 419,51	
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		13 419,51
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		13 419,51	13 419,51

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b> (y compris les comptes 1064 et 1068)	18 030,00	18 030,00
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		18 030,00	18 030,00

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>		31 449,51	31 449,51
----------------------------	--	-----------	-----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020125-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	153 000,00		13 419,51	13 419,51	13 419,51
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>153 000,00</b>		<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>153 000,00</b>		<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>153 000,00</b>		<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 419,51</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	153 000,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>153 000,00</b>				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>153 000,00</b>				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>153 000,00</b>				

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>13 419,51</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 419,51</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020125-  
DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles			18 030,00	18 030,00	18 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>			<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45X-1	<b>Total des opé. Pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>				<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	= <b>18 030,00</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)			18 030,00	18 030,00	18 030,00
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>			<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
45X-2	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>				<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	= <b>18 030,00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)</b>	
--	--

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020125-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réalliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 419,51		13 419,51
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variations de stocks (3)</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>13 419,51</b>		<b>13 419,51</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 419,51</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)	18 030,00		18 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>18 030,00</b>		<b>18 030,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 030,00</b>
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.

qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation.

En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020125-  
DE  
Date de téléttransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>			
72	<i>Production immobilisée</i>			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>			+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>13 419,51</b>
---	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>13 419,51</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</i>			
15	<i>Provisions pour risques et chargés (5)</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Dépréciation des immobilisations (5)</i>			
39	<i>Dépréciation des stocks et en-cours (5)</i>			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b></b>
--	---------

<b>AFFECTATION AU COMPTE 106</b>	<b>18 030,00</b>
----------------------------------	------------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>18 030,00</b>
---	------------------

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	153 000,00	13 419,51	13 419,51
604	Achats études prest.services equip. trav	150 000,00		
6063	Fourn. d'entretien & petits équipements	1 000,00		
60632	Fourn. de petits équipements		13 419,51	13 419,51
6064	Fourn. administratives	1 000,00		
6262	Frais de telecommunications	1 000,00		
012	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
014 (7)	<b>Atténuations de produits</b>			
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>153 000,00</b>	<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>
66	<b>Charges financières (b)</b>			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>			
68	<b>Dotations aux provisions (d) (9)</b>			
69	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>			
022	<b>Dépenses imprévues (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES RÉELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>153 000,00</b>	<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises,

des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>163 000,00</b>	<b>13 419,51</b>	<b>13 419,51</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	=
<b>13 419,51</b>	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
(2) cf. I - Modalités de vote.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	153 000,00		
7062	Red. d'assainissement non collectif	153 000,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>153 000,00</b>		
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	Calcul du 7622			
	Montant des ICNE de l'exercice =			
	Montant de l'exercice N-1 =			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES = a+b+c+d</b>		<b>153 000,00</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	153 000,00		
--	------------	--	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	+
----------------------------------	---

<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	+	13 419,51
--	---	-----------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	=	13 419,51
--	---	-----------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		18 030,00	18 030,00
2182	Materiel de transport		18 030,00	18 030,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	<b>Total des opérations (5)</b>			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Total des dépenses financières</b>			

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
-----------------------------------	--	------------------	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régle.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

<b>Chap/ art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget primitif (2)</b>	<b>Propositions (3) nouvelles</b>	<b>Vote (4)</b>
--------------------------	--------------------	---	---------------------------------------	-----------------

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
		+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>		
		+
<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>		
		=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>		<b>18 030,00</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) cf. I - Modalités de vote.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
 (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
 (8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				

10	Dotations, fonds divers et réserves		18 030,00	18 030,00
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		18 030,00	18 030,00
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Total des recettes financières</b>			<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>			<b>18 030,00</b>	<b>18 030,00</b>
-----------------------------------	--	--	------------------	------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.  
 (2) cf. I - Modalités de vote.  
 (3) Hors restes à réaliser  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>				
041	Opérations patrimoniales (7)			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>			18 030,00	18 030,00

<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>	+
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
	18 030,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)**

**LIBELLE :**

**POUR INFORMATION**

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (6)	Montant (6)
			a		b	b
<b>DEPENSES</b>						
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
		c	d
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	Autres		

Besoin de financement = (a+b) - (c+d) Excédent de financement = (c+d) - (a+b)		
--	--	--

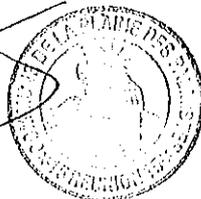
- (1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.
- (2) Rayer la mention inutile.
- (3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.
- (4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

**D - ARRETE - SIGNATURES**

*Saint-Lambert*



Nombre de membres en exercice ..... 29  
 Nombre de membres présents ..... 27  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 27  
 VOTES : Pour ..... 29  
 Contre .....  
 Abstentions ..... 2

Date de convocation *M. 11.10.12*

Présenté par le Maire.(1),  
A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012  
Le Maire (1),

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire  
A La Plaine des Palmistes, le 17 octobre 2012

Les membres du Conseil Municipal.(2)

*[Handwritten signatures of council members]*

Certifié exécutoire par le Maire(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le *24.10.12*, et de la publication le *24.10.12*  
à la *Plaine*, le *24.10.12*  
des *Palmistes*

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...  
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..



## SOMMAIRE

pages		Jointes	Sans objet
	<b>I Informations générales</b> Modalités de vote du budget		
	<b>II Présentation générale du budget</b> A1 - Vue d'ensemble - Sections A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  B1 - Balance générale du budget - Dépenses B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	<b>III Vote du budget</b> A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses - Articles A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes - Articles  B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	<b>IV - Annexes</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>		
	A1.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par prêteur A1.2 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux A1.3 - Etat de la dette - Autres dettes A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement A1.6 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier A1.7 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie A1.8 - Etat de la dette - Répartition de l'encours (typologie) A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations A3.2 - Etalement des provisions A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement (1) A5.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif (1) A6 - Etat des charges transférées A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
	<b>B - Engagements hors bilan</b>		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la règle (2) B1.2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.3 - Etat des contrats crédit-bail B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé B1.5 - Etat des autres engagements donnés B1.6 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
	<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
	C1.1 - Etat du personnel au 1/1/N C1.2 - Etat du personnel non titulaire au 1/1/N C1.3 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2) C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
	<b>D Arrêté et signatures</b>		
	D - Arrêté et signatures		

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1),
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
- avec ou sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (2)

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° .....du .....).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport au budget - primitif ou cumulé - de l'exercice précédent (2).

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (2) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Rayer la mention inutile.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	1 891,89	
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>		1 891,89
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		1 891,89	1 891,89

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>			

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	1 891,89	1 891,89
----------------------------	----------	----------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20121024-DCM171020126- DE Date de télétransmission : 24/10/2012 Date de réception préfecture : 24/10/2012
---

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
011	Charges à caractère général	1 500,00		1 891,89	1 891,89	1 891,89
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 500,00</b>		<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues					
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 500,00</b>		<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 500,00</b>		<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 891,89</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 500,00				
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation					
75	Autres produits de gestion courante					
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 500,00</b>				
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>1 500,00</b>				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>1 500,00</b>				

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>1 891,89</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 891,89</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	---

- (1) cf IB - Modalités de vote.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
- (8) A servir uniquement, en dépenses, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (9) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (10) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (11) Solde de l'opération DF 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20121024-DCM171020126-DE Date de télétransmission : 24/10/2012 Date de réception préfecture : 24/10/2012
---

<b>II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectation ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
45X-1	<b>Total des op. Pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>						+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)** \_\_\_\_\_

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** \_\_\_\_\_

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap	Libellé	Pour mémoire budget primitif(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + voté)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (10)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à ... (8)					
26	Particip., créances rattachées à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
	<b>Total des recettes financières</b>					
45X-2	<b>Total des op. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	Virement de la section de fonctionnement (6)					
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)					
041	Opérations patrimoniales (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>						+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)** \_\_\_\_\_

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** \_\_\_\_\_

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (11)</b>	
--	--

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20121024-DCM171020126-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2012  
Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 891,89		1 891,89
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>1 891,89</b>		<b>1 891,89</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
---	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 891,89</b>
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	=
--	---

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M49.
- (5) Si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres "opérations d'équipement"
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (8) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et en M44.
- qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Allénuations de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (8)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>			

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 891,89</b>
---	-----------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 891,89</b>
---	-----------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45X-2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>			

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	
--	--

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 108</b>	
----------------------------------	--

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	
---	--

## SECTION D'EXPLOITATION

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>1 500,00</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>
6063	Fourn. d'entretien et petits équipements	500,00		
6064	Fournitures administratives	500,00		
61521	Entretien des terrains	500,00	1 891,89	1 891,89
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>			
<b>014 (7)</b>	<b>Atténuations de produits</b>			
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>			
66111	Intérêts réglés à l'échéance			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8) Calcul du 66112 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>			
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions (d) (9)</b>			
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>			
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 500,00</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modallés de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 600,00</b>	<b>1 891,89</b>	<b>1 891,89</b>

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>1 891,89</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(6) Compte 6815 : si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 500,00		
7068	Autres prestations de service	1 500,00		
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante			
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> <b>(a) = 013+70+73+74+75</b>		<b>1 500,00</b>		
76	Produits financiers (b)			
7621	Intérêts encaissés à l'échéance			
7622	Intérêts - Rattachement des ICNE Calcul du 7622 Montant des ICNE de l'exercice= Montant de l'exercice N-1=			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
<b>TOTAL RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>1 500,00</b>		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la règle.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) (6)</i>			
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (5)</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)</b>	<b>1 600,00</b>		
--	-----------------	--	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (7)</b>	
----------------------------------	--

<b>R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)</b>	<b>1 891,89</b>
--	-----------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 891,89</b>
--	-----------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. I - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
- (6) Compte 7815 : si la régie a opté pour le régime des provisions budgétaires.
- (7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)			
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	<b>Total des opérations (5)</b>			
<b>Total des dépenses d'équipement</b>				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues			
<b>Total des dépenses financières</b>				

45... 1..	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.
- (2) cf.1 - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
------------------	-------------	--	-------------------------------	----------

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Voté (4)
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>			
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>			
	<i>Charges transférées</i>			
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>			
---	--	--	--

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>
---	----------------------------------

+	<b>D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>
---	---

=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>
---	---

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
- (2) Cf.1 - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
- (6) Si la région applique le régime des provisions budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1021	Dotation			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
<b>Total des recettes financières</b>				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				

<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				
-----------------------------------	--	--	--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) cf. 1 - Modalités de vote.
- (3) Hors restes à réaliser
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20121024-DCM171020126-  
 DE  
 Date de télétransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget primitif (2)	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>			
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)</i>			
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>				
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)</b>				
				+
<b>RESTES A REALISER N-1 (8)</b>				
				+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)</b>				
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : (1)****LIBELLE :****POUR INFORMATION**

Art. (3)	Libellé (3)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (4) (5) (6)	Propositions nouvelles (5)	Vote (5)	Montant (6)
	<b>DEPENSES</b>		<b>a</b>		<b>b</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affect.					
23	Immobilisations en cours					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
	<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c</b>	<b>d</b>
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	<b>Autres</b>		

<b>Besoin de financement = (a+b) - (c+d)</b>		
--	--	--

<b>Excédent de financement = (c+d) - (a+b)</b>		
--	--	--

(1) Ouvrir un cadre par opération et dont le numéro doit être au moins égal à 10.

(2) Rayer la mention inutile.

(3) Détailler les articles conformément au plan des comptes appliqué par la régie.

(4) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(5) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées.

Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

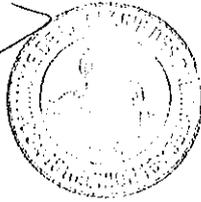
(6) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV - ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

**IV**  
**D**

**D - ARRETE - SIGNATURES**

*Saint-Lambert*



Nombre de membres en exercice ..... 21  
 Nombre de membres présents ..... 21  
 Nombre de suffrages exprimés ..... 21  
 VOTES : Pour ..... 18  
           Contre ..... 2  
           Abstentions ..... 2

Date de convocation : 17.10.12

Présenté par le Maire.(1),  
 A La Plaine des Palmistes le 17 octobre 2012  
 Le Maire (1),

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réunion en session ordinaire  
 A La Plaine des Palmistes, le 17 octobre 2012

Les membres du Conseil Municipal.(2)

*[Handwritten signatures of council members]*

Certifié exécutoire par le Maire(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 24/10/12, et de la publication le 24/10/12  
 A La Plaine des Palmistes, le 24/10/12

(1) Compléter par le "président du conseil d'administration" ou par l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général ...  
 (2) Compléter par "conseil d'administration" ou par l'assemblée de la collectivité de rattachement : conseil municipal, conseil général ..

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20121024-DCM171020126-  
 DE  
 Date de télétransmission : 24/10/2012  
 Date de réception préfecture : 24/10/2012

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

N° 7309

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE LA REUNION

Service du Domaine

7 avenue André Malraux

97 705 SAINT DENIS CEDEX 9

Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2012-406L1271**

Affaire suivie par : **Lilian SAVIRAYE**

Téléphone: **02 62 94 05 85**

Télécopie : **02 62 94 05 83**

Courriel : [tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr)

**1 Service consultant :** Commune de La Plaine des Palmistes

**2 Date de la consultation :** Demande du 25/06/2012 complétée le 17/07/2012

**3 Opération soumise au contrôle(objet et but) :** Bail à construction de 25 ans

**4 Bailleur :** Commune de La Plaine des Palmistes

**5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :**

**Commune de La Plaine des Palmistes**

Parcelle cadastrée AC n° 290 d'une superficie de 661 m<sup>2</sup> qui va faire l'objet d'un bail à construction de 25 ans.

Terrain nu.

**5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins -value- Appréciation d'ensemble :**

**7 Situation locative :** Non communiquée

**9 Valeur locative annuelle retenue :** 1452 €/an

**12 Observations particulières :**

Le montant du loyer a été déterminé par rapport aux éléments suivants transmis par le consultant :

- Coût des constructions : 30 000 €
- Durée du bail : 25 ans
- Les constructions deviennent propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur.

**A Saint Denis, le 8 août 2012**  
**Pour le Directeur Régional des Finances Publiques**  
**de LA REUNION**  
**L'Inspecteur des Finances Publiques**



**Lilian SAVIRAYE**

## Notice

Maitre d'ouvrage Madame FRANCOISE.

-La construction est implantée dans la zone artisanale de la plaine des palmistes section AC493.

### A- Description du terrain et de l'environnement.

Morphologie

-Terrain d'une superficie de 1000m<sup>2</sup> environ et de forme rectangulaire

Topographie

-La pente du terrain est nulle.

### B- Construction

-Construction d'un atelier de menuiserie de 169 m<sup>2</sup>.

Bardage bois en façade et en tôle 1000p laquée blanc pour le reste, une charpente en bois.

Ossature constitué de container de 40' habillé de tôle 1000p blanche.

Charpente bois en pin sylvestre traité ci4 couvert de tôle 1000p blanches.

Menuiserie (porte châssis et volet) en bois de couleur naturel.

### C-Installations classes

-Compte tenu que la puissance électrique installée sera inférieure à 50kW, l'établissement n'est pas assujetti à la réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement.

### D-Réseaux

#### -Assainissement.

-Eau usées : Création d'un assainissement autonome type fosse septique épandage

#### -AEP

-Raccordement sur compteur existant.

-point à alimenter :

-WC

-Lavabo.

-1 douche

-1 robinet extérieur

#### -Electricité BT

-Raccordement BT sur le coffret EDF en limite de parcelle

-Puissance à souscrire : tarif bleu

-Téléphone

-Raccordement sur ligne France TELECOM dans chambre normalisée en limite de parcelle.

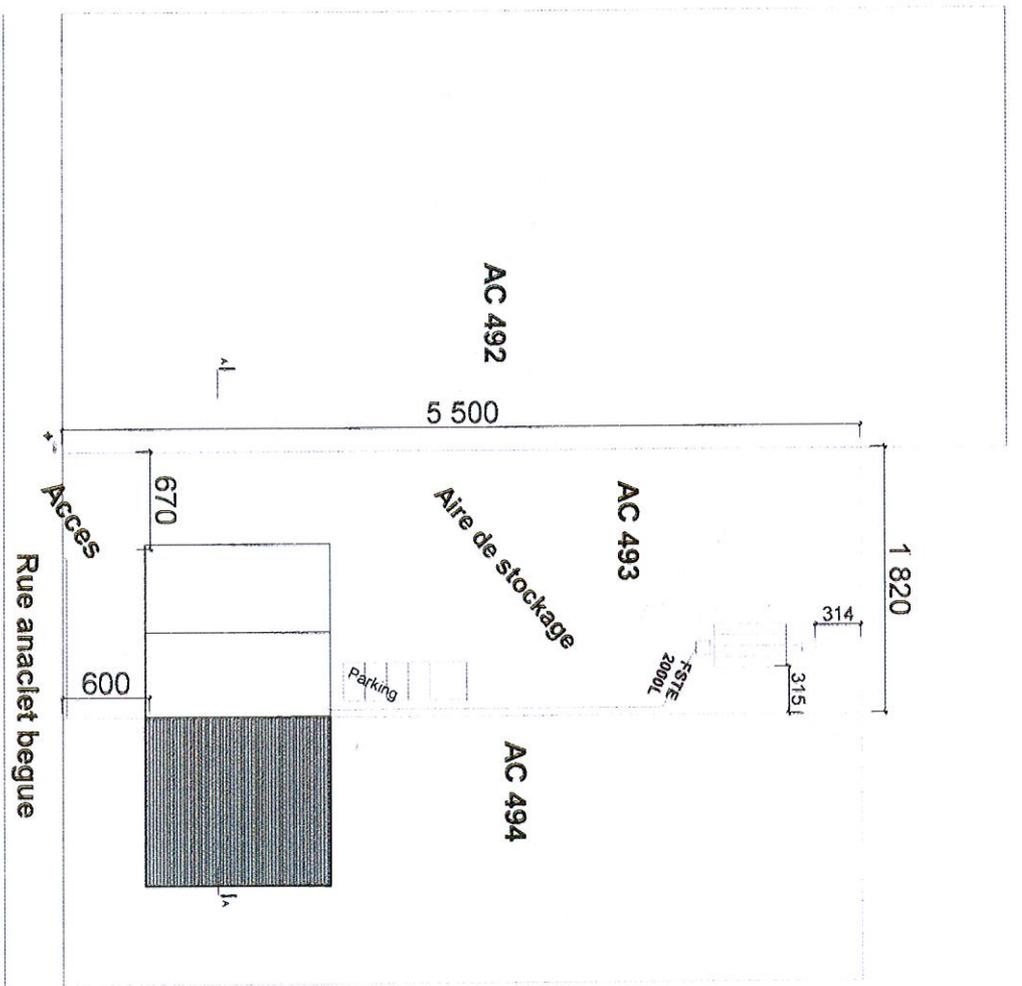
E-Sécurité

-Local a usage professionnel assujetti au code du travail, et notamment le livre deuxième titre III. Le bâtiment est constitué d'un atelier, d'un réfectoire, d'un local vestiaire-sanitaire en RDC et un bureau à l'étage.

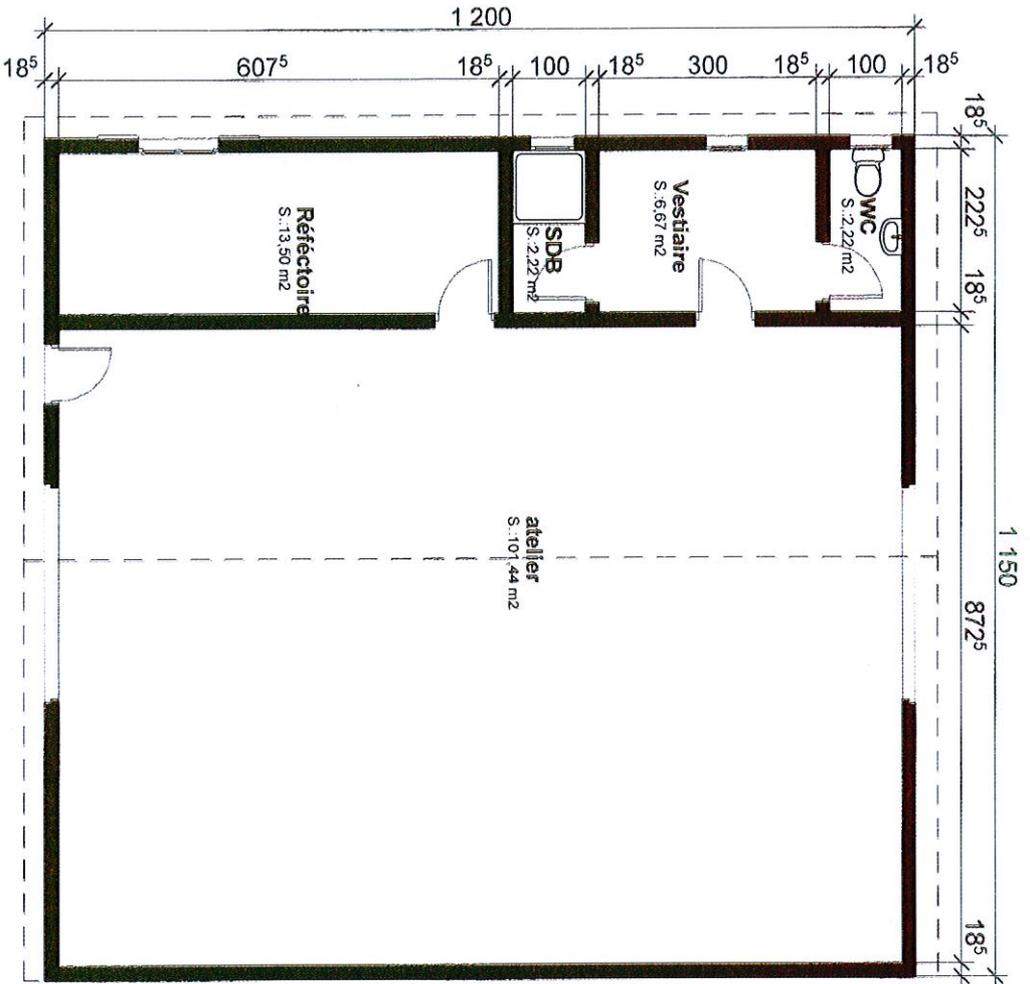
F-Accessibilité à personnes handicapées.

-conformément à l'article R.235-3-18 du code du travail, l'effectif étant inférieur à 20 personnes, l'établissement n'est assujetti à aucune norme particulière.

-Toutefois le bloc sanitaire est facilement ré-aménageable (cloisons BA13) si besoin était pour être rendu accessible à a une personne en chaise roulante (article R.235-2-13).



<b>Ouvrage</b> Atelier de menuiserie Zone artisanale La Plaine des Palmistes		<b>Maître d'ouvrage</b> Françoise Jean-Denis		<b>PLANNING</b> PLAN/VERFASSER	
<b>N° de plan</b> PCMI 2	<b>Titre</b> plan de masse	<b>Echelle</b> 1/500	<b>Format</b> A4	<b>N° de projet</b> (7258)	<b>Date</b> 
C:\Users\Vanheck\Documents\dessin ardenne\Fontaine Unisaire\plan 3 0 2 plan				<b>Decoupeur</b> 	<b>Revision</b> 



## Surfaces des pièces

Etages	Pièces	Affectation	m <sup>2</sup> sols
Rez-de-chaussée	atelier	Zone jour	101.44
Rez-de-chaussée	Refectoire	Zone jour	13.50
Rez-de-chaussée	SDR	Zone jour	2.22
Rez-de-chaussée	Vestiaire	Zone jour	6.67
Rez-de-chaussée	WC	Zone jour	2.22
			<b>126.05 m<sup>2</sup></b>
Etage 1er	Bureau 1	Zone jour	17.59
Etage 1er	Bureau 2	Zone jour	17.59
			<b>35.18 m<sup>2</sup></b>
			<b>161.23 m<sup>2</sup></b>

Ouvrage		Maître d'ouvrage		PLANNIERASSER	
Atelier de menuiserie Zone artisanale La Plaine des Palmistes		Françoise Jean-Denis			
N° de plan	Titre	Echelle	Format	N° de projet	Dessinateur
PCMI 0	Rez de chaussée		A4	(7258)	
C:\Program Files\Gauguin\ArchCAD 15\CD\Katastrich\CAD\ArchCAD 15.DEPAUT.txd					



Ouvrage

Atelier de menuiserie  
Zone artisanale La Plaine des Palmistes

Maître d'ouvrage

Françoise Jean-Denis

PLANNIFERASSER

N° de plan

PCMI 0 Etage 1

Echelle:

Format:

A4

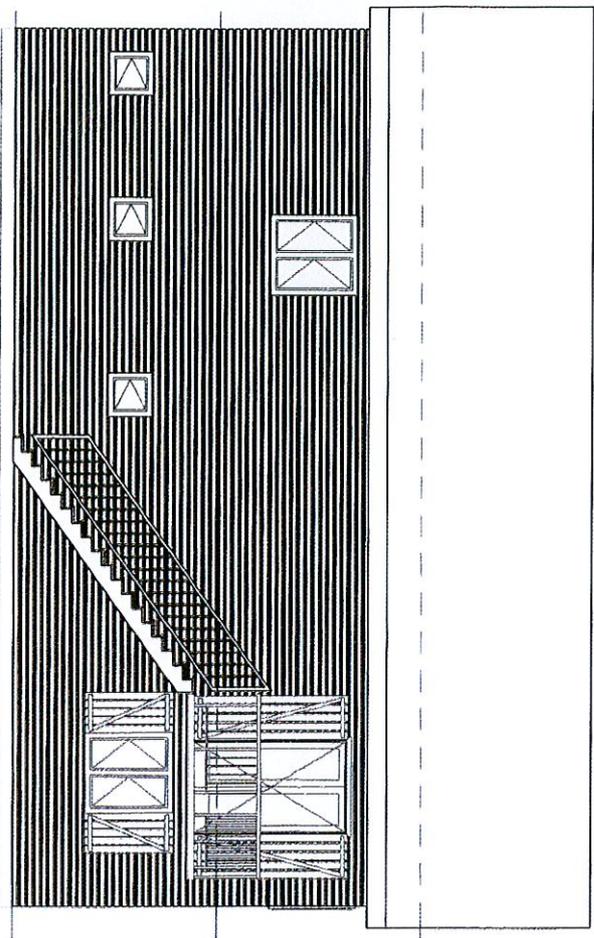
N° de projet

(7258)

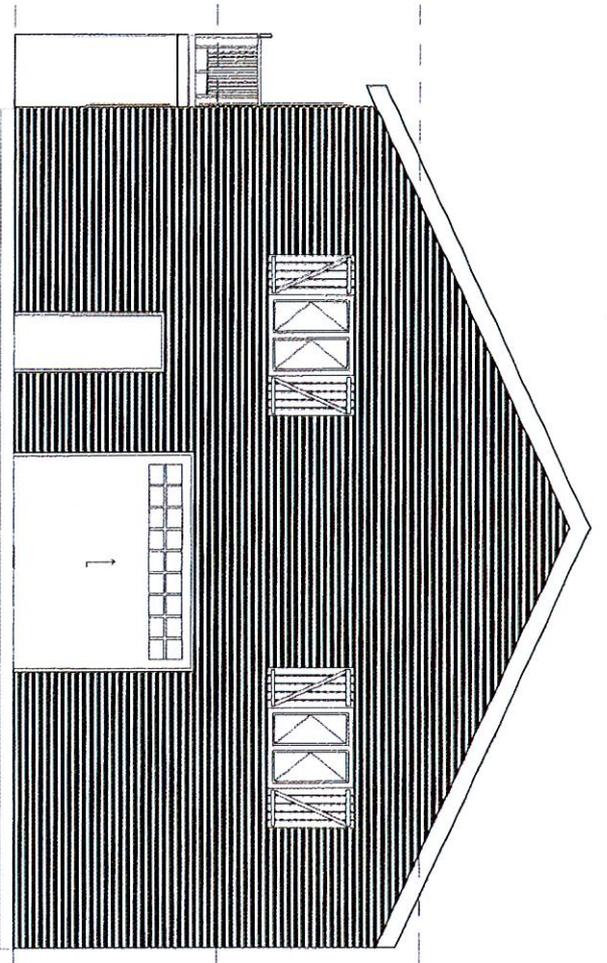
Designer

Date

Révision



nord-ouest  
1:100



sud-ouest  
1:100

Ouvrage

Atelier de menuiserie  
Zone artisanale La Plaine des Palmistes

Maître d'ouvrage

Françoise Jean-Denis

PLANNING ASSÈRE

N° de plan

PCMI 5

Titre

Façades

Echelle :

A4

Format :

(7258)

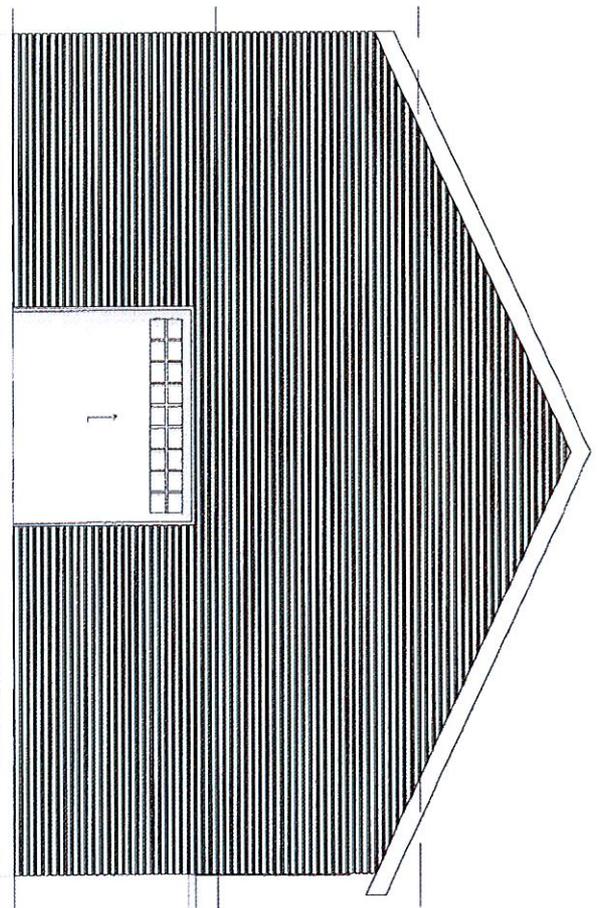
N° de projet :

Dispositif

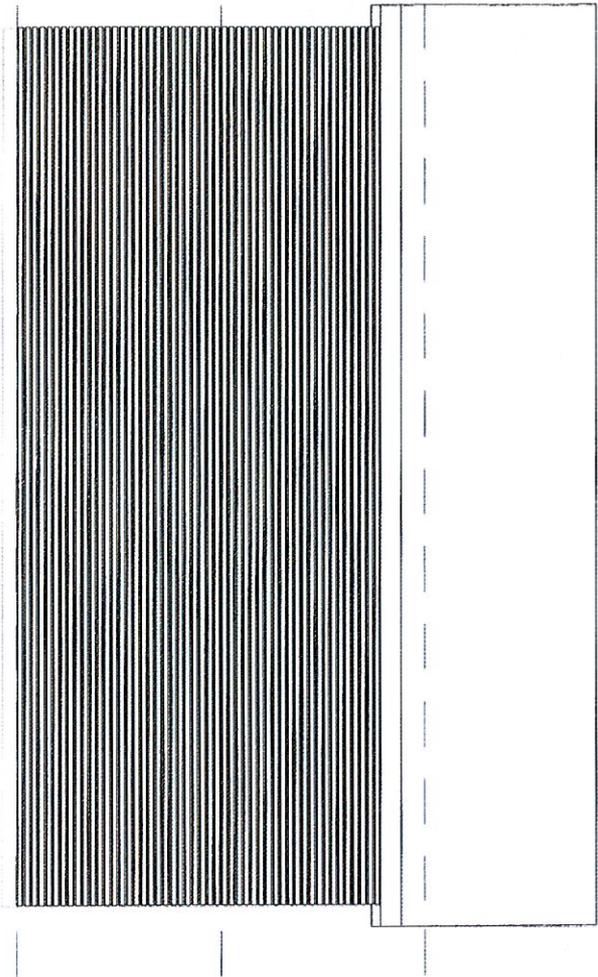
Date

Révision

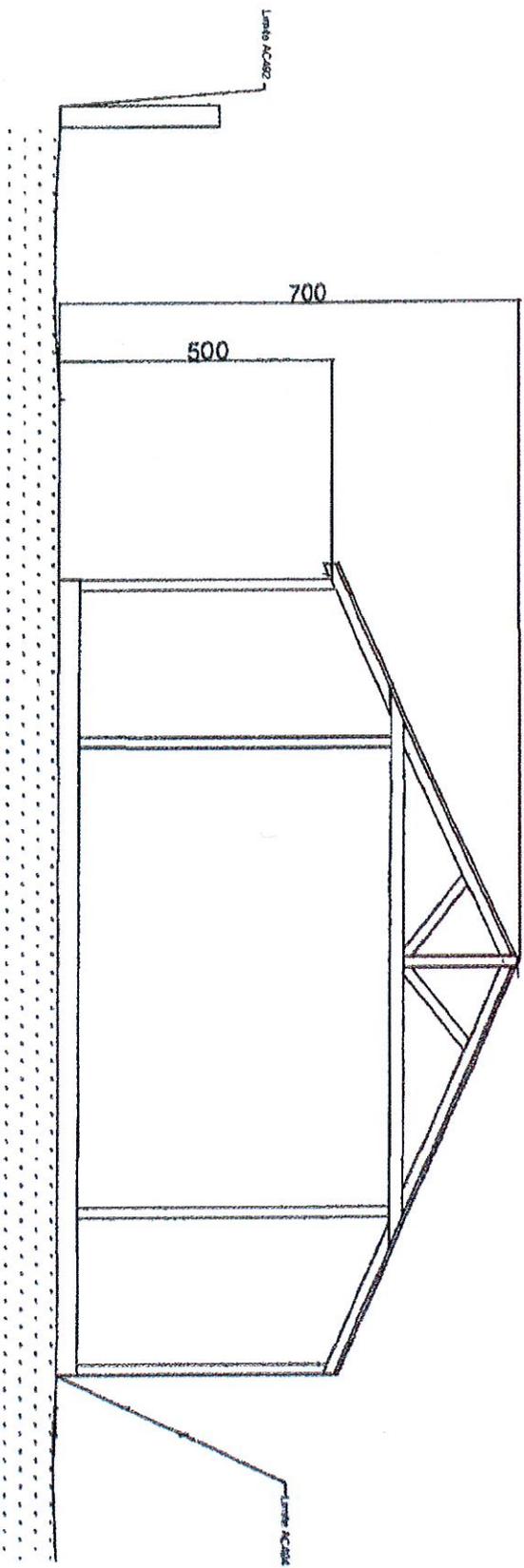
nord-est



sud-est



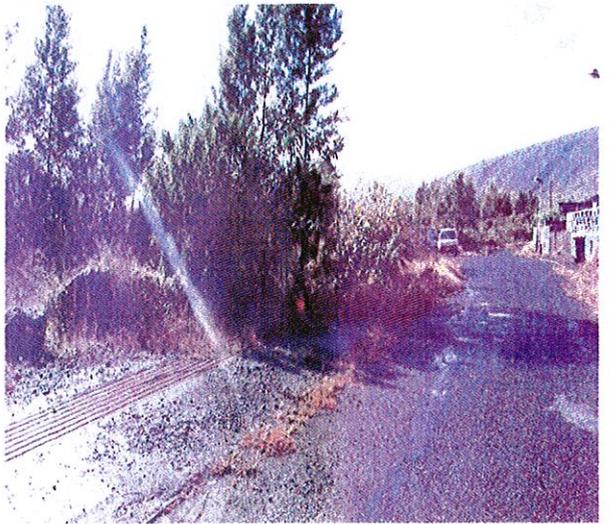
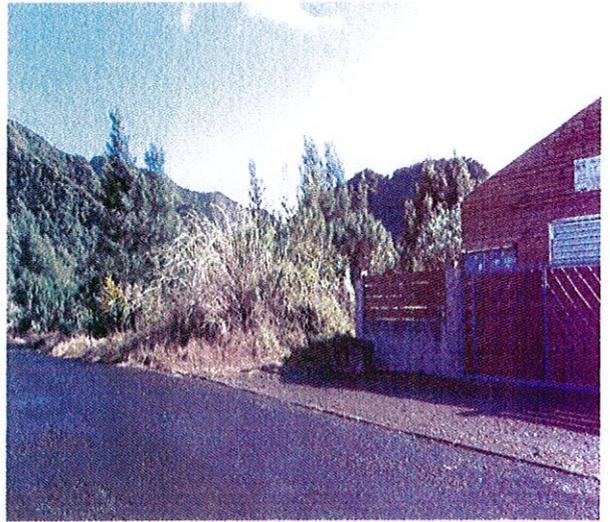
Couvrage		Maître d'ouvrage		PLANVIERFASSER			
Atelier de menuiserie Zone artisanale La Plaine des Palmistes		Françoise Jean-Denis					
N° de plan	Titre	Echelle	Format	N° de projet	Dessinateur	Date	Révision
PCMI 5	Façades		A4	(7256)			
C:\Program Files\Graphisoft\ArchCAD 15\Objets\ArchCAD\ArchCAD 15.DEPAUT.rvt							



Ouvrage <b>Atelier de menuiserie          Zone artisanale La Plaine des Palmistes</b>		Maître d'ouvrage <b>FRANCOISE Jean Denis</b>		PLANNING/ASSER			
N° de plan <b>PCMI 3</b>	Titre <b>plan en coupe</b>	Echelle <b>1/100</b>	Format <b>A4</b>	N° de point <b>(7258)</b>	Date 	Révision 	



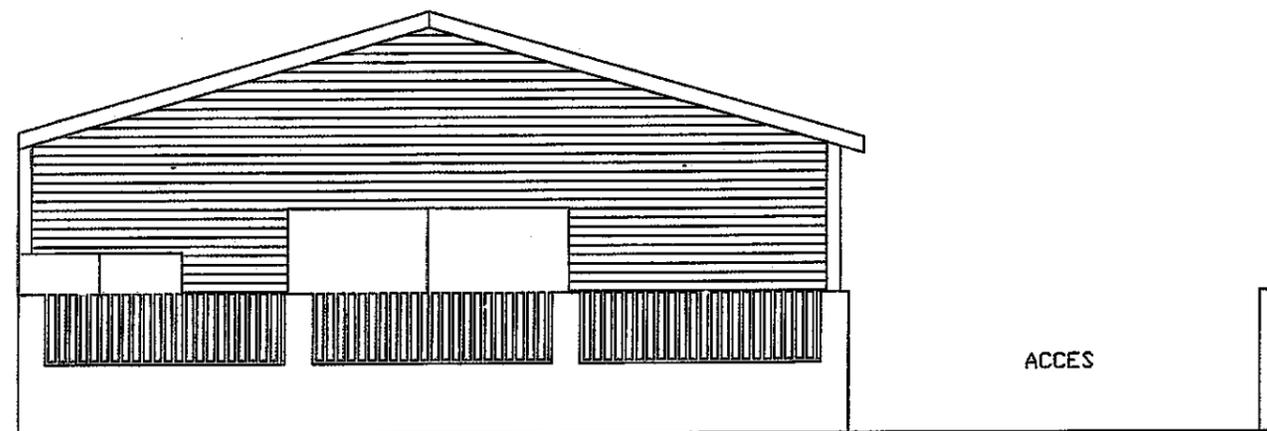
PCM16

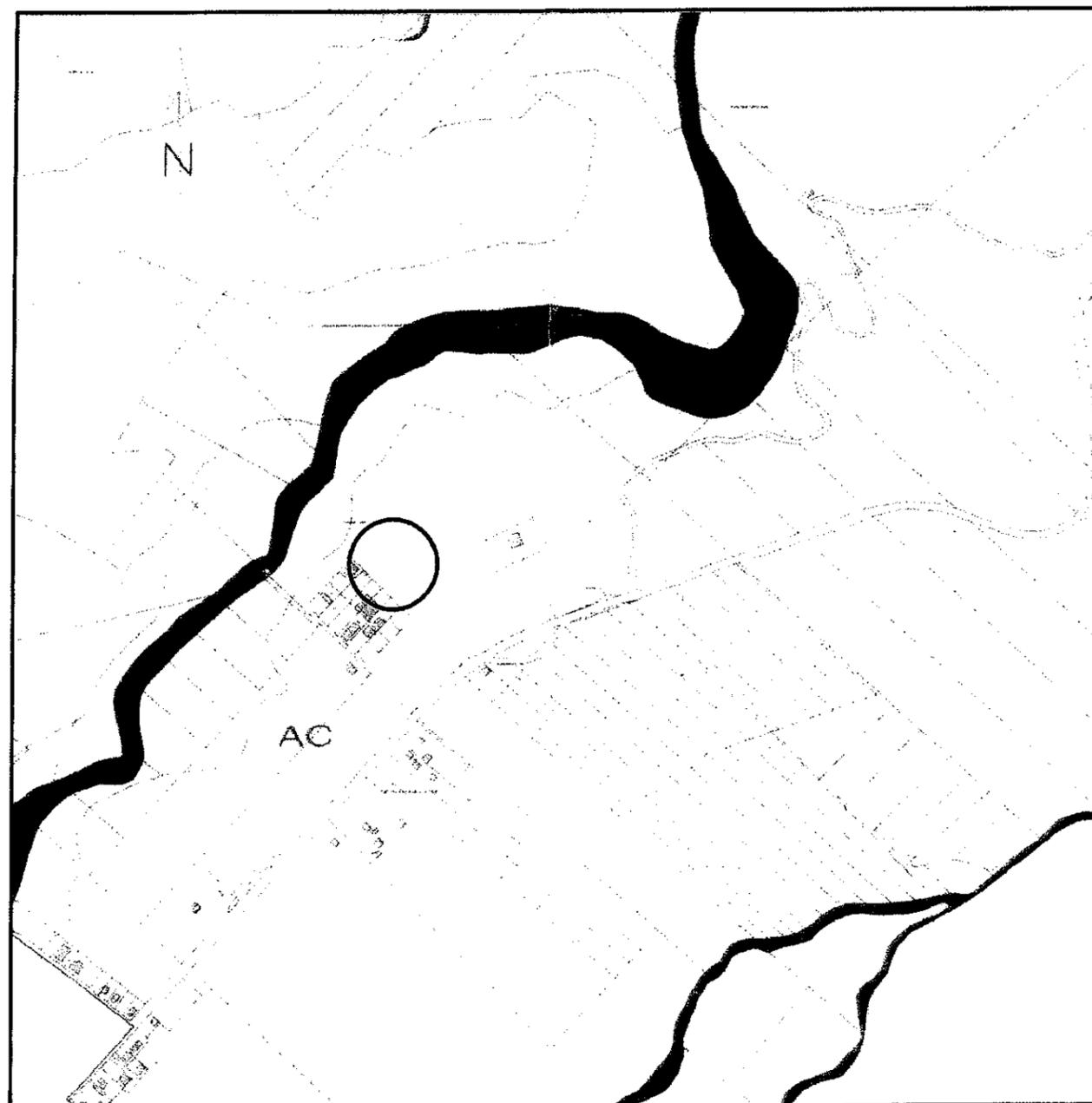


AC 494

LISTE DES PIÈCES FOURNIE :

.PCMI1	Plan de situation	A-2
.PCMI2	Plan de masse	A-3
	Plan niveau 0	A-4
.PCMI3	Coupe A-A	A-5
.PCMI4	Notice	A-6
.PCMI5	Façade sud-est	A-7
	Façade nord-ouest	A-7
	Façade nord-est	A-8
	Façade sud-ouest	A-8
.PCMI6	Implantation sur terrain	A-9
.PCMI7	Photo environnement proche	A-10
.PCMI8	Photo environnement lointain	A-11
.1	Formulaires de permis de construire	





**Menuiserie**

**EMIDEN**  
construire autrement

Maître d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
34 bis rue Téobald GINET  
97431 PLAINE DES PALMISTES

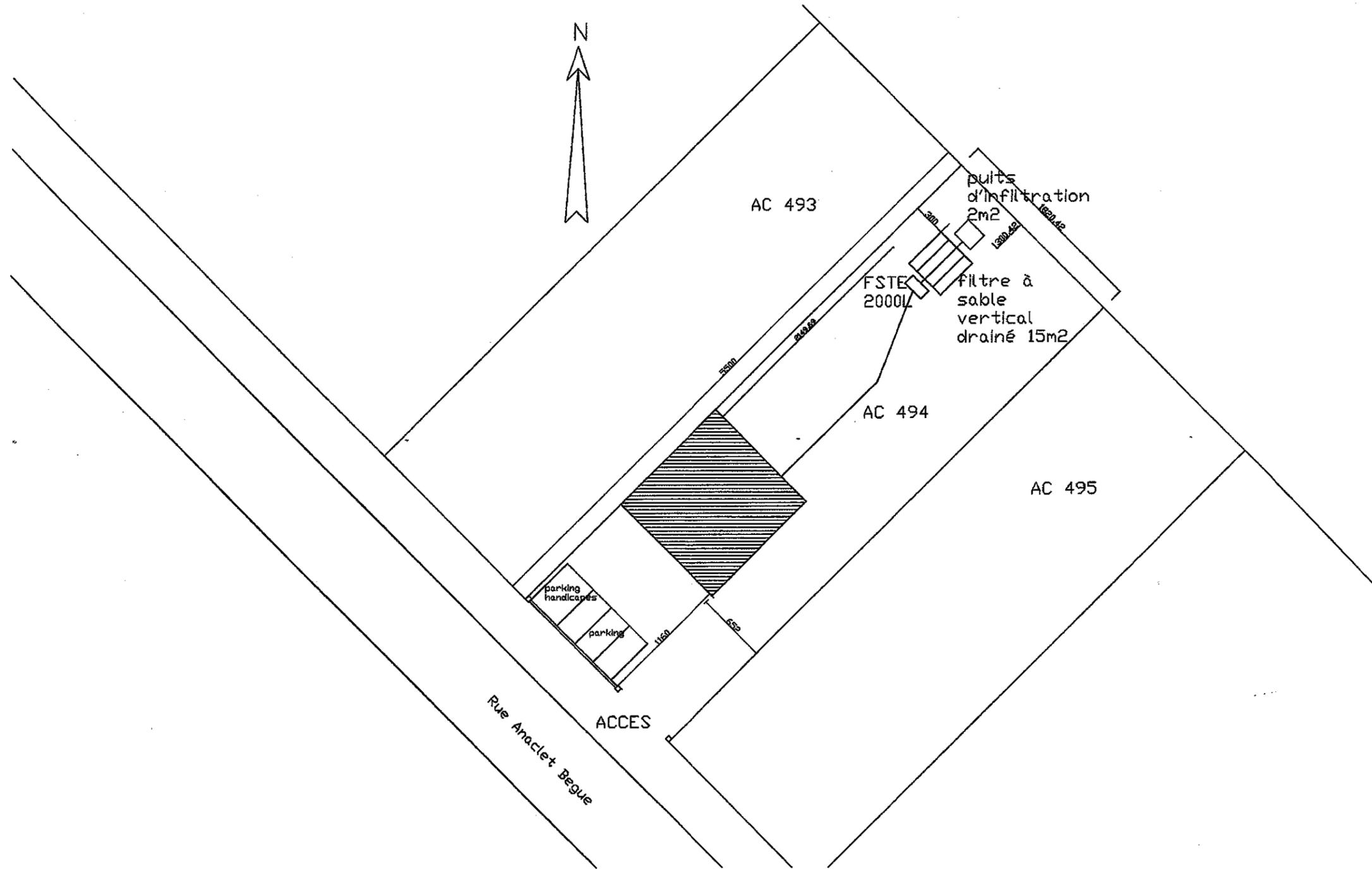
Construction d'un atelier  
de charpente et  
menuiserie bois

PCMI1

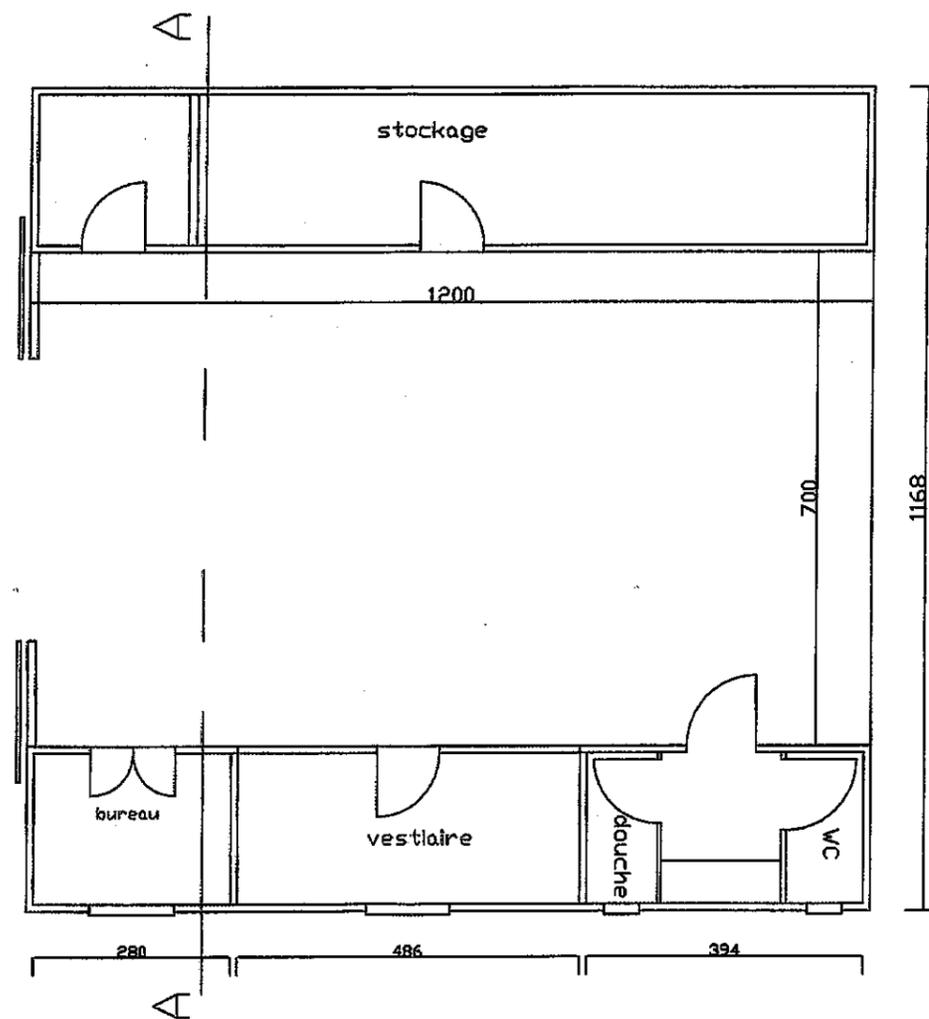
Plan de situation

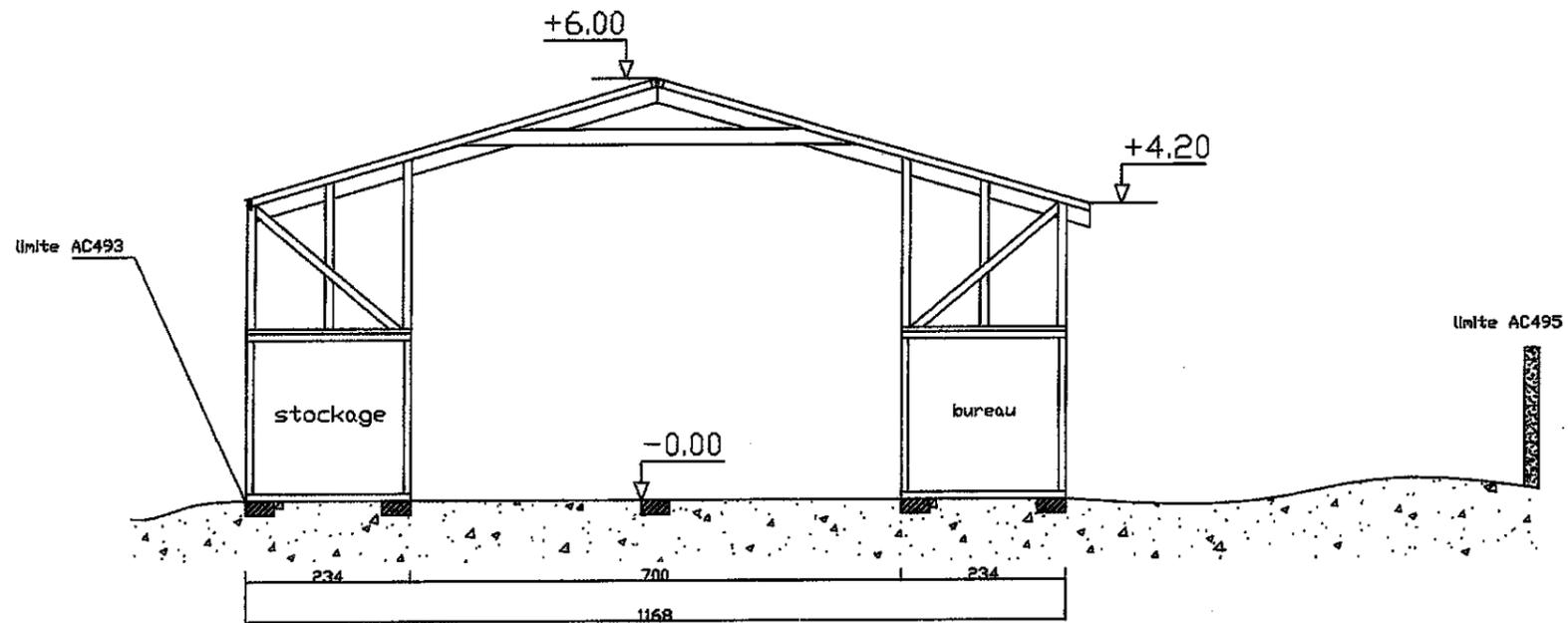
ECHELLE

A-2



A





**Menuiserie**

**EMIDEN**  
construire autrement

Maitre d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
34 bis rue Téobald GINET  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Construction d'un atelier  
de charpente et  
menuiserie bois

PCMI3

coupe A-A

ECHELLE

1/100e

A-5

A-Présentation du projet

Maître d'ouvrage : SARL EMIDEN

-La construction est implantée dans la zone artisanal de la plaine des palmistes section AC494

B-Description du terrain et de l'environnement

Morphologie

-Terrain d'une superficie de 1000m<sup>2</sup> environ et de forme rectangulaire.

Topographie

-La pente du terrain est nulle

C-construction

-construction d'un atelier de menuiserie et de charpente bois de 140m<sup>2</sup>.  
 bardage bois en façade et tôle 100p laquée blanc pour le reste , charpente bois .  
 projet d'agrandissement dans le futur.  
 Ossature constitué de container de 40' habillé de tôle 1000p blanches .  
 charpente bois en pin sylvestre traité c14 couvert de tôle 1000p blanches .  
 Menuiserie (porte châssis et volet) en bois de couleur naturel .

D-Installations classes

-Compte tenu que la puissance électrique installée sera inférieure à 50KW, l'établissement n'est pas assujetti à la réglementation en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement .

E- Réseaux

-Assainissement

-Eau usées : Création d'un assainissement autonome type fosse séptiqueet épandage

-AEP

-Raccordement sur compteur existant .  
 -point à alimenter

-1 wc

-1 lavabo

-1 douche

-1 robinet extérieur

-Electricité BT

-Raccordement BT sur le coffret EDF en limite de parcelle  
 -Puissance à souscrire : tarif bleu

-Téléphone

-Raccordement sur la ligne FRANCE TELECOM dans chambre normalisée en limite de parcelle .

F-Sécurité

-local à usage professionnel assujetti au code du travail, et notamment le livre deuxième titre III.  
 Le bâtiment est constitué d'un atelier, d'un espace de rangement, d'un bureau et d'un local vestiaire-sanitaire en Rdc à proximité de l'armoire électrique.

G-Accessibilité aux personnes handicapés

-Conformément à l'article R.235-3-18 du code du travail, l'effectif étant inférieur à 20 personnes , l'établissement n'est assujetti à aucune norme particulière .

Toutefois le bloc sanitaire est facilement réaménageable (cloisons BA13) si besoin était pour être rendu accessible à une personne en chaise roulante (article R.235-2-13).

Maître d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
 34 bis rue Téobald GINET  
 97431 PLAINE DES PALMISTES

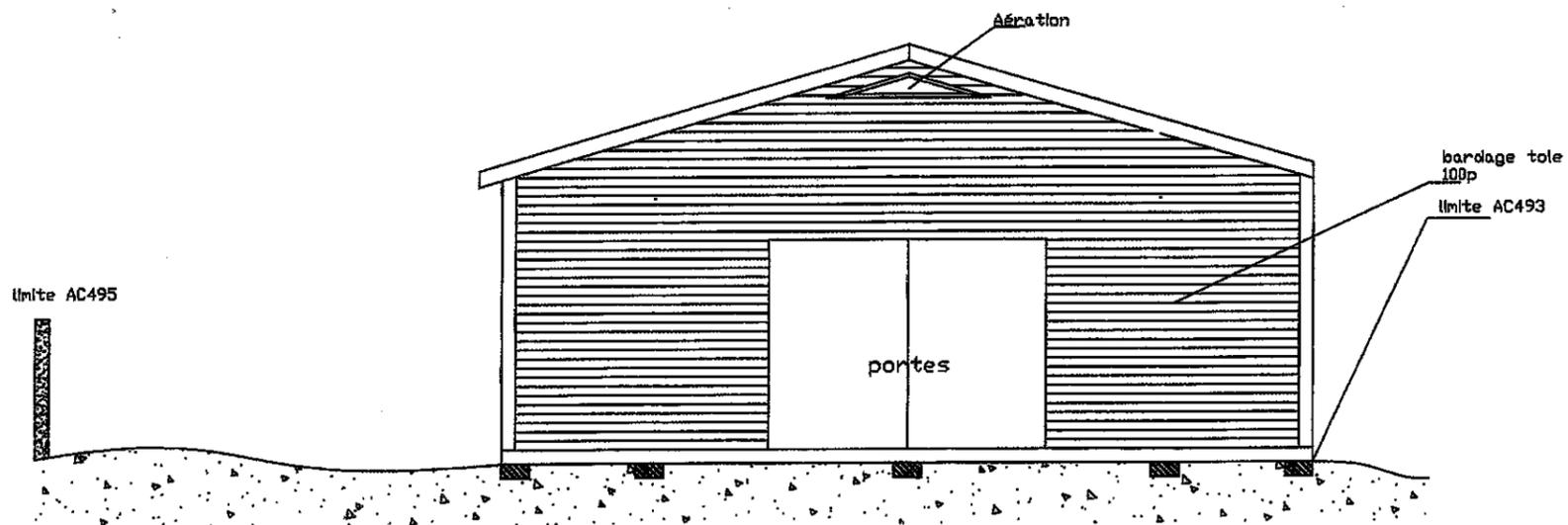
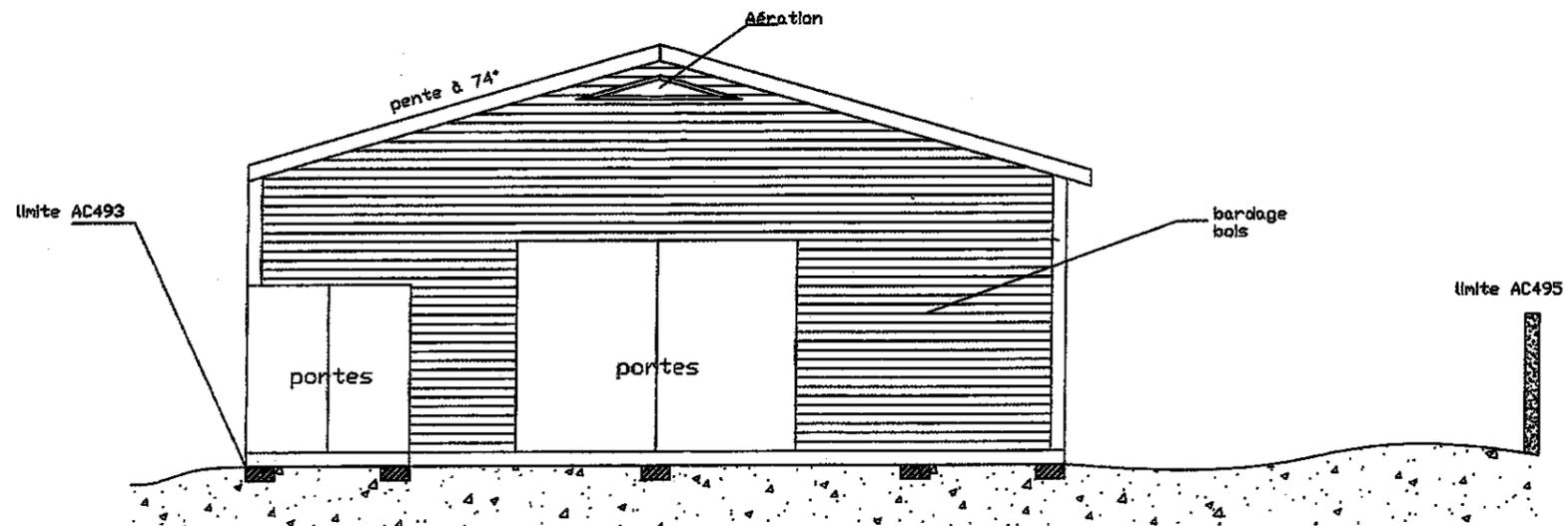
Construction d'un atelier  
 de charpente et  
 menuiserie bois

PCMI4

notice

ECHELLE

A-6



**Menuiserie**

**EMIDEN**  
construire autrement

Maitre d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
34 bis rue Téobald GINET  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Construction d'un atelier  
de charpente et  
menuiserie bois

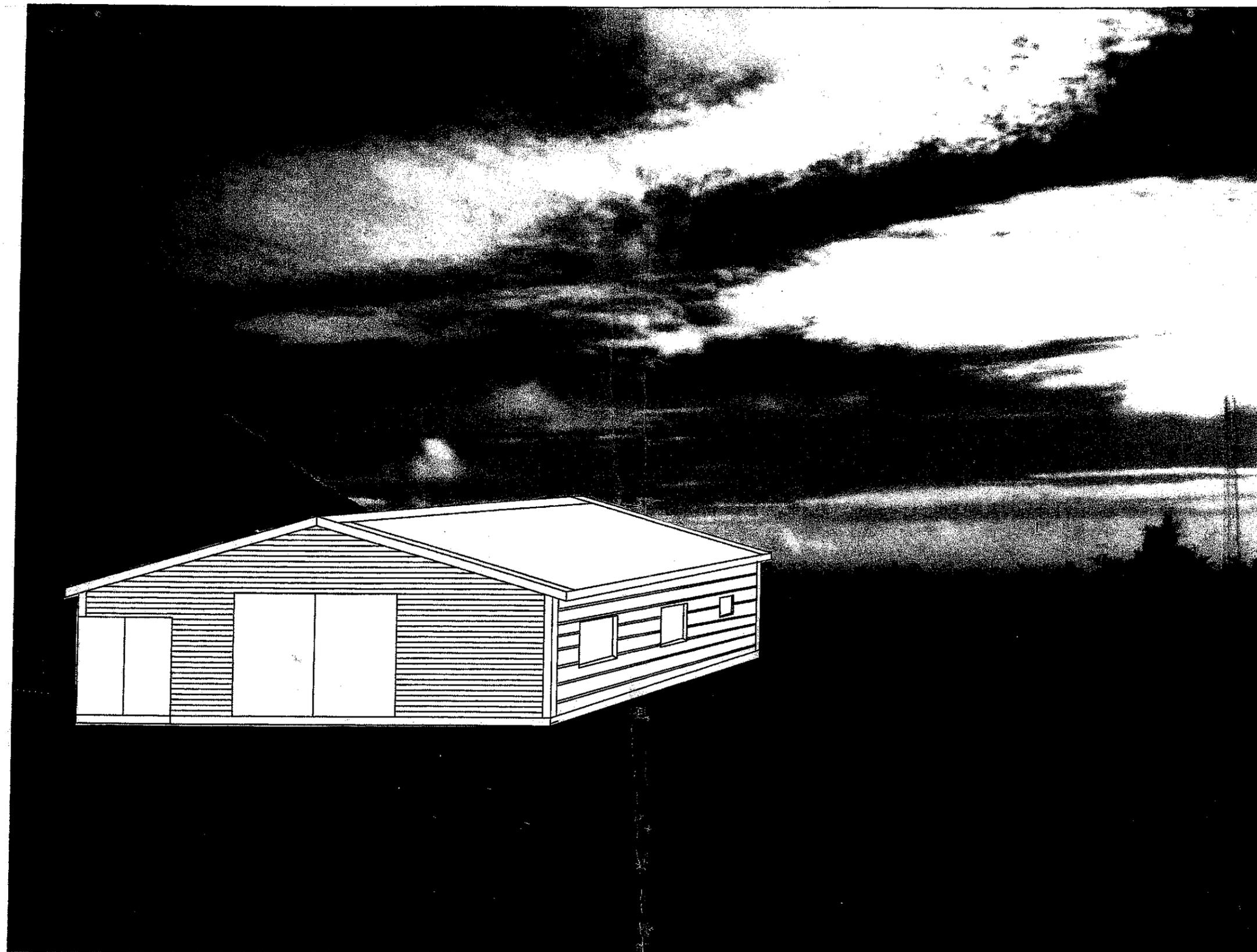
PCMI5

façade nord-est  
façade sud-ouest

ECHELLE

1/100e

A-8



**Menuiserie**

**EMIDEN**  
construire autrement

Maitre d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
34 bis rue Téobald GINET  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Construction d'un atelier  
de charpente et  
menuiserie bois

PCMI6

implantation sur terrain

ECHELLE

A-9



**Menuiserie**

**EMIDEN**  
*construire autrement*

Maitre d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
34 bis rue Téobald GINET  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Construction d'un atelier  
de charpente et  
menuiserie bois

PCMIZ

photo environnement proche

ECHELLE

A-10



**Menuiserie**  
**EMIDEN**  
construire autrement

Maitre d'ouvrage:

SARL EMIDEN  
34 bis rue Téobald GINET  
97431 PLAINE DES PALMISTES

Construction d'un atelier  
de charpente et  
menuiserie bois

PCM18

Photo environnement lointain

ECHELLE

A-11

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

N° 7309

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION

Service du Domaine  
7 avenue André Malraux  
97 705 SAINT DENIS CEDEX 9

Réception sur rendez-vous

**AVIS DU DOMAINE**

**AVIS SUR LA VALEUR LOCATIVE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : 2012-406L1270  
Affaire suivie par : Lilian SAVIRAYE  
Téléphone: 02 62 94 05 85  
Télécopie : 02 62 94 05 83  
Courriel : [tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr)

**1 Service consultant :** Commune de La Plaine des Palmistes

**2 Date de la consultation :** Demande du 25/06/2012 complétée le 17/07/2012

**3 Opération soumise au contrôle(objet et but) :** Bail à construction de 25 ans

**4 Bailleur :** Commune de La Plaine des Palmistes

**5 Description sommaire de l'immeuble et/ou des locaux à évaluer :**

**Commune de La Plaine des Palmistes**

Parcelle cadastrée AC n° 496 d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup> qui va faire l'objet d'un bail à construction de 25 ans.

Terrain nu.

**5a Utilisation actuelle - Environnement - Autres éléments de plus - value ou de moins -value- Appréciation d'ensemble :**

**7 Situation locative :** Non communiquée

**9 Valeur locative annuelle retenue :** 1 260 €/an

**12 Observations particulières :**

Le montant du loyer a été déterminé par rapport aux éléments suivants transmis par le consultant :

- Coût des constructions : 115 742 €
- Durée du bail : 25 ans
- Les constructions deviennent propriété du bailleur en fin de bail sans indemnité pour le preneur.

A Saint Denis, le 7 août 2012

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
de LA REUNION

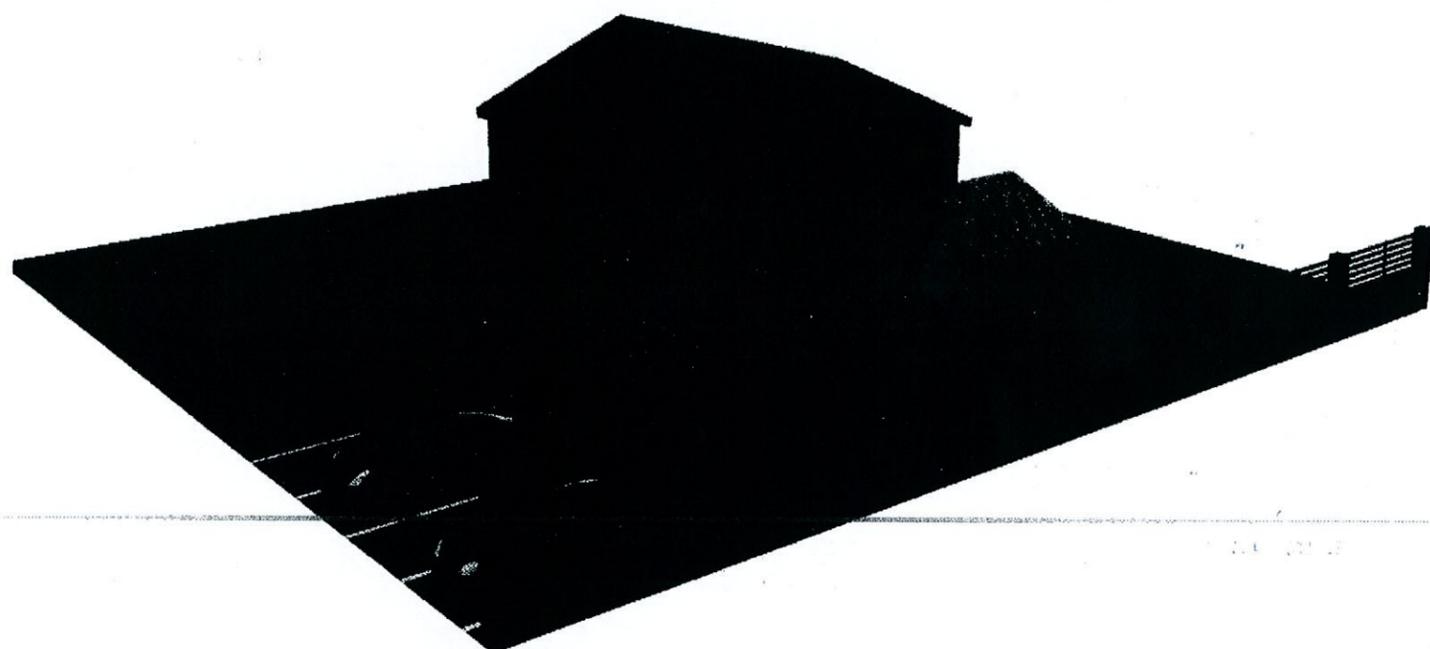
L'Inspecteur des Finances Publiques



Lilian SAVIRAYE

**Construction d'un Atelier de Menuiserie Aluminium.**

**Zone Artisanal de La Plaine Des Palmistes.**



**PC1 : Plan de situation 1/500**

**PC2 : Plan de masse 1/200**

**PC3 : Coupe 1/100**

**PC4 : Notice descriptive**

**PC5 : Façade**

**PC6 : Document graphique**

**PC7&8 : Photographies**

**PC0 : Vue en plan**

**Maitre d'ouvrage :**

**Mr FRANÇOISE Yannick.**

PLAN DE SITUATION

Département :  
LA REUNION

Commune :  
LA PLAINE DES PALMISTES

Section : AC  
Feuille : 000 AC 01

Échelle d'origine : 1/5000  
Échelle d'édition : 1/500

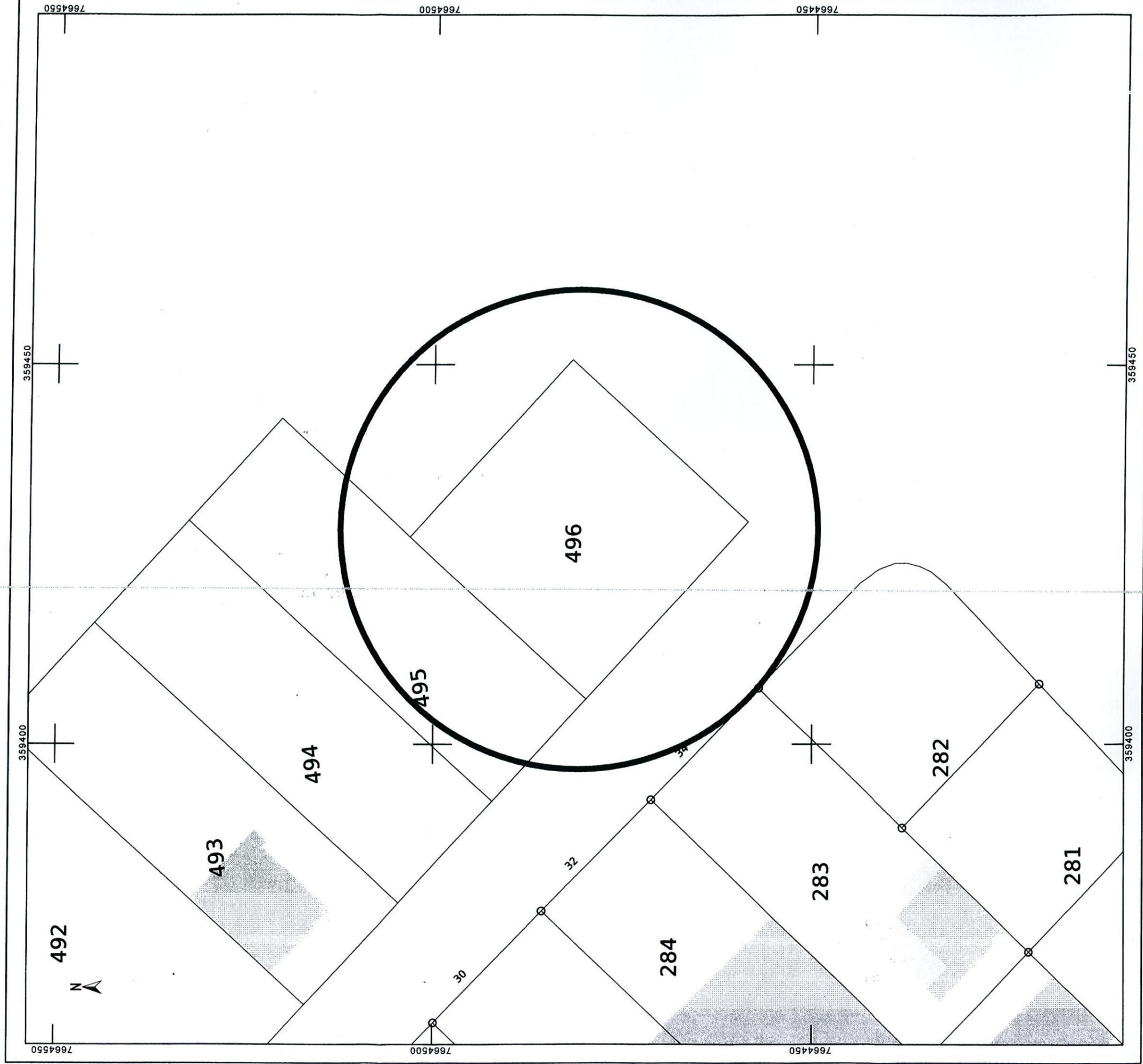
Date d'édition : 31/07/2012  
(fuseau horaire de Paris)

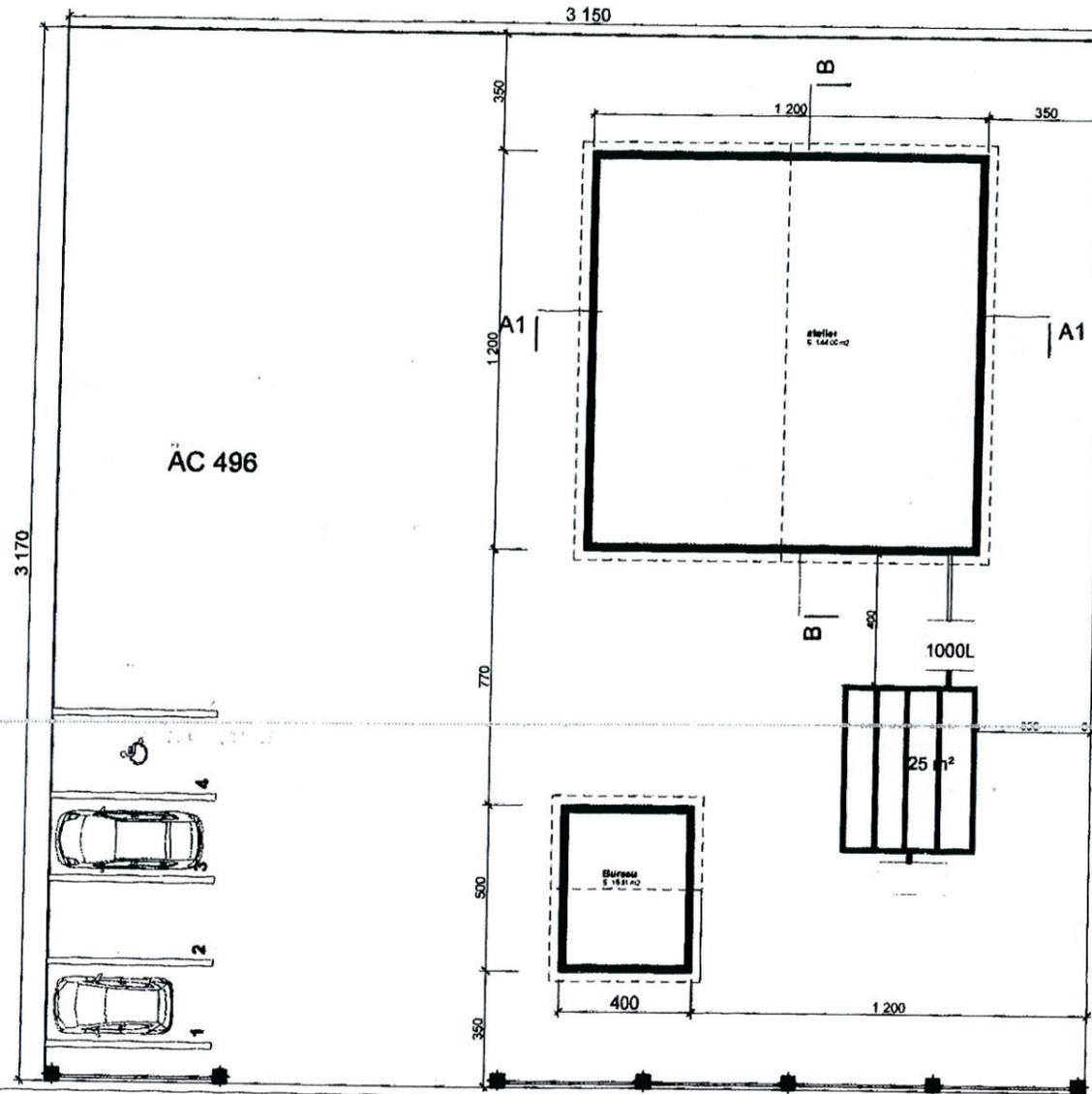
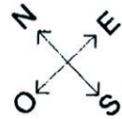
Coordonnées en projection : RGR92UTM  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Saint Denis de la Reunion  
1 rue Champ Fleuri B.P 7014 97701  
97701 Saint Denis cedex 9  
tél. 02.62.48.69.16 -fax 02.62.48.69.02  
cdif.saint-denis-de-la-  
reunion@dgi.finances.gouv.fr

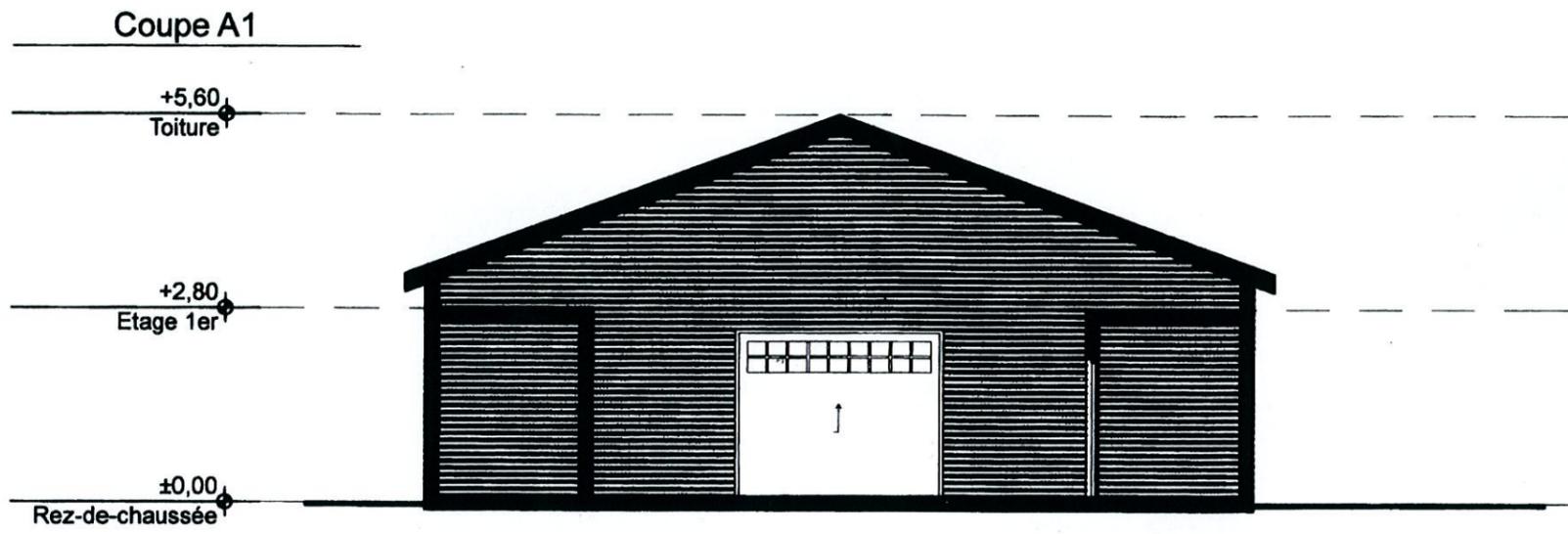
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



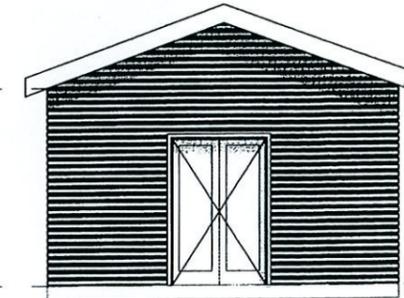
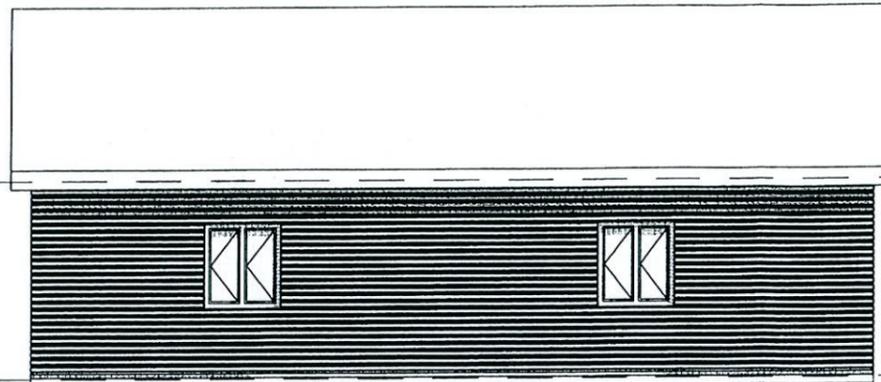


Ouvrage <b>Construction d'un atelier de menuiserie Aluminium Zone Artisanal Plaine Des Palmistes</b>		Maître d'ouvrage <b>FRANCOISE Yannick</b>			PLANVERFASSEUR.		
N° de plan <b>PCMI 2</b>	Titre <b>Plan de mase</b>	Echelle <b>1/200</b>	Format <b>A4</b>	N° de projet <b>(7257)</b>	Dessinateur	Date <b>30/07/2012</b>	Révision

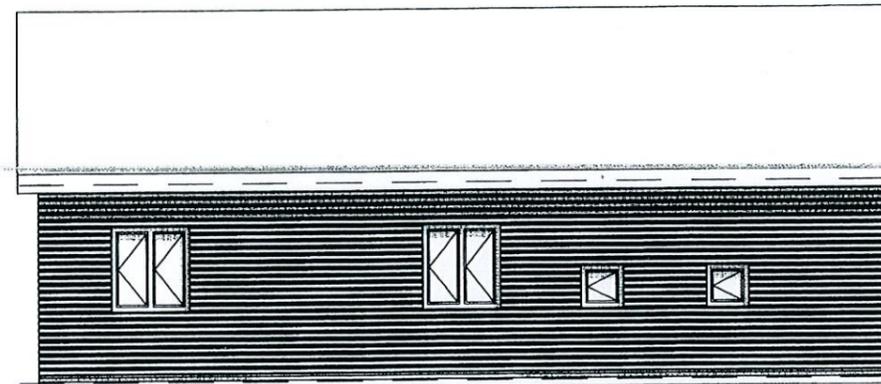
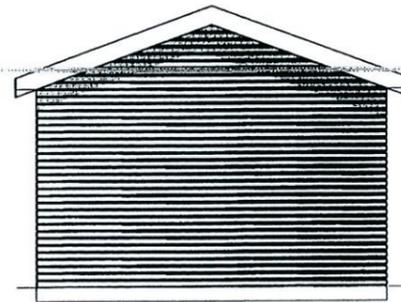


<b>Ouvrage :</b> Construction d'un atelier de menuiserie Aluminium Zone Artisanal La Plaine Des Palmistes		<b>Maître d'ouvrage :</b> FRANCOISE Yannick			<b>PLANVERFASSEUR :</b>		
<b>N° de plan :</b> PCMI3	<b>Titre :</b> Coupe	<b>Echelle :</b> 1/100	<b>Format :</b> A4	<b>N° de projet :</b> (7257)	<b> Dessinateur :</b>	<b>Date :</b> 30/07/2012	<b>Révision :</b>

Nord-Ouest



Sud-Est



Ouvrage :

Construction d'un atelier de menuiserie Aluminium  
Zone Artisanal La Plaine Des Palmistes

Maitre d'ouvrage:

FRANCOISE YANNICK

PLANVERFASSEUR:

N° de plan:

PCMI 5 Façade

Titre:

Echelle :

1/100

Format

A3

N° de projet :

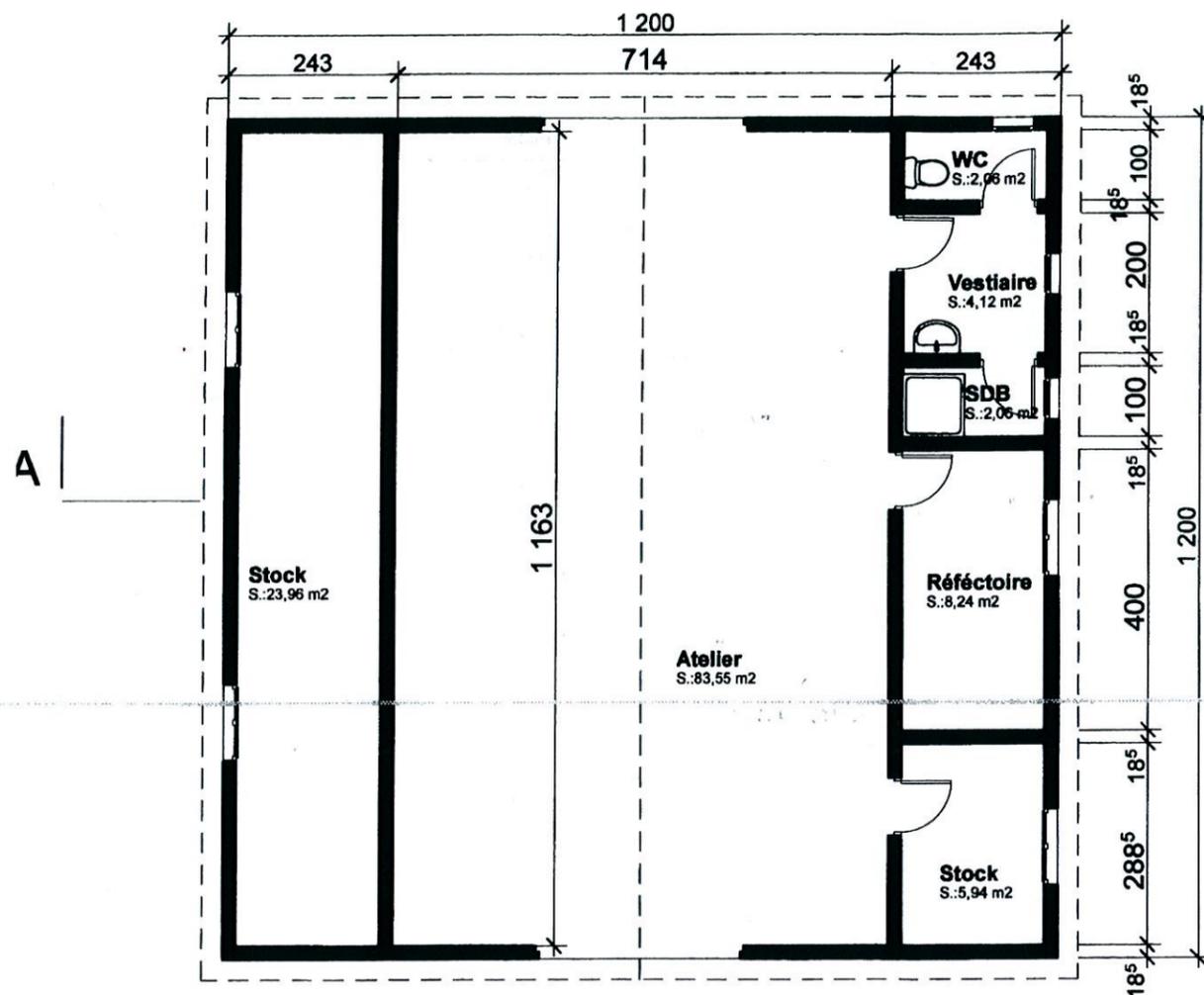
(7257)

Dessinateur:

Date :

Révision:

## Rez-de-chaussée Atelier



### Surfaces des pièces

Etages	Pièces	Affectation	m2 sols
Rez-de-chaussée	Atelier	Zone jour	83,55
Rez-de-chaussée	Bureau	Zone jour	16,81
Rez-de-chaussée	Réfectoire	Zone jour	8,24
Rez-de-chaussée	SDB	Zone jour	2,06
Rez-de-chaussée	Stock	Zone jour	29,90
Rez-de-chaussée	Vestiaire	Zone jour	4,12
Rez-de-chaussée	WC	Zone jour	2,06
			<b>148,74 m²</b>

Ouvrage :		Maître d'ouvrage :			PLANVERFASSEN :		
Construction d'un atelier de menuiserie Aluminium Zone Artisanal La Plaine Des Palmistes		FRANCOISE Yannick					
N° de plan :	Titre :	Echelle :	Format :	N° de projet :	Dessinateur :	Date :	Révision :
PCMI0-1	Rez-de-chaussée	1/100	A4	(7257)		30/07/2012	

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REUNION



Brigade d'Evaluation Domaniale  
7 Avenue André Malraux  
97705 SAINT DENIS Messag CEDEX 9  
Réception sur rendez-vous

N° 7307

**AVIS DU DOMAINE**

**VENTE**  
**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES SUR LA**  
**VALEUR VENALE**

Pour nous joindre :

Références : N° dossier : **2011-406V0978**  
Affaire suivie par : **L. SAVIRAYE, Evalueur**  
Téléphone : **02 62 94 05 85**  
Télécopie : **02 62 94 05 83**  
Courriel : **tgdomaine104@dgfip.finances.gouv.fr**

**1 Service consultant :** Commune de la Plaine des Palmistes

**2 Date de la consultation :** 9/06/2011

**3 Opération soumise au contrôle (objet et but) :** Régularisation foncière

**4 Propriétaire :** Commune de la Plaine des Palmistes

**5 Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :**

**Commune de :** Plaine des Palmistes

**6 Urbanisme-Situation au plan d'aménagement-Zone de plan-C.O.S.-Servitudes Etat du sous sol-Elements particuliers de plus value et de moins value-Voies et réseaux divers :**  
Sur parcelle cadastrée AI n° 656, une emprise de 676 m<sup>2</sup>.

**Au P.L.U. :** Zone URa (400 m<sup>2</sup>) et zone AR (276 m<sup>2</sup>)

**7 Situation locative :** Libre

**8 Valeur vénale actuelle au m<sup>2</sup> :** 60 €/m<sup>2</sup> pour la zone URa  
0,50 €/m<sup>2</sup> pour la zone AR

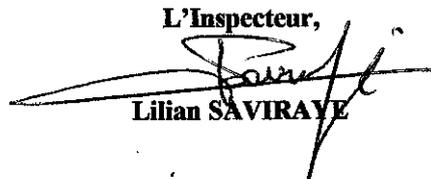
**9 Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de *deux ans*.

Elle ne tient pas compte de l'éventuelle présence d'amiante, de termites ni des risques liés au saturnisme.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Réunion.

**A Saint-Denis le 5 juillet 2011**  
**Pour le Directeur Régional des Finances Publiques**  
**de la Réunion**  
**L'Inspecteur,**

  
**Lilian SAVIRAYE**

CLIENT / MAITRE D'OUVRAGE  
Commune de LA  
PLAINE DES PALMISTES  
231, Rue de la République  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
Commune de LA PLAINE DES PALMISTES  
Lieu-dit : " F.A.M. Les Cascavelles "   
Section : AI n° 656

Propriété de la Commune de LA PLAINE DES PALMISTES  
**PLAN DE DIVISION**



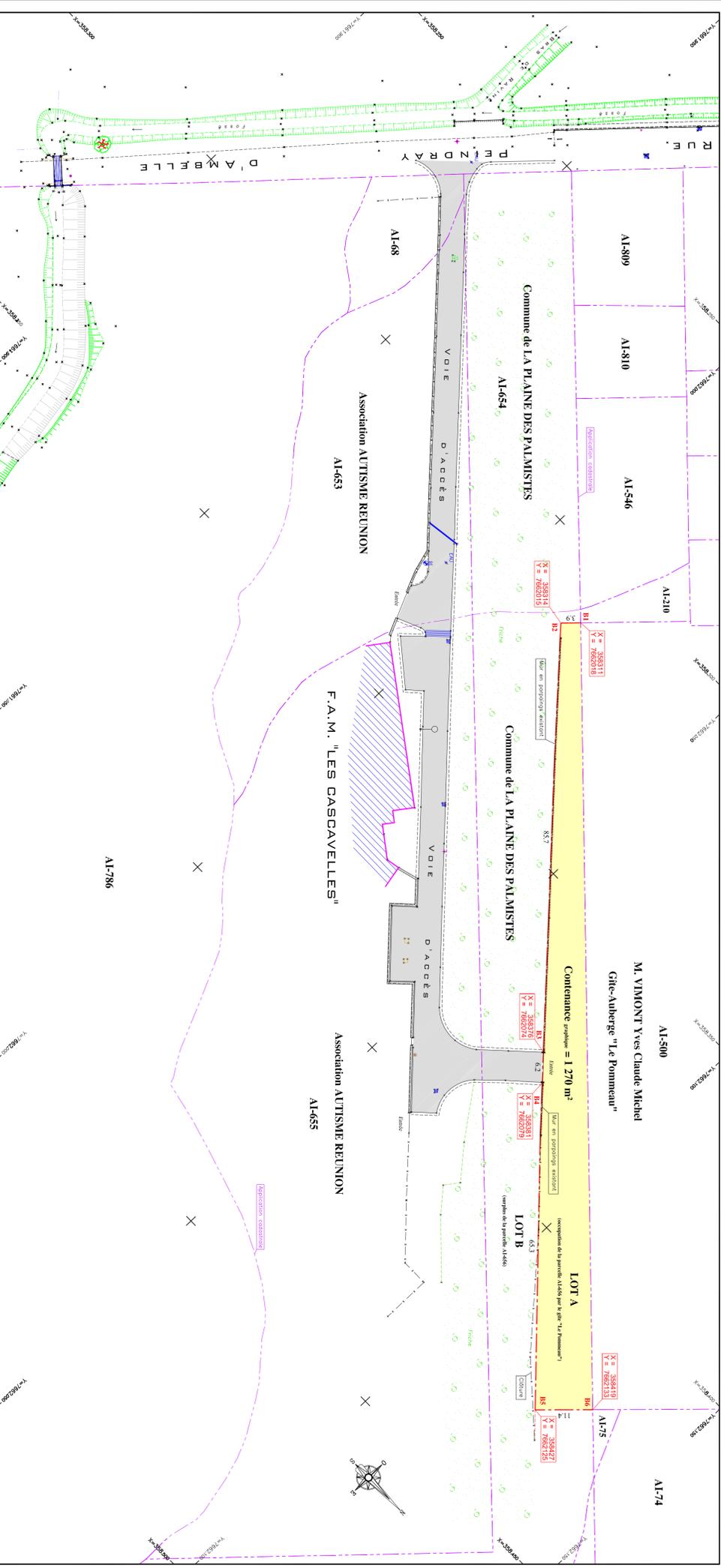
sarl TOPEX - Géomètre-Expert  
Jimmy COLLANGÈRE  
Geomètre  
Professionnel (CSTP)  
N° 02 12 30 12 30 - 020 1 50 30 30  
Mail : sarl@topex.fr  
www.topex.fr

TOPEX  
TOPOGRAPHIE EXPERTISE

2, Rue Azéma - Route du Mt des Palmes - 97422 BRAS PAVON  
Tel : 02 12 30 12 30 - Fax : 02 12 30 30 30  
Mail : sarl@topex.fr

Contat et Signature du Géomètre-Expert

Echelle : 1 / 500		Système 3° 7' Réseau		Réf. TOPEX : 2011051		Date : 17 septembre 2012		Détail : J. COLLANGÈRE	
Ind.	Date	Modification							
0	12/12/2011	Etablissement du projet de division							
1	25/05/2012	Etablissement du document d'arpentage : calcul des superficies graphiques							
2									





COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André

SEANCE DU 01<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2009

Saint-Benoît – Sainte-Rose – Salazie

**AFFAIRE 2009-C091 : AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE DU BRAS DES CALUMETS A LA PLAINE DES PALMISTES**

<p>Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché au siège de la CIREST :</p> <p>Le .....</p> <p>Que la convocation du Conseil Communautaire avait été faite le 26 août 2009</p> <p>Le nombre des membres en exercice : 40</p> <p><b>Nombre de membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Présents 29</li><li>▪ Représentés 04</li><li>▪ Absents 07</li><li>▪ Total des Votes 33</li></ul> <p><b>Le Président,</b></p> <p><b>Philippe LE CONSTANT.</b></p>	<p>L'an deux mille neuf, le 1<sup>er</sup> septembre 2009 à 17h30, le Conseil de la Communauté Intercommunale Réunion Est dûment convoqué s'est réuni dans la salle de conseil de la Mairie de Sainte-Rose sous la Présidence de Monsieur Philippe LE CONSTANT.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS :</u> MONSIEUR ERIC FRUTEAU, MONSIEUR JEAN MAX GOVINDASSAMY, MONSIEUR JEAN YVES ALLAGUERISSAMY, MADAME PATRICIA MARIE MYLENE MULOT, MADAME NADIA RAMIN, MONSIEUR JEAN CLAUDE FANCHIN, MADAME JACQUELINE BERILE, MADAME RITA HOUNG CHUI KIEN, MADAME ANNA IDA QUINOL, MONSIEUR DIDIER AROUBANI, MONSIEUR STEPHANE FOUASSIN, MADAME NATHALIE HOAREAU, MONSIEUR MARIO MOREAU, MADAME CELIANE MATACOINE, MONSIEUR GILLES JEANSON, MONSIEUR STEPHANE ADELIN, MONSIEUR JEAN LUC SAINT LAMBERT, MONSIEUR ANDRE BEGE, MADAME SYLVIE K'BIDY</p> <p>MONSIEUR BRUNO MAMINDY PAJANY, MONSIEUR ALAIN CHRISTIAN DARCALLE, MONSIEUR JEAN ROBERT COMERSAMY, MONSIEUR PHILIPPE LE CONSTANT, MONSIEUR DANIEL HUET, MADAME RENEE ALLANE, MADEMOISELLE SYLVAINNE LANEUVILLE</p> <p>MONSIEUR YVES GIGAN, MONSIEUR JEAN FRANCOIS GRONDIN, MONSIEUR GERARD RAMSAMY,</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS :</u> Monsieur Adrien LARIVIERE, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Stéphane MAILLOT, MONSIEUR Frédéric MAYEN, Madame Sophie POULAYE LILA, Madame Nathalie COLOGON-DIJOUX, Monsieur Daniel ROBERT.</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Monsieur Daniel GONTHIER à Monsieur Gilles JEANSON, Monsieur Gérard PERRAULT à Monsieur Gérard RAMSAMY, Madame Marie Carole MOGALIA à Monsieur Philippe LE CONSTANT, Monsieur Karl PAYET à Monsieur Jean François GRONDIN</p> <p><u>SECRETAIRE DE SEANCE :</u> Mademoiselle Sylvaine LANEUVILLE qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.</p>
--	--

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL PEUT VALABLEMENT DELIBERER.**

# AFFAIRE 2009-C091

---

## AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE DU BRAS DES CALUMETS A LA PLAINE DES PALMISTES

---

### ***LE CONTEXTE***

Le Bras des Calumets est la porte d'entrée sud de la Commune de la Plaine des Palmistes. A proximité, se situe le Piton des Songes, lieu de pèlerinage catholique accueillant chaque année une foule célébrant la fête de la Croix Glorieuse.

De plus, un sentier botanique permet de découvrir les diverses espèces de la forêt tropicale humide de la Réunion.

Actuellement beaucoup d'artisans vendent leurs produits sur le bas côté de la route. La réhabilitation des bâtiments désaffectés à proximité permettrait de structurer cette filière.

C'est dans ce cadre que la commune de la Plaine des Palmistes souhaite développer et aménager cette zone afin de diversifier l'offre de produits en matière touristique sur son territoire.

Dans cet objectif, la commune a sollicité la CIREST pour mettre en œuvre ce projet compte tenu de sa politique de développement touristique des Hauts de l'Est.

### ***1. LE PROJET***

Le projet se décompose en deux parties :

- actualisation de l'étude entreprise par Sodexi en 1998 pour le compte de la commune ;
- réalisation d'aménagements.

Le programme prévoit notamment de :

- créer une aire de parking adaptée aux poids lourds et bus ;
- aménager des parkings pour les véhicules légers ;
- réhabiliter les locaux désaffectés existants afin de créer des espaces de vente de produits artisanaux ;
- poser des toilettes publiques ;
- végétaliser le site.

### ***2. LES OBJECTIFS***

Les objectifs du projet sont multiples :

- proposer une offre alternative, notamment en matière de loisirs de proximité;
- proposer une zone d'accueil et d'activités pour étirer la fréquentation touristique de l'Est ;
- structurer l'offre

### **3. LE COUT PREVISIONNEL**

Le coût prévisionnel global des dépenses relatives à l'opération s'élève à 250 000 €.

Le budget se décompose de la manière suivante :

<b>BESOINS</b>		<b>RESSOURCES</b>	
Etude de maîtrise d'œuvre	18 000 €	Europe	150 000 €
Travaux	232 000 €	Région	25 000 €
		CIREST	75 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>250 000 €</b>

Ces dépenses ont fait l'objet d'autorisations de programme en ce début d'exercice. Les crédits de paiement correspondant sont inscrits au budget 2009 au chapitre 20, compte 2031 « Frais d'études » et au chapitre 23, compte 2315 « Installations, matériels et outillages techniques » Les dépenses relatives à cette opération seront engagées sur ces articles.

### **4. LE CALENDRIER PREVISIONNEL**

Le projet pourrait débuter en décembre.

**AVIS DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La Commission Développement Economique, réunie en séance du 4 août 2009, a émis un avis favorable au projet d'aménagement touristique du site du Bras des Calumets à la Plaine des Palmistes.

Le Président propose au Conseil Communautaire de valider les termes du présent rapport, de déclarer toutes les opérations d'études et d'aménagements liées à ce projet d'intérêt communautaire. Il propose également, de l'autoriser à prélever le montant sur les chapitres 20 et 23, de l'autoriser à signer tous les actes y afférents.

**Après en avoir délibéré,**

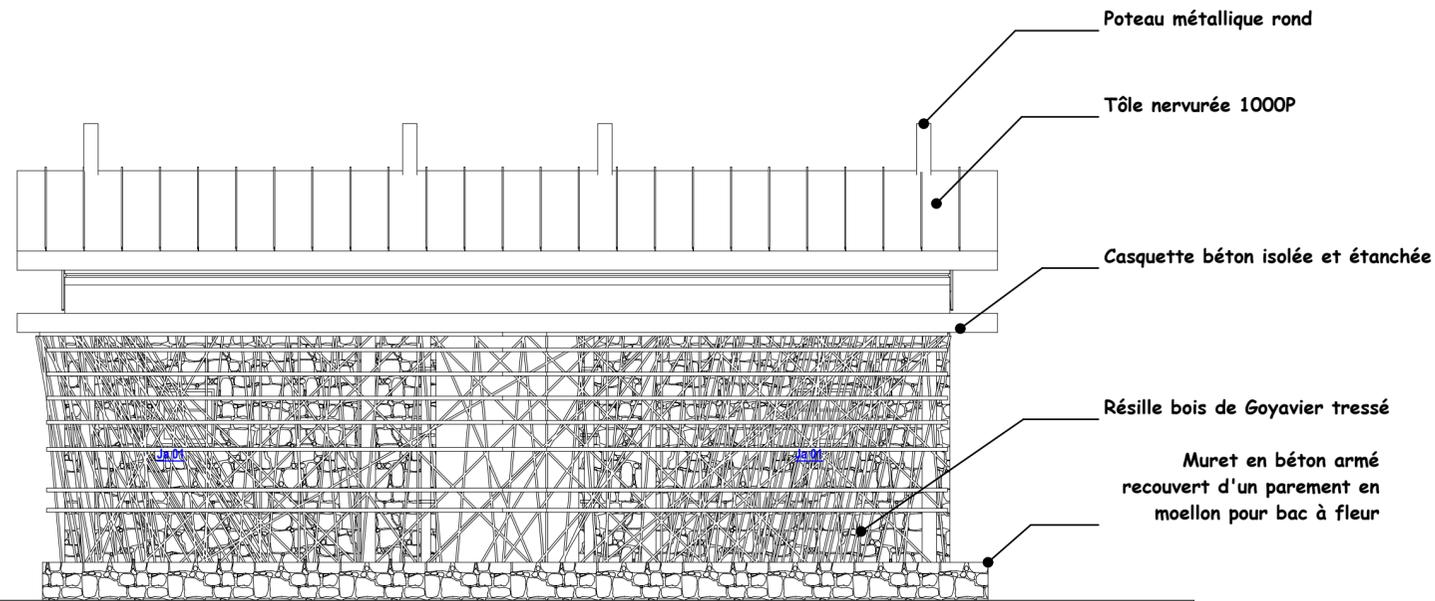
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter les propositions du Président.

**Pour extrait conforme,**

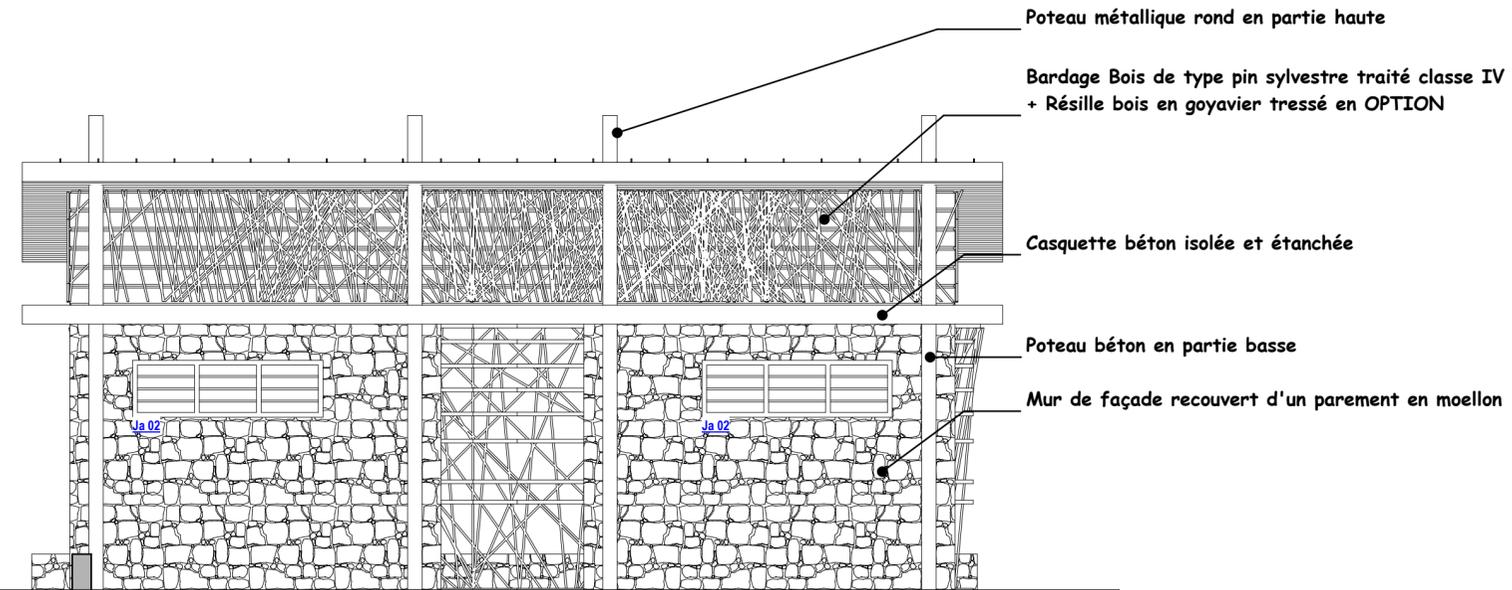
**Fait à Saint-Benoît, le 1er septembre 2009**

**Le Président,**

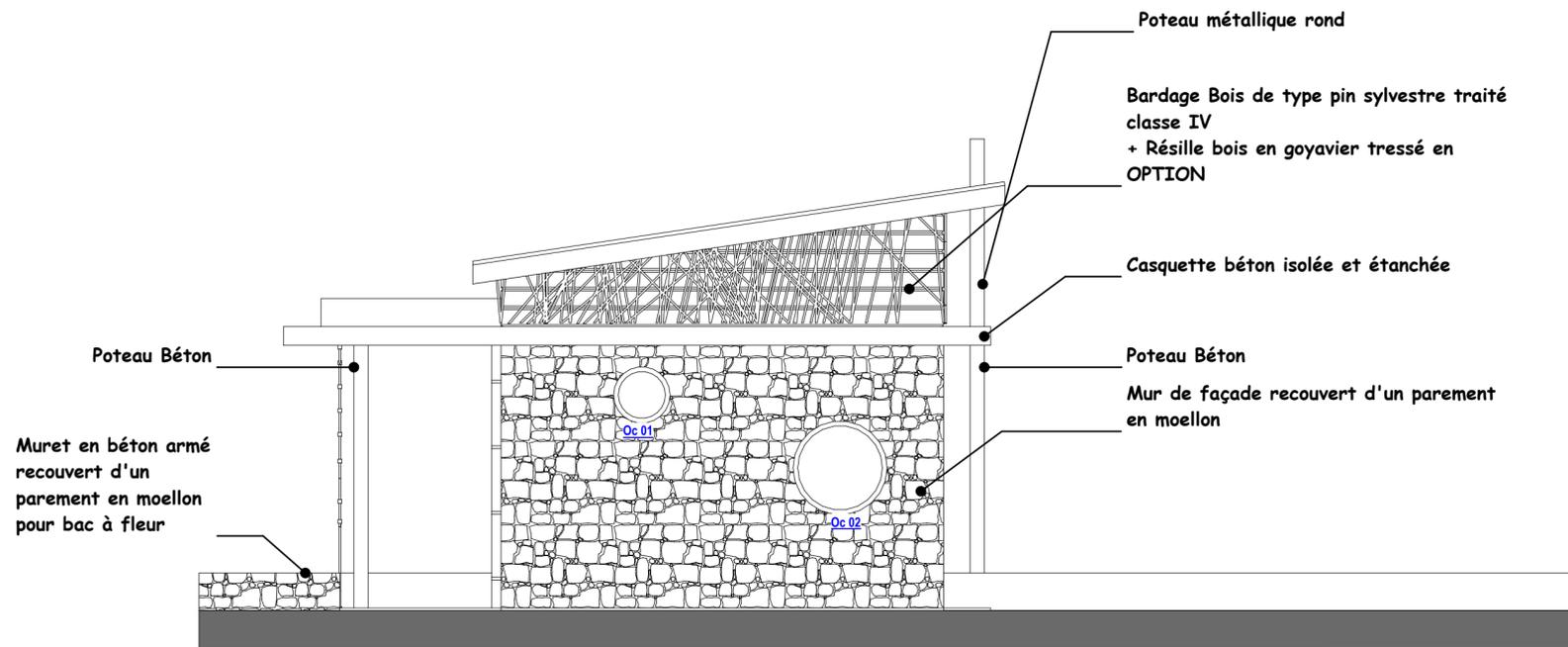
**Philippe LE CONSTANT**



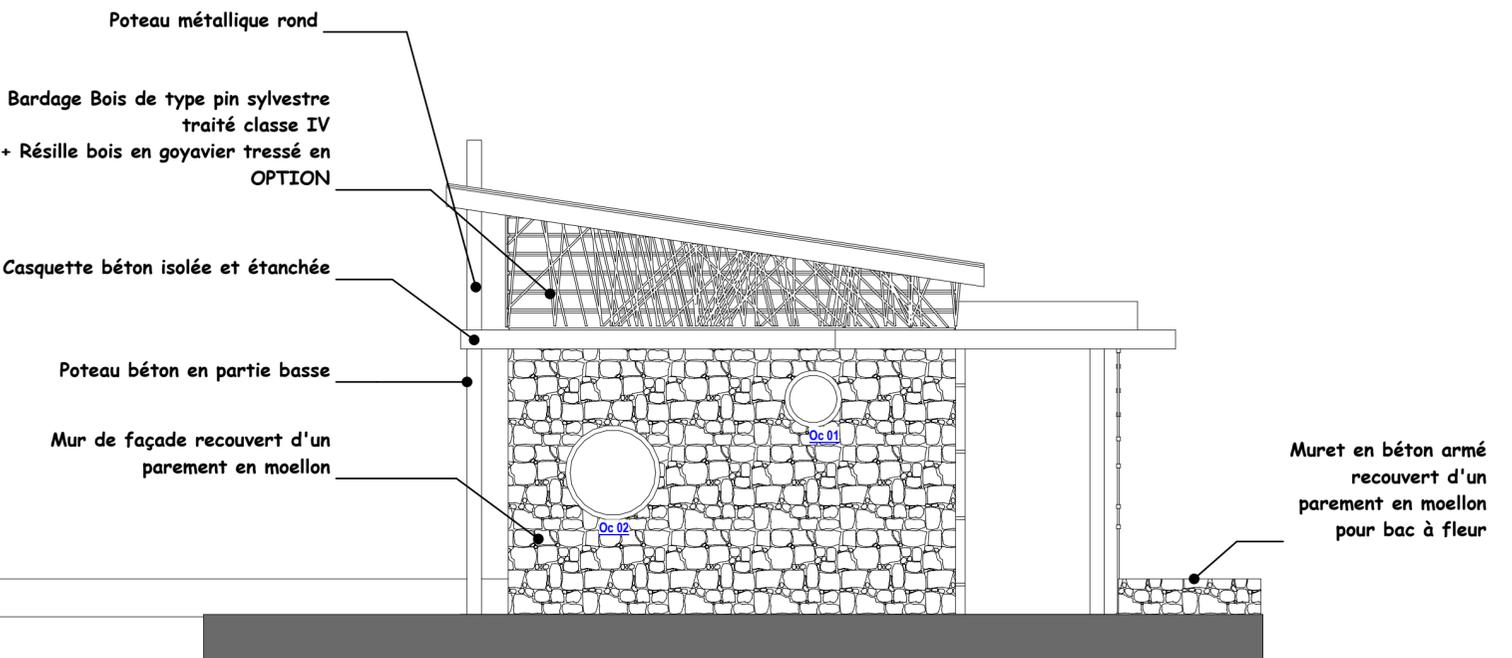
FACADE PRINCIPALE SUD EST



FACADE ARRIERE NORD EST



FACADE LATERALE SUD OUEST



FACADE LATERALE NORD OUEST

# CONSTRUCTION DE SANITAIRES PUBLICS

AMENAGEMENT PAYSAGER DE LA HALTE -  
Bras Des Calumets - Plaine des Palmistes

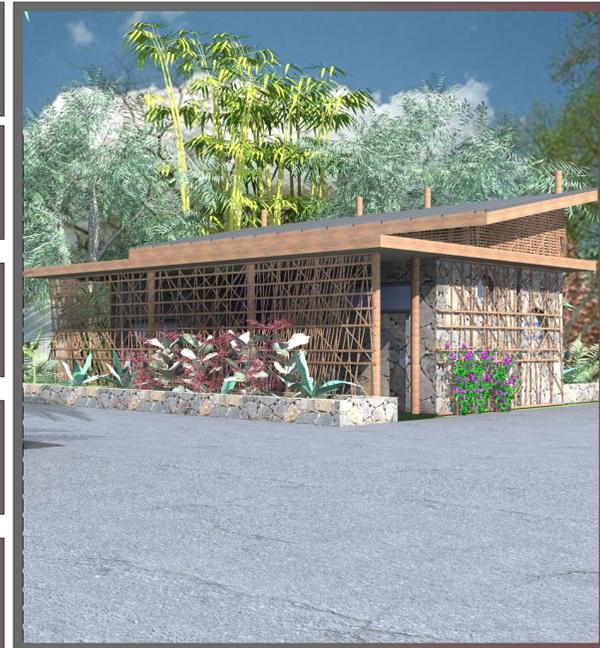
FACADES	PHASE	Planche N° 3.2 ECH:1:50
	D.C.E.	
	LOT 5 Ind MP 00 Création DATE: JANVIER 2012	

Maître d'Ouvrage  
**LA CIREST**  
 29 Rue Leconte Delisle - 97470 SAINT-BENOIT  
 Tel: 0262 92 52 35 Fax: 0262 50 97 57

MAITRISE D'OEUVRE  
**VECTRA SARL - Mandataire**  
 63 Ter Rue Leconte Delisle  
 97419 LA POSSESSION  
 Tel: 0262 22 00 22 Fax: 0262 22 12 71

Architecte Co-traitant  
**Marilyn SINAMA-PEDRE Architecte DPLG**  
 Mickaël PEDRE Collaborateur  
 208 Rue René WELMANT 97440 Saint-André  
 Tel: 0262 58 51 92 Fax: 0262 46 37 43

Bureau de Contrôle  
**APAVE**  
 10 Rue Adolphe Ramassamy - 97490 SAINTE CLOTILDE  
 Tel: 026229 28 81 Fax: 0262 29 56 93



Modifications	Ind	Date

### Annexe 1 (Modification des prix du règlement du service des eaux)

	Prix DCM 2009	Nouveau prix
Frais d'ouverture de compteur à la souscription	40,00 €	40,00 €
Frais pour fermeture de branchement (pour impayé à la demande du client)	45,00 €	45,00 €
Frais d'ouverture de branchement suite à un impayé	45,00 €	45,00 €
Frais pour relevé de compteur suite à non relève sur 2 périodes consécutives	40,00 €	43,20 €
Vérification d'un compteur à la demande du client	70,00 €	75,60 €
Remplacement d'un compteur	60,00 €	150,00 €

#### Prestations courantes

	Prix DCM 2009	Nouveau prix
Fourniture et pose d'un compteur neuf (hors fouille et pose de tuyau supplémentaire)		
Ø15	60,00 €	150,00 €
Ø20	90,00 €	200,00 €
Ø25	190,00 €	300,00 €
Ø30	200,00 €	400,00 €
Ø60	600,00 €	1 300,00 €
Ø80	890,00 €	1 500,00 €
Ø100	1 000,00 €	2 000,00 €
Jaugeage ou étalonnage d'un compteur à la demande de l'abonné (si comptage exact)	70,00 €	75,60 €
Absence de l'abonné à un rendez-vous pour le relevé de son compteur	45,00 €	48,60 €
Ouverture et fermeture d'un branchement à la demande de l'abonné	45,00 €	48,60 €
Prix forfaitaire d'un branchement dans la limite de 6 mètres	750,00 €	880,00 €
Prix forfaitaire d'un branchement dans la limite de 12 mètres	850,00 €	970,00 €

## Annexe 2: nouveau bordereau des prix

### Prestations courantes

Désignation des fournitures ou travaux	Unité	Prix 2004	Nouveau Prix
Prix moyen installation compteur en lotissement <b>non compris</b> pose de coffret et branchement	F		270,00 €
Prix moyen branchement de 6 mètres linéaires*	F		880,00 €
Prix moyen branchement de 12 mètres linéaires*	F		970,00 €
Déplacement de compteur	F		270,00 €

\*La formule pour le branchement comprend terrassement, dégagement, réfection de voirie, fournitures des pièces et main d'œuvre.

### Autres prestations

N° Prix	Désignation des fournitures ou travaux	Unité	Prix 2004	Nouveau Prix
A1	Panneau de chantier	U	750,00 €	810,00 €
A2	Pré-signalisation et déviations provisoires	U	1 500,00 €	1 620,00 €
A3	Fouilles en tranchée ou en pleine masse	m3	18,50 €	19,98 €
A4	Plus value pour fouille en terrain rocheux	m3	45,00 €	48,60 €
A5	Plus value pour fouille à la main	m3	42,50 €	45,90 €
A6	Plus value pour remblai en T.V 0/80	m3	18,50 €	19,98 €
A7	Mise en œuvre de béton B20	m3	230,00 €	248,40 €
A8	Reprise de maçonnerie	m3	230,00 €	248,40 €
A9	Reprise de béton	m3	550,00 €	594,00 €
A10	Regard de visite sur conduite AEP (recherche fuites, ventouse...)	m3	750,00 €	810,00 €
A11	Regard de visite pour appareils de comptage et/ou de régulation AEP (Réducteurs etc ...)			
	a) Regard 3,80m X 1,00m hauteur 1,30m (dimensions intérieures)	U	3 200,00 €	3 456,00 €
	b) Regard 3,00m X 1,00m hauteur 1,30m (dimensions intérieures)	U	2 800,00 €	3 024,00 €
	c) Regard 2,50m X 1,00m hauteur 1,30m (dimensions intérieures)	U	1 500,00 €	2 505,60 €
	d) Regard 2,00m X 1,00m hauteur 1,30m (dimensions intérieures)	U	1 300,00 €	2 420,00 €
	e) Regard 1,50m X 1,00m hauteur 1,30m (dimensions intérieures)	U	1 200,00 €	1 996,00 €

N° Prix	Désignation des fournitures ou travaux	Unité	Prix 2004	Nouveau Prix
B1	Canalisation fonte standard			
	a) DN 60	m	25,00 €	38,50 €
	b) DN 80	m	29,00 €	48,00 €
	c) DN 100	m	30,00 €	55,00 €
	d) DN 125	m	45,00 €	68,75 €
	e) DN 150	m	50,00 €	82,60 €
	f) DN 200	m	65,00 €	104,50 €
	g) DN 250	m	100,00 €	132,10 €
	h) DN 300	m	120,00 €	165,05 €
	i) DN 350	m	135,00 €	193,10 €
B2	Canalisation acier 16 bars			
	a) DN 80	m	35,00 €	55,00 €
	b) DN 100	m	45,00 €	60,50 €
	c) DN 150	m	60,00 €	93,50 €
	d) DN 200	m	80,00 €	115,50 €
B3	Canalisation polyéthylène haute densité (PEHD)			
	Ø 25	m	6,00 €	8,30 €
	Ø 32	m	7,00 €	9,65 €
	Ø 40	m	8,00 €	11,03 €
	Ø 50	m	10,00 €	13,80 €
	Ø 63	m	13,00 €	17,90 €
	Ø 75	m		23,40 €
B4	Bouche à clé	U		64,70 €
B5	Fourniture et pose de bouche à clé de chaussée à tête sécurisée	U		181,70 €
B6	Bouche à incendie DN 100	U	1 000,00 €	1 650,80 €
B7	Poteau d'incendie DN 100	U	1 500,00 €	3 301,40 €
B8	Robinet vanne			
	a) DN 40	U	120,00 €	220,10 €
	b) DN 60	U	200,00 €	275,10 €
	c) DN 80	U	250,00 €	343,90 €
	d) DN 100	U	275,00 €	412,70 €
	e) DN 125	U	400,00 €	515,90 €
	f) DN 150	U	450,00 €	628,70 €
	g) DN 200	U	700,00 €	1 265,50 €
	h) DN 250	U	1 200,00 €	2 035,90 €
B9	Vidange de point bas			
	Ø 60	U	450,00 €	486,00 €
	Ø 80	U	600,00 €	648,00 €
	Ø 100	U	700,00 €	756,00 €
	Ø 150	U	1 200,00 €	1 296,00 €
	Ø 200	U	2 000,00 €	2 160,00 €
B10	Ventouse	U	300	324,00 €
B11	Boite à crépine avec purge			
	a) DN 40	U	250,00 €	270,00 €
	b) DN 60	U	300,00 €	550,30 €
	c) DN 80	U	500,00 €	687,80 €
	d) DN 100	U	600,00 €	770,40 €
	e) DN 150	U	700,00 €	1 100,50 €
	f) DN 200	U	1 300,00 €	2 118,50 €
	g) DN 250	U	1 800,00 €	2 476,00 €
B12	Stabilisateur d'écoulement			
	a) DN 100	U	500,00 €	770,40 €
	b) DN 150	U	800,00 €	1 155,50 €

B13	Réducteur stabilisateur de pression aval			
	a) DN 40	U	1 200,00 €	1 296,00 €
	b) DN 60	U	1 400,00 €	1 788,20 €
	c) DN 80	U	1 500,00 €	2 476,00 €
	d) DN 100	U	2 800,00 €	3 163,90 €
	e) DN 150	U	3 800,00 €	4 952,10 €
B14	Robinet papillon (à insérer entre brides)			
	a) DN 100	U	300,00 €	324,00 €
	b) DN 125	U		385,00 €
	c) DN 150	U	400,00 €	432,00 €
B15	Branchement AEP <b>non compris</b> terrassement, dégagement et réfection de voirie			
	a) DN 25/32	U	215,00 €	472,50 €
	b) DN 40/50	U	300,00 €	675,50 €
B16	Raccordement du branchement partie privative, dans la limite de 6 mètres	U	120,00 €	129,60 €
B17	Mise en service des réseaux	U	1 000,00 €	1 080,00 €
B18	Raccordement sur réseau AEP en service <b>y compris</b> terrassement, dégagement et réfection de voirie, dans la limite d'un mètre			
	Raccordement sur DN 250 Fonte	F		5 940,00 €
	Raccordement sur DN 200 Fonte	F		3 423,60 €
	Raccordement sur DN 150 Fonte	F	2 000,00 €	2 926,80 €
	Raccordement sur DN 125 Fonte	F	2 000,00 €	2 862,00 €
	Raccordement sur DN 100 Fonte	F	1 500,00 €	1 674,00 €
	Raccordement sur DN 80 Fonte	F	1 000,00 €	1 382,40 €
	Raccordement sur DN 60 Fonte	F	600,00 €	1 242,00 €
B19	Pose de canalisation en encorbellement			
	Ø 60	m	30,00 €	68,80 €
	Ø 100	m	75,00 €	68,80 €
	Ø 150	m	100,00 €	96,30 €
	Ø 200	m	130,00 €	96,30 €
B20	Fourniture et pose de grillage avertisseur	m		0,65 €
B21	Fourniture d'un compteur			
	a) DN 25	U		47,70 €
	b) DN 32	U		130,60 €
	c) DN 40	U		252,70 €
	d) DN 50	U		394,70 €
	e) DN 100	U		553,20 €
B22	Pose de canalisation <b>non compris</b> terrassement, dégagement, fourniture et réfection de voirie			
	a) DN 40 à 125 mm	m		8,30 €
	b) DN 150 à 250 mm	m		16,50 €
	c) DN 300 à 500 mm	m		27,60 €
B23	Rétrocession de réseau: application de la formule de calcul donnée ci-après			
B24	Etude et contrôle des opérations en lotissement, hors branchement individuel	U		500,00 €
B25	Robinet inviolable O 25	u		31,70 €
B26	Clapet anti-retour O 25	U		60,70 €
B27	Vanne compteur O 25	U		19,30 €

N° Prix	Désignation des fournitures ou travaux	Unité		Nouveau Prix
C1	Démolition et réfection de chaussée enrobée	m2	35,00 €	56,00 €
C2	Démolition et réfection de chaussée bicouche	m2	15,00 €	25,10 €
C3	Démolition et réfection de trottoir			
	a) imprégnation gravillonnée et gravillonnage bicouche	m2	30,00 €	32,40 €
	b) béton	m2	30,00 €	32,40 €
C4	Démolition et réfection de chaussée provisoire (monocouche)	m2	11,00 €	11,90 €
C5	Dépose et pose de bordures	m	40,00 €	37,60 €
C6	Démolition et réfection de caniveau couvert	m3	530,00 €	572,40 €
C7	Fourniture et pose de caniveaux et bordures			
	a) CS2	m	40,00 €	43,20 €
	b) CC1	m	60,00 €	64,80 €
	c) T2	m	40,00 €	43,20 €
	d) A2	m	40,00 €	43,20 €
C8	Mise à niveau de regard	U	380,00 €	410,40 €
C9	Réfection de chaussée en enrobés chaud	m2	38,00 €	41,00 €

Prix nouveau

### Equivalence métrique

DESIGNATION	DN 100 à 200	DN 250 à 300
TE EE TB	3,7	3,7
TE BB	4	6
CONE EE	3,4	3,4
CONE BB	3,4	3,4
BU	1,4	1,4
BE	2,3	2,3
P.P	2	2
COUDE EE	3,5	3,5
COUDE BB	3,5	3,5
ESSE DE REGLAGE	5	5
MAJOR-GIBAULT	3,2	3,2
MANCHON DROIT	3,2	3,2

Les prix donnés ci-dessus sont majorés de 10 % pour les interventions qui sont concernées par des travaux sur route nationale ou départementale, afin de prendre en compte les frais de gestion supplémentaire et de remise en état.

Dans certains cas spécifiques, en l'absence de prix au présent bordereau, le service pourra facturer la prestation sur la base du coût réel majoré de 15% pour frais de gestion

**Pour les opérations en lotissement, les promoteurs doivent choisir entre deux options: le réseau reste privé ou ce dernier est transféré à la collectivité.**

Dans le premier cas, il sera imposé la pose d'un compteur général posé sous regard, facturé au bordereau et l'obligation d'un abonnement de l'association syndicale. L'objet de cette abonnement vise à faire payer à l'association les éventuelles différences entre les consommations individuelles et celle du compteur général.

Dans le deuxième cas, le promoteur rétrocède l'ensemble des installations à la régie en payant les frais y afférents et en octroyant à la régie une servitude, pour l'exploitation des réseaux.

#### Rétrocession de réseau

*Prix de renouvellement + Coût de gestion = Prix rétrocession*

Avec :

*(Prix autre prestation + (Prix du mètre de réseau × linéaire réseau))/30  
= Prix de renouvellement*

Cout de gestion = 10% du prix de renouvellement

Prix autre prestation = Panneau de chantier + Pré-signalisation et déviations provisoires

Prix du mètre linéaire = Fouille + Pose + Prix linéaire fonte + Remblai + Grillage + Réfection de chaussée  
= 810€ + 1620€ = 2430 €

Prix du mètre linéaire par diamètre :

Ø 60 = 137.9€

Ø 80 = 148.4€

Ø 100 = 154.4€

Ø 125 = 168.2€

Ø 150 = 190.1€

Exemple : Pour Ø 100 pour 200 m de réseau

$(2430€ + (154.4€ \times 200))/30 = 1110€$

$1110€ + 111€ = 1221€$

*Prix rétrocession = 1221€*



PREFECTURE DE LA REUNION  
SOUS-PREFECTURE DE SAINT-PIERRE

Saint-Pierre, le 107 SEPT 2012

Bureau de l'Aménagement du Territoire  
et du Développement Durable

ARRETE n° 2012 - 442

prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'exploitation d'un dépôt de munitions de la Plaine des Cafres sur le territoire de la commune du Tampon par le colonel, commandant le 2<sup>ème</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa).

**LE PREFET DE LA REUNION**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU les articles R 512-2 et suivants, les articles R 122-1 et suivants, L 122-1 et suivants, R. 512-2 et suivants et L. 511-1 et suivants du code de l'environnement ;
- VU la liste départementale des commissaires enquêteurs au titre de l'année 2012 établie en application des articles D 123-34 à D 123-42 du code de l'Environnement le 08 et 09 novembre 2011 ;
- VU la demande du 9 mai 2011 présentée par le Colonel, commandant le 2<sup>ème</sup> régiment de parachutistes d'infanterie de marine (RPIMa), tendant à obtenir l'autorisation d'exploiter le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres sur le territoire de la commune du Tampon ;
- VU la lettre du 22 novembre 2011 du Ministère de la Défense précisant que le dossier reçu par l'inspection des installations classées de la défense est régulier, et complet ;
- VU la décision du 27 août 2012 du magistrat du tribunal administratif, délégué en matière d'enquêtes publiques ;
- VU l'avis de l'autorité environnementale du 18 août 2011 ;
- VU l'arrêté n°1321 du 27 août 2012 portant modification de la délégation de signature à Monsieur Jean-Luc LHEMANNE, Sous-préfet de Saint-Pierre
- SUR proposition du sous-préfet de Saint-Pierre

ARRETE :

**ARTICLE 1er** - Il sera procédé sur le territoire de la commune du Tampon du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2012 à une enquête publique préalable à l'autorisation préfectorale concernant le dossier de demande d'autorisation d'exploiter le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres sur la commune du Tampon ;

Les activités principales de cet établissement, classé Seveso seuil haut avec servitude d'utilité publique, sont le stockage de poudres, explosifs et autres produits explosifs et les opérations de surveillance du vieillissement de ces produits. La demande d'autorisation portera sur les rubriques 1 311-1 et 1 310-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

**ARTICLE 2** - Le responsable du projet est :

Monsieur le Colonel  
Commandant le 2<sup>ème</sup> RPIMa  
Caserne CBA Dupuis  
BP 386 Pierrefonds  
97 457 Saint Pierre Cedex

**ARTICLE 3** - Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies du Tampon, de l'Entre-Deux, de Saint Joseph, et de la Plaine des Palmistes pour être tenus à la disposition du public afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert par la mairie, de les adresser, par écrit, au président de la commission au siège de l'enquête (mairie du Tampon) ou, le cas échéant, par voie électronique : [enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr](mailto:enquete-publique@reunion.pref.gouv.fr)

Conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement, le dossier comprend plusieurs documents : un résumé non technique, une étude d'impact, une étude de dangers, une notice d'hygiène et de sécurité, et une évaluation environnementale.

Ces documents figurant dans le dossier de demande d'autorisation sont publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.reunion.pref.gouv.fr> > Son action > Environnement et urbanisme > Installations classées > Demandes d'autorisation - Enquêtes publiques

Les observations adressées par correspondance au président de la commission au siège de l'enquête ainsi que celles transmises par voie électronique, sont tenues à la disposition du public.

**ARTICLE 4** - Le registre d'enquête à feuillets non mobiles est coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête.

**ARTICLE 5** - Il est constitué une commission d'enquête publique composée ainsi qu'il suit :

Est désigné en tant que Président :

**Madame Valérie RENARD- LE- BELLEC**

Sont désignés en qualité de commissaires enquêteurs titulaires :

Monsieur Henri FOURNEL  
Madame Alexandra BISSON

Est désigné commissaire enquêteur suppléant :

Monsieur Noel PASSEGUE

Les commissaires enquêteurs titulaires ou le commissaire enquêteur suppléant siégeront à la *mairie du Tampon*, de l'Entre-Deux, de Saint-Joseph, et de la Plaine des Palmistes, et recevront en personne les observations du public aux jours et heures suivants :

↳ Mairie du Tampon (Madame Valérie RENARD- LE- BELLEC) :

lundi 1 <sup>er</sup> octobre 2012	de 08h00 à 11h00 ( mairie principale)
mardi 09 octobre 2012	de 08h00 à 11h00 (mairie annexe)
vendredi 19 octobre 2012	de 08h00 à 11h00 ( mairie annexe)
jeudi 25 octobre 2012	de 08h00 à 11h00 (mairie principale)
mercredi 31 octobre 2012	de 13h00 à 16h00 (mairie principale)

↳ Mairie de l'Entre-Deux ( Monsieur Henri FOURNEL) :

lundi 1 <sup>er</sup> octobre 2012	de 09h00 à 12h00
mardi 09 octobre 2012	de 09h00 à 12h00
vendredi 19 octobre 2012	de 09h00 à 12h00
jeudi 25 octobre 2012	de 13h00 à 16h00
mercredi 31 octobre 2012	de 13h00 à 16h00

↳ Mairie de Saint-Joseph ( Madame LE BELLEC ):

mardi 02 octobre 2012	de 08h00 à 11h00
mardi 09 octobre 2012	de 13h00 à 16h00
vendredi 19 octobre 2012	de 13h00 à 16h00
jeudi 25 octobre 2012	de 13h00 à 16h00
mercredi 31 octobre 2012	de 08h00 à 11h00

↳ Mairie de la Plaine des Palmistes (Madame Alexandra BISSON) :

mercredi 03 octobre 2012	de 09h00 à 12h00
mardi 09 octobre 2012	de 13h00 à 16h00
lundi 15 octobre 2012	de 13h00 à 16h00
mercredi 24 octobre 2012	de 09h00 à 12h00
mercredi 31 octobre 2012	de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur suppléant remplacera le commissaire titulaire en cas d'empêchement et exercera ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

**ARTICLE 6** - Le rayon d'affichage de l'avis au public est de 6 km. Quatre communes de la Réunion sont touchées par le rayon d'affichage. Un avis au public sera affiché aux frais du pétitionnaire à la **mairie** de Tampon, dans les **mairies annexes**, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Un avis au public sera également affiché aux frais du pétitionnaire à la **mairie** de l'Entre-Deux, à la **mairie** de Saint-Joseph, à la **mairie** de la Plaine des Palmistes ainsi que dans les **mairies annexes**, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

L'accomplissement de cette formalité incombe aux maires et sera justifié par eux.

Un avis sera, en outre, par les soins du préfet et aux frais du pétitionnaire, inséré en caractères apparents dans deux journaux locaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci. Il est également publié sur le site Internet de la Préfecture - <http://www.reunion.pref.gouv.fr> > Son action > Environnement et urbanisme > enquêtes publiques > ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

Le responsable du projet procède, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

**ARTICLE 7** - A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête et clos par lui. En cas de pluralité de lieux d'enquête, les registres sont transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

La commission d'enquête établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies.

Le rapport comporte le rappel de l'objet du projet, plan ou programme, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions et contre-propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet, plan ou programme en réponse aux observations du public.

La commission d'enquête consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le président de la commission d'enquête transmet, dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, à l'autorité compétente pour organiser l'enquête l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du ou des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

L'autorité compétente adresse, dès leur réception, copie du rapport et des conclusions au responsable du projet. Elle adresse également à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête publique pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an sur le site internet de la préfecture :

<http://www.reunion.pref.gouv.fr> > Son action > Environnement et urbanisme > Installations classées > Demandes d'autorisation - Enquêtes publiques

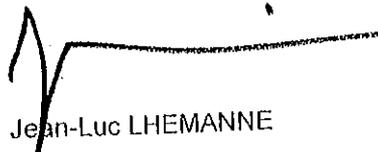
Toute personne peut prendre connaissance à la Sous-Préfecture de Saint-Pierre et à la mairie de la commune d'implantation, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

**ARTICLE 8** - Le conseil municipal de la commune du Tampon et les conseils municipaux de l'Entre-Deux, de Saint-Joseph, de la Plaine des Palmistes (communes concernées par le rayon d'affichage) sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

**ARTICLE 9** - Le Préfet est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation assortie des prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus après avis du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).

**ARTICLE 10** - Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre, le maire du Tampon, le maire de l'Entre-Deux, le maire de Saint-Joseph, le maire de la Plaine des Palmistes, le Directeur de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et la commission d'enquête publique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Sous-Préfet



Jean-Luc LHEMANNE

Renard-le Bellec Valérie  
Commissaire-enquêteur  
Tel. 0692 20 64 90

LA PLAINE DES PALMISTES		Date
Courrier arrivé		N°
	Destinataires	04.10.12
	PAFMP	8126
	Finances	
	Marchés publics	
	Logistique / Info	
	Commande publique	
	PVAL	
	Manifestation	
	Communication	
	Cult. / Bibliothèque	
	Sport	
	Aff. Seniors	
	CCAS	
	SCAN	

Monsieur le Maire de La Plaine  
des Palmistes  
Mairie de la Plaine-des-Palmistes  
Rue de la République  
97431 LA PLAINE DES  
PALMISTES

Le Tampon, le 28/09/12

Objet : demande de l'Avis du conseil municipal de la commune de la Plaine des Palmistes concernant la demande d'autorisation d'exploiter le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres sur la commune du Tampon (ICPE type SEVESO AS), demande déposée par le 2<sup>ème</sup> RPIMa.

Monsieur le Maire,

C'est en tant que présidente de la commission d'enquête désignée par le Tribunal Administratif, pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter le dépôt de munitions de la Plaine des Cafres sur la commune du Tampon par le 2<sup>ème</sup> RPIMa (Ordonnance N° E12000038/97 du 27/08/2012), que je me permets de vous contacter.

Il est mentionné dans l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°442 du 07/09/2012 prescrivant l'ouverture de cette enquête publique : « *Le conseil municipal de la commune du Tampon et les conseillers municipaux de l'Entre-Deux, de St-Joseph, de la Plaine des Palmistes sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.* » Ceux-ci ne seront pris en considération que s'ils sont exprimés au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer Monsieur Le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente de la commission d'enquête  
Le Bellec – Renard Valérie